

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de l'Environnement et de la
Transition Ecologique

Direction de la Réglementation
Environnementale et du Contrôle
(DIREC)

Ministère des Energies du
Pétrole et des Mines



**Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) de la
centrale photovoltaïque de 50 MWc couplée à un
système de stockage par batteries de 30MW/90MWh à
Ouarkhokh**

REGION DE LOUGA

Version Provisoire



PYRAMIDE ENVIRONNEMENTAL CONSULTANTS

Cité KALIA 2 – Résidence Mariama BA Nord des HLM Ndeffane –
Immeuble G 3^e étage, Dakar- SÉNÉGAL

E-mail : pyramideconsultants@gmail.com

Février

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 2
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Sommaire

Sigles et Abréviations	4
Liste des Tableaux	5
Liste des cartes	5
Liste des figures	5
1 Introduction	6
1.1 Contexte et justification	6
1.2 Objet et champ d'application du Plan d'engagement	6
1.3 Méthodologie d'élaboration du Plan d'engagement	7
2 Cadre réglementaire du Plan d'Engagement des Parties Prenantes.....	7
2.1 Législation sénégalaise.....	7
2.2 Norme de performance 1 de la SFI.....	8
2.3 Cadre de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD).....	9
3 Descriptif du projet.....	11
3.1 Objectifs du Projet.....	11
3.2 Zone d'intervention du Projet	12
3.3 Données socio-démographiques du projet	12
3.4 Description des Impacts environnementaux et sociaux.....	12
4 Identification et analyse des parties prenantes.....	16
4.1 Catégorie des Parties prenantes	16
4.1.1 Parties prenantes touchées par le projet.....	16
4.1.2 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....	17
4.1.3 Autres parties concernées	18
5 Analyse des parties prenantes.....	20
5.1 Analyse complète du tableau	24
6 Approche genre.....	29
7 Description des informations qui seront transmises et des thèmes qui seront abordés pour chaque consultation prévue.....	30
8 Consultation Publique et information des parties prenantes.....	32

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 3
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

8.1	Activités antérieures d'engagement des parties prenantes	32
9	Programme d'Engagement et de Mobilisation des Parties Prenantes	48
9.1	Objectifs du PEMPP	48
9.2	Stratégie d'engagement et de mobilisation des parties prenantes du Projet de centrale solaire de Ouarkhokh	49
9.3	Plan de consultations	55
9.3.1	Stratégie proposée pour les consultations et la participation des parties prenantes	55
9.4	Stratégie proposée pour la diffusion des informations	64
9.5	Examen des commentaires	64
9.6	Entité de coordination et de mise en œuvre du PEPP	65
9.6.1	Entité d'appui à la mise en œuvre	65
9.6.2	Autres spécialistes mobilisés	66
9.7	Formation et sensibilisation	66
9.8	Retour d'information aux parties prenantes	66
9.9	Format type des comptes rendus qui sera utilisé pour documenter les consultations	66
10	Description de la prise en compte des points de vue des femmes et des groupes vulnérables dans le processus de consultation	68
10.1	Identification préalable des groupes vulnérables et de leurs besoins	68
10.2	Organisation de consultations séparées et adaptées	68
10.3	Choix d'horaires, lieux et modalités favorables aux groupes vulnérables	68
10.4	Utilisation d'outils participatifs adaptés	68
10.5	Représentation équitable dans les instances de décision / comités villageois	69
10.6	Collecte et analyse de données désagrégées	69
11	Phase post-installation	70
12	Pérennisation des activités du projet	70
13	Ressources Financières et Humaines pour la mise en œuvre du PEPP	70
14	Mécanisme de gestion des plaintes sensible aux VBG/EAS/HS pour le projet de Ouarkhokh	76
14.1	Objectif du MGP	76
14.2	Principes fondamentaux du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	77
14.3	Procédure de gestion des plaintes	78
14.3.1	Typologie des plaintes	78
14.3.2	Niveaux de gestion des plaintes dans le cadre du projet d'électrification de Ouarkhokh	79
14.3.3	Enquête de satisfaction	82
14.3.4	Procédures de traitement des plaintes	82

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 4
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

14.3.5 Étapes de gestion des plaintes relatives aux VBG/EAS/HS et aux violences contre les enfants (VCE) – Approche centrée sur la survivante ou le survivant	87
15 Conclusion	96
Annexes	98
Annexe 1 : Calendrier des consultations.....	99
Annexe 2 : Compte rendu des réunions.....	100
Annexe 3 : Feuille de présence ESENCE	148

Sigles et Abréviations

AGR	Activités génératrices de revenus
ASER	Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BT	Basse tension
CTR	Comités Techniques Régionaux
DIRFEL	Directoire des Femmes en Élevage
EAS	Exploitation ou d'abus sexuels
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
HS	Harcèlement sexuel
HTA	Haute Tension A
MGP	Mécanisme de Gestion des plaintes
MDE	Mouvement des Éleveurs
MT	Moyenne tension
OSC	Organisations de la société civile
OCB	Organisations communautaires de base
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
SDELPA	Service Départemental de l'Élevage et des Productions Animales
SENELEC	Société Nationale d'Électricité du Sénégal
SFI	Société Financière Internationale
VBG	Violences basées sur le genre
VCE	Violence Contre Enfants

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 5
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Impacts sociaux Positifs attendus du projet et mesures d'accompagnement	12
Tableau 2 : Impacts Environnementaux et sociaux négatifs potentiels liés aux travaux et mesures d'atténuation	13
Tableau 3 : Grille d'interprétation des valeurs	20
Tableau 4 : Synthèse de l'analyse des parties prenantes du Projet d'électricité de Ouarkhokh.....	21
Tableau 5 : Synthèse des besoins des parties prenantes du Projet d'électrification de Ouarkhokh.....	26
Tableau 6 : Synthèse des types de consultations et d'informations qui seront divulguées	30
Tableau 7 : Résumé des consultations publiques.....	33
Tableau 8 : Programme de mise en œuvre du PEMPP	50
Tableau 9 : Description des informations qui seront transmises et des thèmes qui seront abordés	58
Tableau 10 : Échéancier préliminaire prévu avec les dates et les lieux des consultations préliminaires	61
Tableau 11 : Budget du PEPP	72
Tableau 12 : Indicateurs de résultats du MGP	92
Tableau 13 : Budget du MGP	94

Liste des cartes

Carte 1 : Situation de la centrale solaire de Ouarkhokh.....	11
---	----

Liste des figures

Figure 1 : Relation entre le projet et les Partie Prenantes.....	16
Figure 2 : Diagramme Pouvoir–Intérêt du Projet d'électricité de Ouarkhokh	26

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 6
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

1 Introduction

1.1 Contexte et justification

Le Sénégal s'est engagé dans une dynamique de transformation ambitieuse à travers la mise en œuvre de la Vision Sénégal 2050 et de la Stratégie Nationale de Développement 2025-2029. L'un des objectifs majeurs de cette vision est d'assurer l'accès universel à l'électricité d'ici 2030, notamment grâce au développement d'une offre énergétique compétitive, fiable et bas carbone. Pour atteindre ces objectifs, l'État du Sénégal mise sur un mix énergétique diversifié, intégrant à la fois la baisse des coûts de production et la réduction des émissions. Cette transition repose sur l'utilisation du gaz local et sur une forte intégration des énergies renouvelables et ce à travers la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie et des Mines 2025-2029 qui vise ainsi à :

- Mobiliser des financements innovants pour accompagner la transformation du système de production ;
- Renforcer le parc de production de la Société nationale d'électricité du Sénégal (Senelec) pour atteindre 40 % de la puissance installée totale ;
- Accroître la part des énergies renouvelables à 36,1 % en 2029, comme jalon vers 40 % en 2030, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du JETP.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la réalisation d'environ 600 megawatt (MW) de nouvelles capacités de production renouvelable d'ici 2030. C'est dans ce cadre que SENELEC a signé un protocole d'accord avec Huawei Technologies pour la construction d'une centrale solaire de 50 MWc, couplée à un système de stockage de 30 MW/90 MWh, dans la commune de Ouarkhokh, département de Linguère au Sénégal.

Afin de satisfaire aux exigences des partenaires techniques et financiers dont la **Banque Ouest-Africaine de Développement** (BOAD) et conformément aux exigences du Système de Gestion Environnemental et Social (SGES) de SENELEC, il est prévu, la réalisation d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP). L'objectif global de ce Plan est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet

1.2 Objet et champ d'application du Plan d'Engagement des Parties Prenante

L'objectif général du présent PEPP est d'établir un programme de mobilisation des parties prenantes, en particulier en ce qui concerne la diffusion d'informations et la tenue de consultations tout au long du cycle du projet. Il présente de manière concise la stratégie de communication de l'équipe projet avec les différentes parties prenantes et intègre un mécanisme permettant aux populations d'exprimer leurs préoccupations, de formuler des avis ou de soumettre des plaintes liées au projet et à ses activités. Le PEPP met également l'accent sur les approches spécifiques visant à engager les groupes les plus vulnérables, susceptibles d'être exclus des bénéfices du projet.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 7
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

1.3 Méthodologie d'élaboration du Plan d'engagement des Parties Prenantes

L'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) s'est appuyée sur une démarche participative et structurée. Celle-ci a débuté par une réunion de démarrage qui s'est tenue du 12 au 23 novembre 2025 à Linguère, réunissant l'ensemble des acteurs techniques impliqués dans la préparation du projet. Cette rencontre a permis d'harmoniser la compréhension des termes de référence, de clarifier les rôles et responsabilités de chaque institution, de valider la méthodologie proposée et de recueillir les premières données techniques, sur le projet. Elle a également permis d'établir une liste préliminaire des parties prenantes concernées, intéressées ou potentiellement vulnérables, incluant les éleveurs et exploitants pastoraux, les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les autorités coutumières, les organisations communautaires et les services techniques départementaux.

À la suite de cette réunion, une revue documentaire approfondie a été conduite afin de consolider la compréhension du contexte du projet. Cette revue documentaire a également intégré les documents de planification territoriale de la commune de Ouarkhokh et du département de Linguère, les données socioéconomiques existantes dans la zone. Cette étape a permis d'enrichir l'identification des parties prenantes, de mieux comprendre les enjeux locaux et de guider la préparation du programme de consultations à mener.

Par ailleurs, des consultations ont été menées dans le cadre des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) ainsi que du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) entre le 10 et le 18 décembre 2025. Ces rencontres ont permis de renforcer et d'approfondir les échanges avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les autorités locales, les services techniques concernés et les communautés riveraines. Une attention particulière a été accordée à l'identification et à la participation des personnes vulnérables, afin de s'assurer que leurs préoccupations spécifiques soient prises en compte dans le cadre du processus. Ces consultations ont contribué à enrichir l'analyse, à valider les informations collectées et à garantir une approche inclusive et participative.

2 Cadre réglementaire du Plan d'Engagement des Parties Prenantes

L'engagement des parties prenantes s'appuie sur le cadre national sénégalais, le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) de SENELEC, ainsi que sur les normes internationales, notamment celles de la SFI et de la BOAD.

2.1 Législation sénégalaise

La législation sénégalaise, à travers la loi n°2023-15 du 2 août 2023 portant Code de l'environnement, consacre la participation du public comme un principe fondamental de la gouvernance environnementale. L'article 3 du Titre I définit cette participation comme l'engagement des populations dans le processus de décision à travers trois étapes clés : l'information, la consultation et l'audience publique. L'article 24 précise que cette démarche fait partie intégrante de l'évaluation environnementale. Les articles 3, 4 et 5 encadrent également l'accès à l'information environnementale pour les parties prenantes. En complément, l'arrêté n°009468 du 28 novembre 2001 fixe la procédure de consultation publique, en précisant les

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 8
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

modalités d'organisation, de convocation et de documentation des échanges avec les communautés concernées.

La loi n° 2020-05 de janvier 2020 prévoit des peines maximales pour les infractions sexuelles, incluant la criminalisation du viol, l'attentat à la pudeur, la pédophilie, et le harcèlement sexuel. Le Plan d'action national pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie élaboré en 2020 par le Ministère de l'Énergie et des Mines, ce plan d'action s'inscrit dans la dynamique de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et fixe comme objectif d'atteindre la parité hommes-femmes (50-50) dans le secteur public de l'énergie d'ici 2030. Il repose sur cinq (05) axes stratégiques.

En ce qui concerne l'acquisition foncière et la réinstallation involontaire, la législation sénégalaise repose sur un ensemble de textes qui protègent les droits de propriété tout en permettant l'expropriation pour cause d'utilité publique. La Constitution, dans sa révision du 14 mai 2019 (article 15), garantit le droit de propriété et précise qu'il ne peut y être porté atteinte que dans le cadre d'une nécessité publique légalement constatée, moyennant une indemnisation juste et préalable. La loi n°64-46 du 17 juin 1964, relative au domaine national, ainsi que son décret d'application n°64-573 du 30 juillet 1964, encadrent la gestion des terres rurales et autorisent leur réaffectation pour des projets d'intérêt général. De même, la loi n°76-66 du 2 juillet 1966 sur le domaine de l'État, et la loi n°76-67 du 2 juillet 1976 sur l'expropriation, complétées par leurs décrets d'application, définissent les modalités de déplacement des occupants et les procédures d'indemnisation.

Concernant la gestion des plaintes et griefs, bien que la législation nationale ne prévoit pas encore de mécanisme spécifique pour les projets environnementaux et sociaux, des dispositions utiles sont inscrites dans le Code du travail. L'article L192 de la loi n°97-17 du 1er décembre 1997 précise que les inspecteurs et contrôleurs du travail doivent garantir la confidentialité des plaintes signalant un dysfonctionnement ou une infraction. Dans le cadre du Projet, et conformément aux bonnes pratiques internationales, il est recommandé de mettre en place un mécanisme formel, accessible, confidentiel et inclusif de gestion des plaintes, permettant aux populations affectées en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes marginalisés de faire entendre leurs préoccupations et d'obtenir des réponses rapides et appropriées.

2.2 Norme de performance 1 de la SFI

Les principes qui seront utilisés par le projet dans la conception de ses méthodes de mobilisation des parties prenantes découlent des exigences de la NP1 de la SFI. Ils comprennent les éléments suivants: (i) La mobilisation des parties prenantes directement affectées par le projet et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation ; (ii) La participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants : identification et analyse des parties prenantes, planification de la mobilisation des parties prenantes, divulgation de l'information, consultation et participation, mécanisme de gestion des griefs et rapports continus aux parties prenantes concernées ; et (iii) Respect des prescriptions de la législation nationale en matière de consultation et d'information publiques.

La Norme de performance 1 de la SFI établit aussi l'importance : (i) d'une évaluation intégrée permettant d'identifier les impacts, risques et opportunités associés à un projet sur le plan environnemental et social ; (ii) de la participation réelle des communautés grâce à la diffusion

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 9
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

d'informations concernant le projet et à la consultation des communautés locales sur les questions qui les touchent directement ; et (iii) de la gestion par le client de la performance environnementale et sociale pendant toute la durée de vie du projet.

Par ailleurs dans sa section 25 sur l'engagement des parties prenantes. La NP1 de la SFI montre que l'engagement des parties prenantes est la base d'une relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux d'un projet. L'engagement des parties prenantes est un processus systématique qui peut faire intervenir, à des degrés divers, les éléments suivants : l'analyse des parties prenantes et la planification de leur participation, la divulgation et la diffusion d'informations, la consultation et la participation, les mécanismes de recours et la présentation systématique de rapports aux Communautés affectées. La nature, la fréquence et le niveau d'efforts de l'engagement des parties prenantes peuvent varier considérablement et seront proportionnels aux risques et aux impacts négatifs du projet et du stade de la mise en œuvre de ce dernier.

2.3 Cadre de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD)

Le projet sera également régi par les exigences environnementales et sociales (ES) de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), qui reconnaît l'importance d'un dialogue constructif, ouvert et transparent entre le Promoteur et les parties prenantes du projet. Ce dialogue vise à garantir l'efficacité de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux des projets qu'elle finance.

La participation des parties prenantes est indispensable pour instaurer des relations solides, constructives et réactives, essentielles à une gestion efficace et durable des risques et impacts environnementaux et sociaux liés au projet. Ce processus inclusif et continu, intégrant systématiquement les dimensions de genre, est particulièrement efficace lorsqu'il est initié dès les premières phases du cycle du projet et maintenu tout au long de sa mise en œuvre et de son cycle de vie. Il s'agira notamment d'analyser la situation des femmes et des hommes (problèmes, besoins, contraintes et opportunités) afin d'identifier et de définir leurs priorités spécifiques.

À travers sa Norme de Sauvegarde Environnementale et Sociale n°9 (NSES 9) relative à l'information et à la mobilisation des parties prenantes, la BOAD vise à :

- Établir une approche systématique et inclusive de la participation des parties prenantes (femmes et hommes), permettant aux Promoteurs de les identifier, d'organiser leur mobilisation et de maintenir une participation effective, sécurisée et continue tout au long du cycle de vie du projet ;
- Évaluer le niveau d'intérêt, d'influence et de participation des différentes parties prenantes, et garantir la prise en compte de leurs points de vue dans les processus décisionnels à chaque étape du projet ;
- Instaurer et maintenir des relations constructives entre les Promoteurs et les parties prenantes, fondées sur des canaux de communication clairs, accessibles et adaptés ;
- Veiller à ce que des informations appropriées, complètes et opportunes sur les risques et impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiquées aux parties prenantes dans des formats compréhensibles, accessibles et adaptés, notamment en tenant compte des considérations de genre, et, le cas échéant, à la prise en compte de leurs contributions, préoccupations et recommandations ;

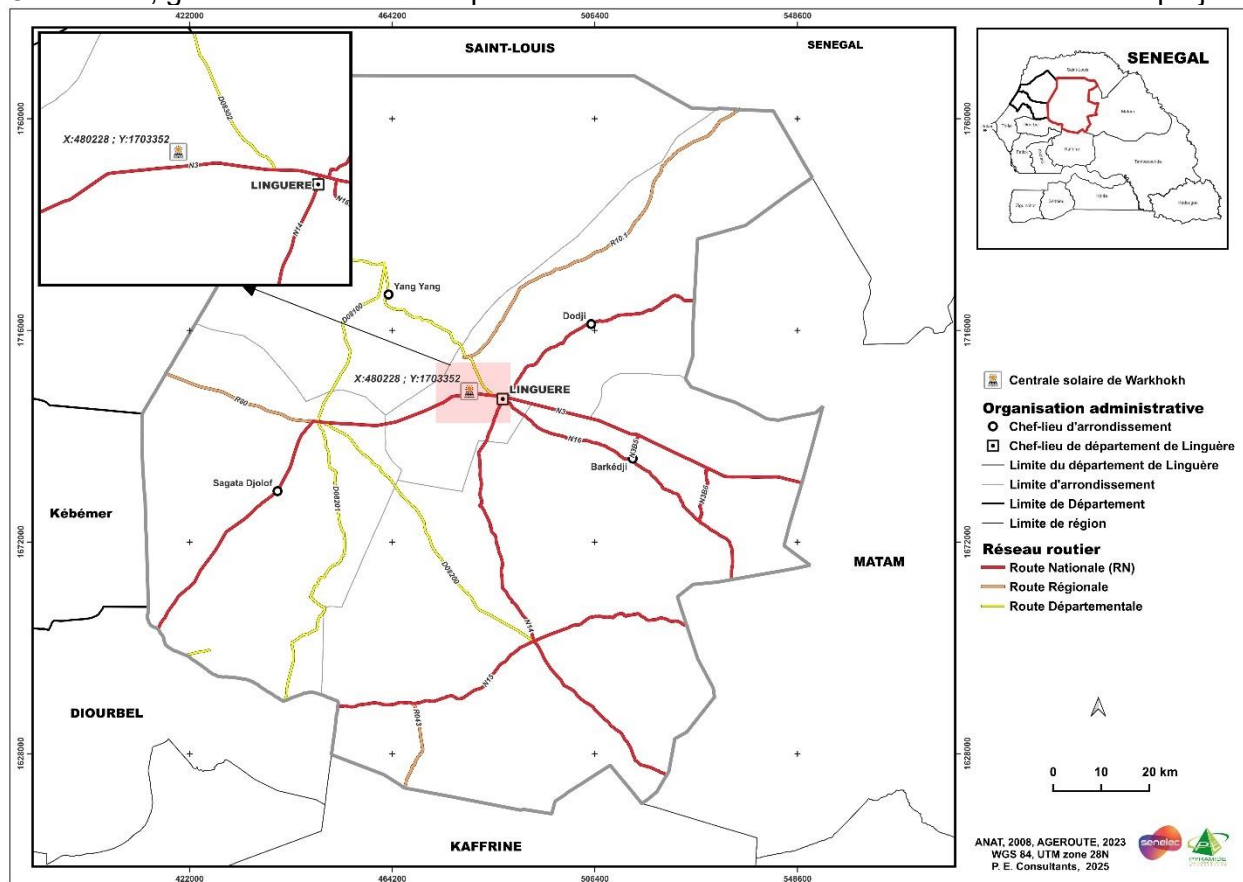
			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 10
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

- Mettre à la disposition des parties prenantes des mécanismes accessibles, sûrs et inclusifs pour formuler des questions, propositions, préoccupations et plaintes, et permettre aux Promoteurs de recevoir, traiter et gérer efficacement ces griefs.

3 Descriptif du projet

La construction de la centrale solaire s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle orientation stratégique visant la souveraineté énergétique, l'indépendance économique et la transition énergétique équitable. Cette politique repose principalement sur le développement des énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire.

Le projet consiste en la construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité installée de 50 MWc, couplée à un système de stockage d'énergie (BESS) de 30 MW/90 MWh, dans le département de Linguère. Pour assurer l'évacuation de l'énergie produite, une ligne de transmission HTA de 30 kV sera également réalisée. L'ensemble des installations sera implanté sur un site de 100 hectares déjà délibéré au profit de la SENELEC dans la Commune de Ouarkhokh, garantissant ainsi la disponibilité foncière nécessaire à la mise en œuvre du projet.



Carte 1: Situation de la centrale solaire de Ouarkhokh

3.1 Objectifs du Projet

L'Objectif de Développement du Projet est de renforcer la production d'énergie renouvelable au Sénégal, d'améliorer la stabilité et la fiabilité du réseau électrique, et de soutenir l'objectif national d'accès universel à l'électricité d'ici 2030. Le projet vise également à réduire les coûts de production et à accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, conformément aux orientations de la Vision Sénégal 2050 et de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie et des Mines 2025–2029.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 12
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

3.2 Zone d'intervention du Projet

Le projet sera mis en œuvre dans la communauté de Ouarkhokh qui est une communauté rurale du Sénégal située au nord-ouest du pays. Elle fait partie de l'arrondissement de Dodji, du département de Linguère et de la région de Louga.

Le projet sera mis en œuvre sur un site d'une superficie d'environ 100 hectares, formellement délibéré au profit de la SENELEC. Ce site se situe entre les villages de Nguith, Ndadane et Thilla.

3.3 Données socio-démographiques du projet

La population de la commune de Ouarkhokh est principalement composée de Peulhs et de Wolofs, auxquels s'ajoutent quelques groupes minoritaires tels que les Sérères. Sur le plan religieux, l'islam y est largement prédominant.

D'après les projections démographiques de l'ANSD (2013-2063), la commune compte en 2025 une population estimée à 23 036 habitants, dont 11 434 hommes et 11 602 femmes, pour une densité moyenne de 34 habitants au km². Les femmes représentent ainsi une proportion significative de la population et jouent un rôle déterminant dans l'économie locale, notamment dans les filières agricoles, le maraîchage et la transformation des produits céréaliers.

Cependant, malgré leur contribution essentielle, elles demeurent confrontées à des contraintes structurelles majeures : accès limité au foncier, aux intrants, au financement, à la formation professionnelle et aux instances de gouvernance locale. Par ailleurs, les normes socioculturelles en vigueur contribuent à renforcer la division sexuelle du travail et à maintenir une faible valorisation économique de leurs activités.

3.4 Description des Impacts environnementaux et sociaux

La mise en œuvre du Projet, bien qu'apportant d'importants bénéfices en matière d'électrification et de développement local, s'accompagne également de potentiels impacts environnementaux et sociaux. Ces impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs, directs ou indirects, concernent à la fois les personnes, les biens, les ressources naturelles et les équilibres sociaux dans la zone. Il est donc essentiel de les identifier, de les analyser et de proposer des mesures adéquates de prévention, d'atténuation ou de compensation afin de garantir une mise en œuvre responsable, inclusive et durable du programme. La présente section détaille ces impacts dans une approche intégrée, prenant en compte la sensibilité sociale, environnementale, ainsi que la vulnérabilité de certaines catégories de populations.

Tableau 1 : Impacts sociaux Positifs attendus du projet et mesures d'accompagnement

Domaine d'impact	Effets attendus dans les zones d'intervention du Projet	Mesures d'accompagnement recommandées
Accès à l'énergie	Électrification progressive de tous les villages.	Planification participative des raccordements et suivi communautaire des installations.
Accès à l'eau potable	Alimentation électrique solaire des forages, puits et stations de pompage pour améliorer l'accès à l'eau en milieu rural.	Renforcement des capacités locales pour la gestion durable des systèmes d'approvisionnement en eau.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 13
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Domaine d'impact	Effets attendus dans les zones d'intervention du Projet	Mesures d'accompagnement recommandées
Revenus des ménages	Nouvelles opportunités d'emploi	Promouvoir l'emploi local
Autonomisation des femmes	- Meilleure conservation des produits maraîchers grâce aux équipements frigorifiques - Valorisation de l'artisanat, du petit commerce et des services.	- Appui ciblé aux femmes entrepreneures - Création d'espaces d'apprentissage adaptés.
Confort domestique	Amélioration des conditions de vie avec l'usage d'équipements électriques (éclairage, ventilation, télévision, réfrigération, téléphonie, etc.).	Sensibilisation à la gestion de la consommation électrique et promotion d'appareils économes.
Éducation	Possibilité d'étudier le soir grâce à l'éclairage des foyers et des écoles ; amélioration des conditions d'apprentissage.	Appui aux écoles rurales pour leur équipement et maintenance énergétique.
Santé	<u>Sécurisation de l'alimentation électrique</u> : l'énergie solaire de la centrale pourrait servir de source d'appoint en cas de coupures ou de fluctuations de courant. Cela garantit la continuité du fonctionnement des équipements médicaux sensibles (réfrigérateurs à vaccins, appareils de diagnostic, éclairage d'urgence).	- Formation du personnel de santé à l'usage des équipements électriques solaires - Maintenance des installations solaires.
Élevage	Électrification des puits pastoraux, installation de pompes pour l'abreuvement du bétail.	Mise en réseau des éleveurs autour de services communs d'électricité rurale.
Sécurité publique	Éclairage public dans les villages, rues et marchés	Collaboration avec les collectivités locales pour la maintenance et la gestion des lampadaires solaires.
Insertion des jeunes	- Création d'emplois temporaires lors des travaux - Développement d'activités artisanales (soudure, mécanique, numérique).	Programmes de formation technique et d'insertion professionnelle pour les jeunes ruraux.

Tableau 2 : Impacts Environnementaux et sociaux négatifs potentiels liés aux travaux et mesures d'atténuation

Catégorie d'impact	Impacts Environnementaux et sociaux négatifs potentiels pendant l'exécution des travaux	Mesures de prévention, atténuation ou compensation
Exclusion des groupes vulnérables lors de la planification	Non prise en compte des besoins spécifiques des femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, minorités rurales ou populations isolées dans les consultations et décisions.	- Adoption d'une approche inclusive dans la participation communautaire (méthodologies sensibles au genre, accessibilité physique et linguistique, invitations ciblées, etc.) - Implication des Organisation de la Société civiles (OSC) locales spécialisées.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 14
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Catégorie d'impact	Impacts Environnementaux et sociaux négatifs potentiels pendant l'exécution des travaux	Mesures de prévention, atténuation ou compensation
Nuisances pour les populations	Le fonctionnement des engins et des véhicules, ainsi que de tous les équipements à moteur des chantiers généreront des bruits qui pourront toutefois gêner les habitants des localités avoisinantes	- Organisation préalable des travaux avec les communautés - Information en amont ; - Balisage clair des zones de chantier - Encourager les travailleurs à porter des masques
Risques physiques	Risques d'électrocution et de blessures par des personnes non averties (enfants notamment).	- Campagnes de sensibilisation ciblées sur les risques - Clôtures temporaires et mesures de sécurité renforcées.
Expropriation foncière / Perte de terres agricoles	Occupation temporaire ou permanente de terres cultivables et Perte de terrains privés situés dans l'emprise /Recasement de certaines PAPs	- Recensement participatif et compensations justes et équitables, versées avant le démarrage des travaux. - Préparation et Mise en œuvre d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) conforme aux normes des bailleurs - Accompagnement social et restitution des moyens de subsistances
Perte d'infrastructures rurales	Destruction accidentelle de clôtures, etc.	- Identification préalable avec les communautés - Réparations ou compensations selon les dommages subis.
Perte d'actifs agricoles	Destruction d'arbres forestiers les pertes de pâturages	- Indemnisation fondée sur la valeur de remplacement - Appui à la relance des activités agricoles.
Santé publique	Risques liés aux champs électromagnétiques pour les populations vivant à proximité immédiate Risque de propagation des maladies sexuellement transmissibles	- Respect des distances réglementaires (zone de sécurité - Sensibilisation des habitants - Organisation régulière de campagnes de sensibilisation dans les zones d'intervention (villages, chantiers) sur les MST et le VIH/SIDA. - Inclusion dans les clauses contractuelles des entreprises de construction et de sous-traitance : L'obligation de mettre en œuvre un plan de sensibilisation aux IST/VIH, - Respect du code de conduite interdisant toute exploitation, harcèlement ou abus sexuels.

Catégorie d'impact	Impacts Environnementaux et sociaux négatifs potentiels pendant l'exécution des travaux	Mesures de prévention, atténuation ou compensation
Dégradation environnementale	Déchets de chantiers, gestion inadéquate des terres excavées, défiguration des paysages naturels.	- Elaboration du plan de gestion environnementale et plan de gestion des déchets strict - Obligation contractuelle des entreprises de réhabilitation.
Violences basées sur le genre (VBG)/ d'exploitation ou d'abus sexuels (EAS)/ d'harcèlement sexuel, (HS)	Risques d'harcèlement, d'exploitation ou d'abus sexuels par des travailleurs (notamment étrangers) à l'encontre des femmes et des filles.	- Préparation d'un plan de prévention contre les VBG/EAS/HS et même Violence Contre Enfants (VCE) - Mise en œuvre d'un code de conduite obligatoire - Mécanisme de Gestion des plainte confidentiel et sensible au genre - Sensibilisation des communautés.
Conflits sociaux	Tensions entre main-d'œuvre locale et travailleurs étrangers (accès à l'emploi, différences culturelles, comportements déplacés).	- Recrutement local prioritaire - Comités locaux de dialogue - Médiation en cas de conflit - Communication transparente sur les opportunités d'emploi - Quotas de recrutement local.
Manque d'information	Absence ou retard de communication sur les activités du programme, générant des frustrations ou des incompréhensions.	- Tenue de réunions communautaires régulières - Diffusion en langues locales - Implication des leaders coutumiers.

4 Identification et analyse des parties prenantes

Les principes d'identification des parties prenantes utilisés par le projet découlent des exigences de la Norme de Performance 1 (NP1) de la SFI et la NSES 9 de la BOAD. La participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants : l'identification et l'analyse des parties prenantes, la planification de leur mobilisation, la divulgation de l'information, la consultation et la participation, le mécanisme de gestion des griefs, ainsi que les rapports continus aux parties prenantes concernées. Elle inclut également le respect des exigences de la législation nationale en matière de consultation et d'information publiques. En somme, nous distinguerons trois types de parties prenantes :

- ❖ Celles qui sont ou pourraient être touchées directement ou indirectement par le projet
- ❖ Celles qui peuvent avoir un intérêt particulier dans le projet ou dans sa mise en œuvre
- ❖ Les parties prenantes vulnérables, qui nécessitent une attention spécifique pour garantir leur participation effective.

4.1 Catégorie des Parties prenantes

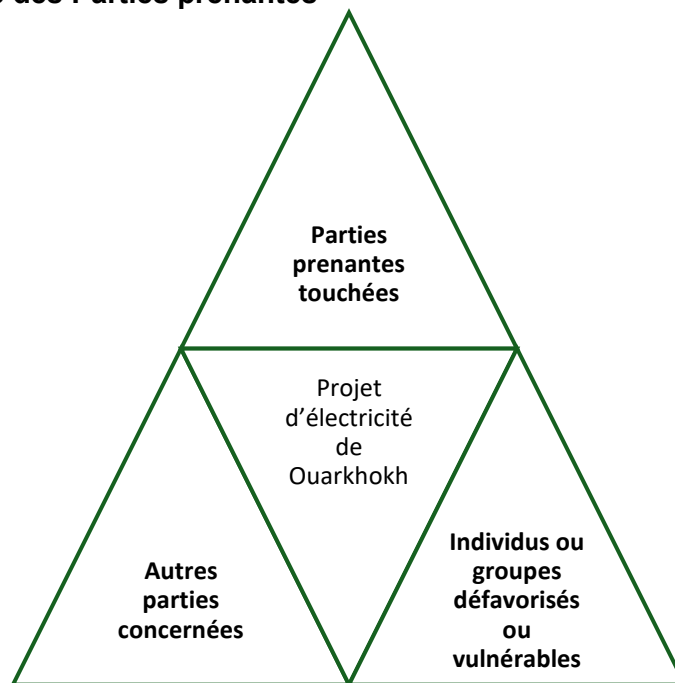


Figure 1 : Relation entre le projet et les Parties Prenantes

4.1.1 Parties prenantes touchées par le projet

Les « parties touchées par le projet » désignent les individus, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées par le projet et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion. Au regard des activités envisagées par le projet, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet pourraient se composer des individus ou groupes suivants :

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 17
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

- ❖ Usagers des terres notamment : Agriculteurs exploitant les parcelles concernées ; Éleveurs utilisant les espaces pour le pâturage, etc. ;
- ❖ Résidents et ménages des villages de Nguit, Ndadane et Thilla situés à proximité directe des zones d'implantation du site ;
- ❖ Personnes vulnérables affectées (femmes cheffes de ménage, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap, ménages à faible revenu) ;
- ❖ Éleveurs transhumants traversant la zone d'installation ou utilisant les couloirs de passage affectés ;
- ❖ Exploitants de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) : populations locales cueilleurs/responsables de filières (baobab, gomme arabique, miel, fruits sauvages, etc.) ;
- ❖ Groupements de transformation (femmes transformatrices de céréales, lait, huile, de produits forestiers non ligneux etc.) ;
- ❖ Communautés des villages environnants de la commune de Ouarkhokh ;
- ❖ Commerçants, boutiquiers et prestataires de services impactés par les mouvements de travailleurs ou l'accès au chantier ;
- ❖ Leaders religieux locaux ;
- ❖ Organisations de producteurs/productrices ;
- ❖ Personnes intervenant dans la chaîne de commercialisation des produits agricoles venant de l'emprise ;
- ❖ Employés du projet ;
- ❖ Commune de Ouarkhokh.

4.1.2 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Dans le cadre du projet, les « individus ou groupes défavorisés ou vulnérables » désignent les personnes susceptibles d'être affectées de manière disproportionnée ou davantage défavorisée par les activités du projet. Leur situation particulière exige des efforts d'engagement renforcés afin de garantir leur participation équitable au processus de consultation, de prise de décision et de mise en œuvre. Les recherches documentaires, complétées par les enquêtes de terrain, indiquent que plusieurs catégories identifiées comme « parties touchées par le projet » peuvent également inclure des individus ou ménages vulnérables ou marginalisés. Sans mesures spécifiques, ces personnes risquent de voir leur vulnérabilité s'accroître du fait des impacts du projet. Une liste indicative de ces groupes vulnérables a été identifiée liste non exhaustive et amenée à évoluer au fil de l'avancement du projet :

- Les femmes ;
- Les ménages à faible revenu ;
- Les personnes vivant avec un handicap ;
- Les ménages pauvres ayant perdu leurs habitations ou moyens de subsistance à cause du projet
- Les agriculteurs et éleveurs pauvres ayant perdu des terres en raison des activités du projet ;
- Les femmes victimes de discrimination, d'exclusion sociale ou de violences basées sur le genre (VBG), y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS) ou le harcèlement sexuel (HS) ;
- Les personnes malades ou souffrant de maladies chroniques ;
- Les personnes âgées sans soutien, y compris celles à mobilité réduite ou en situation de fragilité économique ;

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 18
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

- Les ménages dirigés par des femmes ;
- Les ménages dont le chef de famille est sans ressources ;
- Les personnes issues de minorités culturelles, ethniques ou religieuses ;
- Les enfants démunies ou orphelins mineurs, dont la compréhension des enjeux peut être limitée ;
- Etc.

Ces individus partagent une caractéristique commune : une vulnérabilité accrue face aux risques sociaux, économiques ou environnementaux que pourrait générer le projet, ainsi qu'une capacité réduite à bénéficier pleinement de ses avantages. Ils sont également plus exposés au risque d'exclusion dans les processus de consultation et de participation. Pour prévenir l'aggravation de ces vulnérabilités et garantir une participation équitable, le projet mettra en œuvre un ensemble de mesures d'atténuation adaptées, notamment :

- ❖ Un dispositif de consultation inclusive, prévoyant des séances ciblées, des méthodes participatives accessibles et, au besoin, un accompagnement spécifique (traduction, mobilisation communautaire, support logistique).
- ❖ L'identification proactive des ménages vulnérables dès les premières étapes du projet et leur suivi continu tout au long du cycle de mise en œuvre.
- ❖ Des mesures de compensation équitables ainsi que la restitution des moyens de subsistance adaptées aux pertes subies par les ménages affectés, notamment les agriculteurs et éleveurs à faibles revenus.
- ❖ La mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes accessible, confidentiel et sensible au genre et aux vulnérabilités spécifiques (notamment en matière de VBG/EAS/HS/VCE).
- ❖ Un accompagnement social personnalisé, incluant un appui administratif ou juridique pour les ménages ayant des difficultés à faire valoir leurs droits.
- ❖ Des animations communautaires ciblées, afin de sensibiliser les groupes vulnérables aux objectifs du projet, à leurs droits et aux bénéfices potentiels.
- ❖ Une adaptation des moyens de communication, en utilisant des canaux et formats appropriés (orale, visuelle, langues locales) pour toucher les publics en difficulté.

Ces mesures visent à garantir que personne ne soit laissé pour compte et que les bénéfices du projet profitent de manière équitable à l'ensemble des communautés concernées.

4.1.3 Autres parties concernées

Les parties prenantes concernées regroupent les acteurs qui, bien qu'ils ne soient pas directement affectés sur le plan physique, économique ou social par les activités de construction et d'exploitation de la centrale solaire de 50 MWc, jouent un rôle déterminant dans sa réussite.

Leur importance réside dans leur capacité à influencer l'acceptation sociale du projet, à faciliter son ancrage institutionnel, à contribuer à sa gouvernance et à accompagner son suivi environnemental et social. Selon le niveau auquel ils se sentent associés, informés et consultés, ces parties prenantes peuvent soutenir ou au contraire ralentir l'avancement du projet.

Parmi elles, on distingue notamment :

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 19
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

- Huawei Technologie
- SENELEC
- Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique ;
- Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines ;
- Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération ;
- Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement du Territoire ;
- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale ;
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Ministère des Finances et du Budget ;
- Ministère de la Famille et de l'Équité Sociale.
- Services techniques déconcentrés
- Autorités locales (maire de Ouarkhokh, préfet du département de Linguère, sous préfet de Dodji, gouverneur de la région de Louga, chefs de village de Nguit, Ndadane et Thilla) ;
- ONG locales et nationales, des organisations communautaires de base (OCB), des réseaux de femmes, de jeunes ou de personnes vivant avec un handicap ;
- Médias locaux et nationaux (Radios communautaires, télévision locale, presse régionale : ils assurent une diffusion continue et transparente des informations relatives au projet, renforçant la redevabilité et l'acceptabilité sociale)
- Acteurs économiques locaux
- Agence Régionale de Développement (ARD) de Louga, qui accompagne les collectivités territoriales dans la planification et la mise en œuvre des actions de développement local ;
- Les entités de coordination territoriale, telles que le Comité Technique Régional (CTR), de Suivi Environnemental, qui jouent un rôle dans la coordination et le suivi des projets à impacts sur l'environnement.
- Service Départemental de l'Élevage et des Productions Animales (SDELPA) de Linguère.
- Mouvement des Éleveurs (MDE) ;
- Directoire des Femmes en Élevage (DIRFEL).
- Commission de Recensement et d'Évaluation des Impenses de Linguère (CDREI) composée notamment par : Le préfet et les services techniques déconcentrés : Urbanisme, Cadastre, Agriculture, élevage, Travaux publics, Eaux et Forêts, etc. ainsi que les représentants de la collectivité locale.

Ainsi, la centrale solaire de Ouarkhokh mettra en place un dispositif structuré de concertation, de coordination interinstitutionnelle et de communication inclusive tout au long du cycle du projet.

5 Analyse des parties prenantes

Afin d'analyser les parties prenantes, il est essentiel d'évaluer leurs niveaux d'intérêt et de pouvoir dans le cadre du Projet de la centrale solaire de Ouarkhokh.

- **L'intérêt** correspond au degré d'importance qu'une partie prenante accorde à la réussite du projet, que ce soit pour des raisons institutionnelles, économiques, sociales ou communautaires.
- **Le pouvoir** désigne la capacité d'une partie prenante à influencer positivement ou négativement l'atteinte des objectifs du projet, que ce soit par la prise de décision, la réglementation, la mobilisation sociale ou la légitimité communautaire.

Tableau 3 : Grille d'interprétation des valeurs

Valeur	Pouvoir	Interprétation pour la gestion du projet
1	Faible	Influence très limitée sur les décisions du projet. Les actions doivent viser l'information et la sensibilisation.
2	Faible à moyenne	Influence limitée ; participation consultative recommandée. Communication régulière pour garantir la compréhension et l'acceptation.
3	Moyenne	Influence modérée sur certaines décisions ; engagement ponctuel ou ciblé nécessaire. Consultations techniques ou réunions régulières recommandées.
4	Élevée	Influence significative sur les décisions clés ou sur l'acceptation du projet par la communauté. Engagement stratégique, suivi rapproché et mobilisation active nécessaires.
5	Très élevée	Pouvoir déterminant sur le projet (technique, financier, réglementaire ou politique). Participation proactive et étroite indispensable, avec rapports formels et coordination institutionnelle.

Valeur	Intérêt	Interprétation pour la gestion du projet
1	Faible	Peu affecté ou peu concerné par le projet. Information générale suffit.
2	Faible à moyen	Impact limité ou intérêt ponctuel ; consulter occasionnellement.
3	Moyen	Impact ou intérêt modéré ; suivi et communication réguliers recommandés.
4	Élevé	Intérêt ou impact significatif ; participation active dans les décisions et les consultations recommandée.
5	Très élevé	Fortement concerné ou affecté ; consultation étroite, approches inclusives et suivi continu nécessaires.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 21
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Tableau 4 : Synthèse de l'analyse des parties prenantes du Projet d'électricité de Ouarkhokh

Catégorie / Partie prenante	Pouvoir	Intérêt	Justification synthétique	Communication & gestion selon le pouvoir
Agriculteurs exploitant les terres	2	5	Directement affectés par la perte d'accès aux terres.	Réunions régulières, information transparente, gestion participative des compensations.
Habitants des maisons impactés	3	5	Directement affectés par la perte d'accès aux terres. Et aux biens	Réunions régulières, information transparente, gestion participative des compensations. et MGP
Éleveurs locaux utilisant les pâturages et points d'eau temporaires	2	5	Réduction potentielle des zones pastorales.	Dialogues communautaires, cartographie participative des parcours.
Éleveurs transhumants	1	4	Impacts sur les couloirs de passage.	Mobilisation via relais locaux et chefs coutumiers, sensibilisation ciblée.
Résidents de Ouarkhokh, Nguit, Thilla, Ndadane	2	5	Directement concernés.	Réunions communautaires, séances d'information adaptées, retours réguliers.
Personnes vulnérables (femmes, âgées, handicap, ménages pauvres)	1	5	Impacts disproportionnés.	Approches inclusives, focus groups dédiés, communication simplifiée, culturellement adaptée et accessible.
Exploitants PFNL et des services écosystémiques des formations forestières	2	4	Impact/restriction sur l'accès aux ressources naturelles de la zone du projet.	Consultations ciblées, co-identification des mesures d'atténuation.
Groupements de femmes transformatrices	2	4	Opportunités économiques	Sessions d'info et renforcement économique, co-construction d'opportunités.
Artisans locaux	2	4	Opportunités indirectes.	Communication ouverte sur marchés

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 22
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Catégorie / Partie prenante	Pouvoir	Intérêt	Justification synthétique	Communication & gestion selon le pouvoir
				/emploi, réunions d'informations locales.
Commerçants, boutiquiers, prestataires	2	4	Impact positif/négatif selon la zone du chantier.	Canaux locaux (radios, mairie), infos pratiques sur circulation et travaux.
Petits entrepreneurs informels (Vendeurs de nourriture, Artisans locaux : menuisiers, tailleurs, cordonniers, forgerons, etc.)	1	5	Risques de déplacement.	Accompagnement individualisé, médiation et information claire.
Leaders religieux locaux	4	4	Influence sociale.	Mobilisation proactive, implication dans la sensibilisation communautaire.
Organisations de producteurs/trices	2	4	Revendications liées aux aspects agricoles, pastorale et forestières.	Rencontres structurées, validation des messages clés avant diffusion.
Acteurs de la chaîne de commercialisation agricole	2	4	Production et transport affectés.	Communication technique sur impacts, planification conjointe.
Huawei Technologies	5	4	Pouvoir technique majeur.	Coordination formelle, réunions techniques fréquentes, reporting strict.
SENELEC	5	5	Pouvoir technique majeur et grand intérêt car acquisition de nouveau client	Concertation stratégique, réunions haut niveau, accords écrits.
Ministère de l'Énergie du Pétrole et des Mines	5	5	Cadre réglementaire et arbitrage.	Communication institutionnelle formelle, implications dans décisions clés.
Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique	5	3	Validations et suivi des études environnementales et sociales	Réunions liées à l'EIES régulières, partage de rapports, gestion proactive des risques.
Ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération	5	3	Alignement stratégique.	Briefings formels, note de cadrage, implication budgétaires et économiques des

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 23
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Catégorie / Partie prenante	Pouvoir	Intérêt	Justification synthétique	Communication & gestion selon le pouvoir
				mesures de réinstallation et de compensation Participe à l'évaluation de la faisabilité financière des actions prévues dans le PAR, notamment l'indemnisation des Personnes Affectées par le Projet (PAP)
Ministère de l'Urbanisme des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires	4	3	Appui foncier.	Coordination régulière, gestion conjointe du foncier.
Ministère de la Santé et de l'Action sociale	3	3	Risques sanitaires et amélioration des centres de santé	Partage des plans d'hygiène / sécurité, coordination avec le projet.
Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique	3	3	Encadrement sécuritaire.	Canaux formels et protocoles sécuritaires.
Ministère des Finances et du Budget	4	4	Arbitrage budgétaire.	Notes techniques, réunions formelles, demandes écrites.
Ministère de la Famille et des Solidarité	3	4	Genre et inclusion.	Collaboration thématique, ateliers sur les vulnérabilités.
Services techniques déconcentrés, : Direction Régionale du Développement Rural, ARD, DREEC, etc. et autres entités de coordination territoriale	3	4	Instruction et suivi.	Réunions techniques trimestrielles, partage de données.
Collectivités territoriales (Ouarkhokh)	4	5	Mobilisation locale et foncier.	Co-leadership, réunions publiques, communication transparente.
Préfecture / Sous-préfecture, Gouvernorat	4	4	Arbitrage local.	Information formelle, coordination institutionnelle permanente.

Catégorie / Partie prenante	Pouvoir	Intérêt	Justification synthétique	Communication & gestion selon le pouvoir
Chefs de villages	3	5	Influence et relais d'informations.	Engagement continu, implication dans la communication de proximité.
OSC locales	2	4	Transparence et sensibilisation.	Collaboration active, partage d'informations accessibles.
OCB, réseaux de femmes/jeunes/handicap	2	4	Mobilisation communautaire.	Sessions participatives, communication inclusive.
Comité Régional de Suivi Environnemental	4	4	Supervision.	Partage régulier de rapports, visites conjointes.
Médias locaux / radios	2	3	Information et réputation.	Communiqués simples, interviews planifiées.
Universités et centres de recherche	2	3	Études et enquêtes.	Collaboration technique, partage de données, conventions.
Acteurs économiques locaux	3	4	Opportunités économiques.	Communication ciblée sur marchés, partenariats.
Projets et programmes complémentaires	2	4	Synergies. Possible dans les différents projets de développement de la région	Réunions de coordination, partage d'outils et bonnes pratiques.

5.1 Analyse complète du tableau

L'évaluation des parties prenantes met en évidence une cartographie structurée du pouvoir d'influence et du niveau d'intérêt de chaque acteur dans le cadre du projet de centrale solaire de Ouarkhokh. Les scores numériques attribués reflètent leur degré d'implication, leur capacité à orienter le projet, ainsi que l'intensité avec laquelle ils seront affectés, positivement ou négativement, par les activités prévues.

Les acteurs affichant des notes élevées (4 et 5) sont considérés comme stratégiques. Ce groupe inclut notamment : Huawei Technologies, SENELEC, le ministère de l'Énergie, les collectivités territoriales, les ménages affectés, les leaders religieux ainsi que les services techniques déconcentrés. Une note 5 traduit un pouvoir ou un intérêt critique, indispensable à la mise en œuvre, comme pour les institutions nationales décisionnelles ou les populations directement touchées par les pertes foncières ou les modifications d'accès. Une note 4, quant à elle, indique un pouvoir ou un intérêt très élevé, mais non maximal, nécessitant néanmoins une mobilisation régulière, une communication structurée et un suivi rapproché.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 25
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Les acteurs situés à des niveaux intermédiaires (2 et 3) tels que les médias, certaines OSC, les universités, ou encore les programmes complémentaires détiennent un rôle de soutien ou d'influence indirecte. Ils contribuent à l'acceptabilité sociale, à la sensibilisation des communautés, à la production d'expertise technique ou à la coordination intersectorielle. Leurs niveaux traduisent un intérêt réel ou une influence modérée qui, bien que non déterminante, peut conditionner la fluidité opérationnelle et la perception publique du projet.

Enfin, les parties prenantes présentant une note (01) représentent celles dont l'influence ou l'intérêt est faible. Elles ne sont pas au cœur des dynamiques décisionnelles du projet, mais devront malgré tout être tenues informées pour assurer la transparence, prévenir les incompréhensions et renforcer la cohésion locale.

En résumé, le tableau permet de :

- ❖ Hiérarchiser les acteurs selon leur pouvoir et leur intérêt ;
- ❖ Identifier les parties prenantes critiques nécessitant un engagement prioritaire ;
- ❖ Orienter les stratégies de consultation, de gestion des plaintes et d'atténuation ;
- ❖ Anticiper les risques sociaux et institutionnels liés aux niveaux d'influence et de vulnérabilité.

Cette analyse constitue donc une base essentielle pour un plan d'engagement des parties prenantes adapté, inclusif et conforme aux normes environnementales et sociales.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 26
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

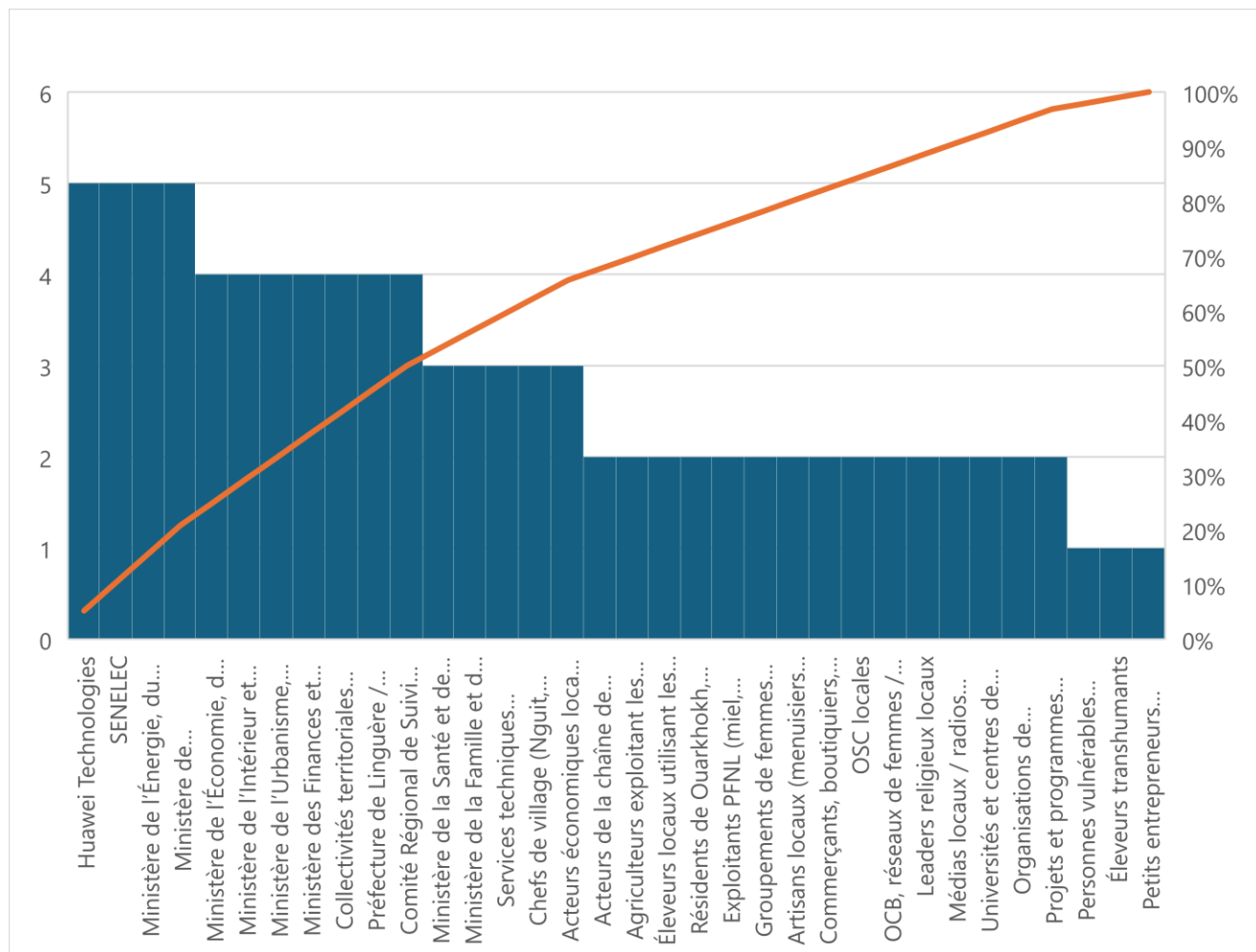


Figure 2 : Diagramme Pouvoir-Intérêt du Projet d'électricité de Ouarkhokh

Tableau 5 : Synthèse des besoins des parties prenantes du Projet d'électrification de Ouarkhokh

Parties prenantes	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques / Préoccupations	Contraintes possibles à la participation	Mesures proposées pour faciliter l'implication	Besoins linguistiques et accompagnement spéciaux
Acteurs gouvernementaux, SENELEC, services techniques déconcentrés, Collectivité	Courriels, réunions techniques, entretiens individuels, appels téléphoniques,	Coordination interinstitutionnelle, validations techniques, alignement avec les politiques nationales, suivi	Charge de travail, disponibilité limitée,	Programmation anticipée, envoi de notes d'étape, comité technique local, partage précoce des documents	Documents techniques disponibles en français clair et simplifié ; accompagnement pour lecture des documents

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 27
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Parties prenantes	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques / Préoccupations	Contraintes possibles à la participation	Mesures proposées pour faciliter l'implication	Besoins linguistiques et accompagnement spéciaux
territoriale de Ouarkhokh	partage de rapports	strict des exigences E&S			techniques ; possibilité de traduction orale en wolof lors des réunions locales
Communautés locales (riverains, chefs de village, bénéficiaires)	Assemblées communautaires, radios locales, affichage, réseaux sociaux, crieurs publics	Compréhension du calendrier, impacts du projet, opportunités locales, sécurité, gestion des terres pastorales	Faible alphabétisation, incompréhension technique, distances entre villages	Supports simplifiés, traduction, sessions de sensibilisation répétées, rôle renforcé des chefs de village	Traductions systématiques en wolof, pulaar ; supports visuels avec pictogrammes ; mobilisation de relais communautaires bilingues
Populations affectées par le Projet (PAP)	Réunions ciblées, focus groups, enquêtes, appels	Compensation juste, restauration des moyens de subsistance, sécurisation foncière	Méfiance, manque de maîtrise des procédures, faible accès à l'information	Séances dédiées, mécanisme de plaintes accessible, suivi rapproché	Accompagnement personnalisé en langues locales (Wolof, Pulaar) ; assistance administrative pour remplir les formulaires ; appui aux personnes analphabètes et vivant avec un handicap
ONG / OSC	Courriels, appels, réunions, presse et médias	Participation aux sensibilisations, suivi E&S, protection des groupes vulnérables	Ressources limitées, difficulté d'accès à certains villages	Partage régulier des rapports, formations E&S, implication dans la mobilisation	Mise à disposition de documents en français clair ; traduction wolof/pulaar pour ONG locales ; appui méthodologique pour reporting
Groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, ménages dirigés par des femmes, éleveurs transhumants)	Visites à domicile, focus groups dédiés, radios locales, relais communautaires	Accès équitable, non-discrimination, accessibilité, sécurité, préservation des couloirs de transhumance	Barrières linguistiques, mobilité réduite, normes sociales excluantes	Séances séparées, traducteurs, déplacements de l'équipe, mesures d'accessibilité	Interprétariat en pulaar pour les éleveurs transhumants ; supports audios pour personnes illettrées ; salles accessibles ; assistance pour personnes vivant avec un handicap ; outils adaptés

  	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH		Page 28
	PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		Date : Février 2026
			Version : Provisoire

Parties prenantes	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques / Préoccupations	Contraintes possibles à la participation	Mesures proposées pour faciliter l'implication	Besoins linguistiques et accompagnement spéciaux
					(braille si nécessaire, pictogrammes)
Entreprises locales / fournisseurs	Réunions, courriels, appels, plateformes de suivi	Accès aux opportunités, normes de sécurité E&S, paiements ponctuels	Manque de connaissance des normes BOAD et SFI, contraintes financières	Sessions de formation, guides pratiques, suivi régulier	Documents E&S simplifiés ; traduction orale en wolof lors des formations techniques
Huawei Technologies)	Rapports périodiques, réunions, webinaires, courriels	Conformité E&S, transparence financière, performance du projet	Délais de validation, exigences spécifiques	Partage anticipé des rapports, revue régulière, accès aux données complètes	Documentation en anglais et français ; accompagnement dans la traduction des rapports techniques au besoin
Médias locaux et nationaux	Presse, conférences, réseaux sociaux, interviews	Information exacte, communication sur impacts positifs, lutte contre les rumeurs	Manque d'accès à l'information, intérêt variable	Points presse réguliers, dossiers simplifiés, visites de site	Communiqués bilingues (français/wolof) ; éléments de langage traduits pour radios communautaires
Autorités traditionnelles et religieuses	Rencontres directes, messagers locaux, assemblées, radios locales	Acceptabilité sociale, respect des traditions, protection des sites sacrés	Disponibilité limitée, résistance au changement	Consultations précoces, intégration de leurs recommandations	Traduction orale systématique en wolof ou pular selon les zones ; implication de notables bilingues
Sociétés civiles spécialisées (environnement, consommateurs, droits humains)	Courriels, réunions, ateliers, publications	Suivi environnemental, veille citoyenne, défense des droits	Capacités techniques limitées, peu de moyens	Renforcement des capacités, partage d'informations, accès aux rapports	Documents techniques vulgarisés ; sessions d'échanges bilingues (français/wolof)

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 29
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

6 Approche genre

L'approche genre du PEPP du projet de centrale solaire de Ouarkhokh s'appuie sur le principe fondamental selon lequel toutes les parties prenantes doivent être entendues, notamment les femmes et les groupes vulnérables, qui sont souvent exclus des processus décisionnels et des bénéfices des projets. Conformément à la NP 1 de la SFI et aux exigences du bailleur, l'approche adoptée sera participative, sensible au genre et inclusive, garantissant que les femmes, les hommes et les groupes marginalisés disposent des mêmes opportunités de participer activement à toutes les étapes du projet, notamment : identification, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation. Cette démarche vise également à détecter et atténuer les risques d'exclusion, de discrimination et d'inégalités de genre en levant les barrières sociales, juridiques ou institutionnelles qui limitent l'accès des femmes à l'information, aux consultations et aux bénéfices du projet. Ainsi, la communication sera adaptée en utilisant les langues locales, des supports accessibles à toutes et tous, y compris aux personnes analphabètes, vivant en zones reculées ou en situation de handicap. Reconnaissant que les femmes s'expriment parfois plus librement dans des espaces dédiés ou en présence d'animatrices, le projet prévoit l'organisation de consultations non mixtes et intragénérationnelles lorsque nécessaire, ainsi que l'implication d'animatrices ou modératrices pour faciliter la participation féminine et éviter toute exclusion involontaire. Enfin, l'approche genre adoptée est évolutive et stratégique : elle considère l'égalité de genre non seulement comme un principe transversal, mais aussi comme un vecteur clé pour renforcer l'accès équitable à l'énergie, soutenir le développement économique local, promouvoir les opportunités pour les femmes et renforcer la cohésion sociale dans les communautés de Ouarkhokh et des zones environnantes.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 30
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

7 Description des informations qui seront transmises et des thèmes qui seront abordés pour chaque consultation prévue

Les consultations prévues dans le cadre du projet seront menées de manière inclusive et sensible au genre afin de garantir la participation équitable de toutes les catégories de parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les populations affectées et les groupes traditionnellement marginalisés. L'approche genre sera intégrée dans l'ensemble du processus de dialogue, notamment à travers l'organisation de séances séparées lorsque nécessaire, l'utilisation de formats de divulgation adaptés, la prise en compte des dynamiques sociales locales et l'attention particulière portée aux risques de VBG/EAS/HS/VCE. Le tableau ci-dessous présente les informations et thématiques qui seront transmises pour chaque consultation, ainsi que les formats de divulgation prévus pour assurer une communication accessible, transparente et inclusive.

Tableau 6 : Synthèse des types de consultations et d'informations qui seront divulguées

Type de consultation	Thèmes abordés / Informations transmises	Formats de divulgation
Réunions communautaires générales	Présentation du projet, calendrier des travaux, impacts environnementaux et sociaux potentiels, mesures de sécurité, opportunités économiques locales, sensibilisation sur MGP, VBG/EAS/HS/VCE	Présentation orale en langues officielles et locales, supports visuels simplifiés, affiches, panneaux d'information, radios locales.
Focus groups avec populations affectées (PAP) par la perte des terres et de pâturages ou restriction de celles-ci	Procédures de compensation, plan d'action de réinstallation (PAR), restauration des moyens de subsistance, droits fonciers, sensibilisation sur MGP, VBG/EAS/HS/VCE	Présentation orale adaptée en langues officielles et locales, supports illustrés ou traduits, discussions participatives, fiches explicatives
Consultations ciblées pour groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées, éleveurs transhumants)	Accès équitable aux opportunités, mesures de protection spécifiques, accessibilité des espaces de concertation, préservation des couloirs de transhumance, Procédures de compensation, plan d'action de réinstallation (PAR), restauration des moyens de subsistance, droits fonciers, sensibilisation sur MGP, VBG/EAS/HS/VCE	Réunions séparées et adaptées en langues officielles et locales, visites à domicile, traduction en langues locales, supports audio-visuels, relais communautaires
Réunions techniques avec acteurs gouvernementaux	Avancement du projet, validations techniques, conformité aux normes environnementales et sociales, coordination interinstitutionnelle, suivi du PAR et des mécanismes de plaintes	Courriels, réunions techniques, Comité régional de Développement (CRD), Comité Départemental de Développement (CDD), rapports détaillés,

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 31
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Type de consultation	Thèmes abordés / Informations transmises	Formats de divulgation
		présentations PowerPoint, appels téléphoniques
Consultations avec ONG / OSC	Suivi social et environnemental, implication dans la sensibilisation, protection des groupes vulnérables, plan d'action de réinstallation, sensibilisation sur MGP, VBG/EAS/HS/VCE	Courriels, réunions, ateliers thématiques, supports numériques, rapports et synthèses
Rencontres avec entreprises locales / fournisseurs	Opportunités de sous-traitance, normes de sécurité et E&S, conditions contractuelles, calendrier des appels d'offres, MGP travailleur et code de conduite	Réunions, courriels, guides pratiques, sessions de formation, documents contractuels simplifiés
Consultations avec institutions financières / bailleurs	Suivi de la conformité aux standards E&S, avancement du projet, mise en œuvre du PAR, utilisation des financements, indicateurs de performance	Rapports périodiques, réunions de suivi, webinaires, courriels
Sessions avec médias locaux et nationaux	Avancement du projet, impacts positifs, mesures de mitigation, réponses aux rumeurs ou informations erronées, communication sur le PAR et mesures de protection	Communiqués de presse, conférences, interviews, dossiers de presse simplifiés, visites de site
Rencontres avec autorités traditionnelles et religieuses	Acceptabilité sociale du projet, protection des sites culturels, intégration des recommandations traditionnelles, sensibilisation aux mesures de protection (MGP, VBG/EAS/HS/VCE)	Réunions directes, messagers locaux, assemblées, supports visuels simplifiés, radios locales
Ateliers avec sociétés civiles spécialisées	Surveillance environnementale et sociale, droits des populations locales, participation aux concertations, suivi du PAR, sensibilisation sur MGP, VBG/EAS/HS/VCE, diffusion des données du projet	Ateliers thématiques, rapports techniques simplifiés, publications en ligne, courriels, sessions interactives

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 32
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

8 Consultation Publique et information des parties prenantes

Dans le cadre du projet de Ouarkhokh, des consultations ont été menées à plusieurs niveaux institutionnel, local et communautaire dans le cadre de la préparation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP). Ces consultations ont été conduites directement sur le terrain auprès des autorités administratives, des services techniques déconcentrés, des collectivités territoriales, ainsi que des communautés locales vivant autour de la zone d'implantation du projet. Une attention particulière a été accordée aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les ménages dirigés par des femmes, les agriculteurs, les exploitants des PFNL, certains producteurs et les éleveurs transhumants, souvent sous-représentés dans les processus de décision. Des formats adaptés, y compris des séances dédiées, l'usage de langues locales et le recours à des relais communautaires, ont permis de garantir leur participation effective. L'approche genre a été pleinement intégrée dans le dispositif de consultation afin d'assurer une participation équitable des femmes et des hommes, une meilleure compréhension des besoins différenciés, ainsi que la prise en compte des risques spécifiques, notamment en matière de VBG/EAS/HS/VCE.

8.1 Activités antérieures d'engagement des parties prenantes

Tableau 7 : Résumé des consultations publiques

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
Agence Régionale de Développement (ARD) de Louga (Représentée par Ngagne Ndiaye, DPF)	- Connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus du projet - Impacts sociaux et environnementaux - Groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap) - Genre et inclusion - VBG / EAS / HS - Rôle des autorités locales - Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	12/12/2025 Agence du Développement Rural (ARD) de Louga	- Projet jugé pertinent et stratégique pour une commune vaste et faiblement électrifiée - Contribution à l'électrification rurale et à l'augmentation de la production d'énergie - Potentiel de développement économique local, notamment pour les activités féminines - Création d'emplois locaux et renforcement des activités agricoles, pastorales et de transformation	- Perte de terres agricoles et pastorales liée à l'emprise foncière du projet - Dégradation du couvert végétal - Risques sociaux potentiels en cas de non-respect du recrutement local - Contraintes culturelles limitant la participation des femmes	- Reboisement compensatoire - Indemnisation juste des personnes affectées - Réalisation de mini-forages pour améliorer l'accès à l'eau - Recrutement prioritaire de la main-d'œuvre locale - Implication effective des femmes, jeunes et personnes handicapées - Financement et accompagnement des femmes (transformation, maraîchage) - Appui à l'entrepreneuriat des jeunes - Implication totale de l'ARD comme bras technique des communes	- Intégration des mesures environnementales et sociales dans le PGES (reboisement, compensation) - Mise en œuvre du PAR avec compensation des PAPs impactées conforme aux normes nationales et de SFI - Inclusion des groupes vulnérables dans les activités et consultations du projet - Collaboration formelle avec l'ARD pour l'accompagnement des populations - Utilisation des relais communautaires et autorités locales pour la communication et le suivi - Mise en place d'un MGP accessible impliquant élus locaux et relais communautaires
Mairie de Ouarkhokh (Représentée par Yoro Sow, Maire)	- Connaissance et historique foncier du projet (délibération communale)	10/12/2025 Mairie de Ouarkhokh	- Projet national d'intérêt public bénéficiant déjà d'une délibération foncière communale	- Réduction de l'espace pastoral et entrave à la mobilité des troupeaux	- Accompagnement des éleveurs pour la création de surfaces fourragères - Appui en aliments pour bétail	- Intégration des mesures d'atténuation dans le PGES (gestion des impacts agropastoraux) - Mise en place de mécanismes de

  	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH		Page 34
			Date : Février 2026
	PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
	- Parties prenantes affectées - Avantages attendus - Impacts sociaux et environnementaux - Personnes vulnérables - Genre et inclusion - VBG / EAS / HS - Rôle des autorités locales - Communication et MGP		- Forte acceptabilité sociale du projet par les populations - Extension de la couverture électrique et amélioration de l'accès à l'électricité - Retombées RSE attendues (actions sociales, appui communautaire) - Opportunités pour la transformation des produits agricoles et pastoraux	- Perte d'arbres fruitiers et d'espèces non ligneuses - Réduction des cultures fourragères - Risque de non-respect du recrutement de la main-d'œuvre locale - Expériences négatives passées liées à l'absence d'indemnisation de terres affectées	- Respect strict des engagements de recrutement local - Renforcement de la communication avec les populations - Prise en compte effective des préoccupations communautaires - Sensibilisation des femmes et des jeunes sur les risques VBG / EAS / HS - Appui aux femmes (financement, équipements de maraîchage et de transformation)	- compensation et d'accompagnement des éleveurs et agriculteurs affectés - Suivi du recrutement local avec l'appui de la mairie et du conseil municipal - Organisation régulière de réunions publiques, séminaires de sensibilisation et forums communautaires - Mise en œuvre d'un MGP de proximité, basé sur le dialogue et impliquant la mairie, les chefs de village et les relais communautaires
Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH) de Louga (Représentée par Mansour Diagne, Chef de Service)	- Niveau de connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus du projet - Impacts sociaux et environnementaux - Personnes vulnérables	18/12/2025 DRUH de Louga	- Projet jugé pertinent pour répondre aux besoins croissants en électricité dans un contexte d'extension rapide de l'habitat - Contribution à l'électrification des villages et à l'amélioration de	- Absence d'information détaillée préalable transmise au service de l'Urbanisme - Risques d'accidents liés au transport des matériaux de construction	- Installer des panneaux de signalisation et de sécurité le long des voies empruntées - Sensibiliser les populations riveraines et les chauffeurs - Limiter la vitesse des véhicules de chantier	- Intégration des mesures de sécurité et de gestion des nuisances dans le PGES - Mise en œuvre de dispositifs de sécurité routière et de contrôle des chantiers - Prise en compte des impacts agropastoraux dans la planification des travaux

  	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH		Page 35
			Date : Février 2026
	PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
	- Rôle des autorités locales et services techniques - Communication et information des populations - Risques VBG / EAS / HS - Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)		- l'accès à l'électricité - Renforcement de la capacité de production et de distribution de la SENELEC - Potentiel de réduction des coûts de l'électricité à moyen et long terme	- Émissions de poussière le long des axes de circulation des camions - Impacts sur le foncier, l'élevage et l'agriculture - Restriction des parcours de bétail et risques liés à la divagation des animaux à proximité des chantiers	- Prendre des mesures pour prévenir la divagation du bétail - Créer ou réaménager des parcours de bétail alternatifs - Assurer une communication régulière, transparente et adaptée aux réalités locales - Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale, notamment des jeunes - Insister sur l'égalité de genre dans la mise en œuvre du projet	- Association des autorités locales et services techniques aux décisions clés - Organisation de consultations publiques régulières (CRD, réunions communautaires) - Mise en place d'un comité local de gestion des plaintes dédié au projet
Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) (Représentée par Daouda Hane, Directeur)	- Niveau de connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus du projet - Impacts agropastoraux et environnementaux	18/12/2025 Direction Régionale du Développement Rural	- Projet jugé avantageux et à saluer pour les populations locales - Contribution à l'électrification des villages environnants - Augmentation de la production énergétique de la SENELEC	- Absence d'informations officielles transmises à la DRDR - Perte de terres agropastorales (y compris champs en jachère) - Émissions de poussières liées	- Évaluation des impenses et indemnisation des ayants droit - Identification de sites de recasement si nécessaire - Mise en œuvre de mesures environnementales pour réduire les poussières	- Intégration des mesures de compensation et de gestion foncière dans les instruments E&S du projet (PGES, PAR si requis) - Mise en œuvre de mesures de contrôle environnemental (gestion des poussières, sécurisation du site)

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 36
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
	- Personnes vulnérables - Risques VBG / EAS / HS		- Opportunités de création d'emplois, notamment pour les femmes	- au transport des matériaux - Risque de divagation du bétail sur le site du projet - Risques potentiels de VBG / EAS / HS touchant les femmes et les jeunes	- Clôture du site pour sécuriser les installations - Prise en compte des besoins domestiques des femmes - Mise à disposition de moulins et de décortiqueuses - Construction d'un forage pour améliorer l'accès à l'eau - Définition claire des règles de conduite et sanctions en cas de manquement - Sensibilisation du personnel et des travailleurs	- Prise en compte des préoccupations agropastorales dans la planification du projet - Intégration d'un code de conduite et de mesures de prévention VBG / EAS / HS - Coordination avec les services techniques sectoriels pour le suivi des impacts
Direction Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC) de Louga (Représentée par Cheikh Tidiane Kanté, Chef de Service)	- Niveau de connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus du projet - Impacts sociaux et environnementaux - Personnes vulnérables - Genre et inclusion	12/12/2025 DREEC de Louga	- Projet d'utilité publique contribuant aux objectifs nationaux d'accès universel à l'électricité et de transition énergétique - Contribution au développement économique et social	- Perturbation des activités agropastorales liée à l'occupation définitive du site - Perte de parcours de bétail - Perte de flore et de végétation et diminution de la	- Indemnisation juste et préalable des personnes affectées - Mise en œuvre d'un plan de reboisement compensatoire avec l'appui des services des Eaux et Forêts - Mise en place d'un système de gestion des déchets, y compris dangereux	- Intégration des mesures d'atténuation environnementales et sociales dans le PGES et autres instruments E&S requis - Coordination avec les services techniques déconcentrés (Environnement, Eaux et Forêts, Agriculture, Élevage)

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 37
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
	- Risques VBG / EAS / HS - Rôle des autorités locales et services techniques - Communication et MGP		- Renforcement du réseau électrique de la SENELEC dans une zone sujette aux baisses de tension - Amélioration de la qualité du service électrique - Réduction à terme des coûts de l'électricité	- séquestration du carbone - Destruction d'habitats naturels - Gestion des déchets, notamment déchets électroniques et batteries - Risques sociaux en cas d'indemnisation insuffisante des personnes affectées	- Identification et sécurisation de parcours de bétail ou solutions alternatives - Appui aux femmes (mini-laiteries, conservation du lait, formation et financement) - Financement de l'entrepreneuriat des jeunes - Recrutement prioritaire de la main-d'œuvre locale - Mise en œuvre d'un plan de prévention VBG / EAS / HS avec code de conduite et mécanisme de plainte sensible	- Renforcement des capacités du CRSE et dotation en moyens matériels et logistiques pour le suivi E&S - Organisation régulière de réunions institutionnelles (CRD) et consultations communautaires - Mise en place d'un MGP fonctionnel privilégiant la résolution amiable des conflits au niveau local
Femmes transformatrices et maraîchères du village de Nguith (Ndoumbé Thiam et Maty Faty Gadji – GIE / Groupements de femmes)	- Niveau de connaissance du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus - Impacts sociaux et environnementaux - Personnes vulnérables	11/12/2025 Domicile du Chef de Village de Nguith	- Bonne connaissance du projet via la mairie et les opérations de recensement - Forte acceptabilité sociale du projet - Amélioration de l'accès à une électricité continue	- Coupe d'arbres et perte de ressources naturelles - Perte de terres agricoles et pastorales - Risque de perte de terres d'habitation pour	- Indemnisation juste et équitable des personnes impactées - Mesures d'accompagnement pour les agriculteurs et les éleveurs - Création d'emplois locaux, notamment pour les jeunes et les femmes	- Mise en œuvre des mesures d'indemnisation et d'accompagnement dans le PAR et le PGES - Mise en œuvre d'AGR ciblant les femmes (équipements de transformation, moulin, décortiqueuse, système d'emballage avec logo)

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 38
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
	- Genre et inclusion - Risques VBG / EAS / HS - Rôle des autorités locales et leaders communautaires - Communication et MGP		- pour les villages environnants - Opportunités de développement d'activités génératrices de revenus pour les GIE et groupements de femmes (transformation, maraîchage) - Amélioration des conditions de travail et d'autonomie économique des femmes	- les générations futures - Crainte d'une indemnisation insuffisante ou tardive des personnes affectées	- Mise en place d'unités de transformation des produits locaux - Aménagement de périmètres maraîchers équipés (mini-forages) - Sensibilisation des femmes et des travailleurs sur les risques VBG / EAS / HS - Recrutements spécifiquement destinés aux femmes	- Suivi du recrutement local avec des quotas ou mesures incitatives en faveur des femmes et des jeunes - Organisation de réunions inclusives avec une participation effective des femmes - Mise en place d'un plan de prévention VBG / EAS / HS incluant sensibilisation, code de conduite et mécanisme de plainte sensible
Chef du village de Ndadane Seno (Sadibou Sow)	- Connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus du projet - Impacts sociaux et environnementaux - Groupes vulnérables - Genre et inclusion - VBG / EAS / HS	13/12/2025 à Ndadane Seno	Projet jugé important pour l'électrification, développement économique local, création d'activités agricoles et pastorales	- Déplacement du hameau, perte de terres agropastorales, conflits potentiels entre éleveurs et agriculteurs, entrée des animaux sur site, exclusion des femmes	- Recaser les populations dans une zone éloignée des périmètres agricoles afin d'éviter les conflits entre éleveurs et agriculteurs, et raccorder le nouveau site de recasement au forage prévu, afin de permettre le développement de la culture fourragère avec formation et	- Mise en œuvre du PAR, inclusion des groupes vulnérables avec l'élaboration d'un plan d'inclusion sociale et genre, - Mise en œuvre d'un programme de formation et accompagnement, - Impliquer les autorités locales dans le MGP

  	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH		Page 39
			Date : Février 2026
	PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
	- Rôle des autorités locales - Mécanisme de Gestion des Plaintes				financement, sensibiliser sur emploi local, impliquer femmes leaders, partager toutes les informations du projet avec toutes les parties prenantes	
Chef de service à l'IRTSS de Louga (Ibrahima Diop)	- Connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus du projet - Impacts sociaux et environnementaux - Groupes vulnérables - Genre et inclusion - VBG / EAS / HS - Rôle des autorités locales - Mécanisme de Gestion des Plaintes	18/12/2025 à l'IRTSS de Louga	Projet jugé pertinent pour améliorer l'accès à l'électricité, réduire les coupures, soutenir le développement économique local, faciliter l'installation des entreprises et la création d'emplois locaux	Risques d'accidents, conflits sociaux, tensions entre populations locales et travailleurs, sous-traitance non transparente, accès limité des femmes à l'information et à l'emploi	Sensibilisation des travailleurs, collaboration avec inspection et autorités locales, garantir accès équitable aux emplois pour jeunes et femmes, associer organisations féminines, réserver quota d'emplois pour femmes, réunions publiques et suivi, partage d'informations à chaque étape du projet	- Préparation d'un plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) - Intégration des mesures sociales et environnementales dans les DAO, - Inclusion des groupes vulnérables et prise en compte des aspects genre, Elaboration d'un plan de communication et consultation continue, - Sensibilisation et formation des populations et travailleurs sur le MGP et le code de conduite
Préfet de Linguère (Modou Thiam)	- Connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées	10/12/2025 à la Préfecture de Linguère	Projet jugé très pertinent et bénéfique, contribue à l'augmentation de la capacité de	Réduction surface pastorale, perturbation parcours de bétail, limitation	- Indemnisation et accompagnement des populations impactées	- Mise en œuvre effective du PAR et d'un plan de restauration des moyens de subsistances -

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 40
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
	- Avantages attendus du projet - Impacts sociaux et environnementaux - Groupes vulnérables - Genre et inclusion - VBG / EAS / HS - Rôle des autorités locales - Mécanisme de Gestion des Plaintes		production de SENELEC, accès universel à l'électricité, développement économique et social local, réduction durable des coupures	participation des femmes aux instances locales, risques de VBG / EAS / HS	- Suivi régulier pour prévenir les VBG - Attribuer un quota aux femmes lors du recrutement de la main-d'œuvre locale - Soutien aux groupements féminins, réunions d'information et ateliers pour communautés, communication transparente tout au long du projet	- Inclusion des groupes vulnérables dans la mise en œuvre du projet - Préparation d'un plan d'action pour la prévention des VBG/EAS/HS/VCE - Plan de communication et consultation continue, mise en place de comité de gestion des plaintes, - Mise en place des mécanismes de signalement VBG / EAS / HS
Président (Demba Rema Ba)	- Connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus du projet - Impacts sociaux et environnementaux - Groupes vulnérables - Genre et inclusion - VBG / EAS / HS - Rôle des autorités locales	14/12/2025 à l'Hôtel Fouta de Dakar	Projet jugé important pour électrification, développement économique local, renforcement de l'élevage et culture fourragère, création d'emplois	Réduction de la zone pastorale, perturbation de l'élevage et l'agriculture, risques pour jeunes filles	- Installation d'un forage pour les cultures fourragères, clôture du site pour protéger les installations - Financement des activités économiques - Concertation permanente avec les communautés - Discussions avec leaders féminins pour favoriser l'inclusion	- Suivi de la mise en œuvre et respect des aspects environnementaux et sociaux et genre dans les activités, - Inclusion des groupes vulnérables et atténuation des impacts sur élevage et femmes au travers des AGR, du plan de restauration des moyens de subsistance - Plan de communication culturellement adapté et consultation continue - Mécanismes de plaintes via autorités locales

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 41
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
	- Mécanisme de Gestion des Plaintes					
Chef de Secteur des Eaux et Forêts (Massamba Niang)	- Connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus du projet - Impacts sociaux et environnementaux - Recommandations sur compensation et mitigation	10/12/2025 au Secteur des Eaux et Forêts	Projet jugé pertinent, contribue à l'accès universel à l'électricité et à l'augmentation de la production énergétique	- Déséquilibre écosystémique dû à l'abattage d'arbres notamment <i>Combretum glutinosum</i>, <i>Acacia nilotica</i>, <i>Acacia raddiana</i> et - Perte de services écosystémiques, impact sur l'élevage	Partager le plan du site avec le service des Eaux et Forêts, mettre en place compensation adéquate pour pertes forestières, mise en défens de 2 ha	- Suivi et consultation avec le service des Eaux et Forêts pour minimiser impacts - Mettre en place un plan de gestion environnementale et sociale (ESMP) avec indicateurs pour suivre l'évolution de la biodiversité, de la couverture arborée et des services écosystémiques affectés. - Impliquer les communautés locales (éleveurs, agriculteurs) pour identifier les impacts réels, co-crée des solutions et garantir l'appropriation durable des mesures. - Former et renforcer les capacités locales pour restaurer les écosystèmes, gérer la biodiversité et surveiller les effets à long terme des interventions.

  	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH		Page 42
			Date : Février 2026
	PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
						- Encourager l'engagement des parties prenantes et le suivi adaptatif pour assurer l'efficacité des mesures d'atténuation
Adjoint Chef de Service, SDELPA (Papa Aboubacar Touré)	- Connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus du projet - Impacts sociaux et environnementaux - Mesures de mitigation - Groupes vulnérables - Genre et inclusion - Rôle des autorités locales - VBG / EAS / HS - Mécanisme de Gestion des Plaintes	10/12/2025 à la SDELPA de Linguère	Projet jugé positif pour l'amélioration de l'accès à l'électricité et le soutien au développement pastoral et agricole	- Le Service Départemental de l'Élevage et des Productions Animales n'a reçu aucune information précise concernant le projet - Occupation de 100 ha de pâturages, empiètement sur couloirs de transhumance	- Mettre en place une parcelle fourragère de 10 ha avec mini-forage, organiser des activités économiques pour femmes et personnes vivant avec un handicap, sensibiliser les communautés, impliquer autorités locales pour prévenir conflits	- Consultation continue avec autorités et populations locales et toutes les parties prenantes concernées - Mise en œuvre du PAR et du plan de restauration des moyens de subsistance et s'assurer que les éleveurs transhumants sont bien pris en compte - En concertation avec les autorités locales et éleveurs, trouver de nouveaux couloirs de passages pour les leveurs
Chef de Service, SDDR (Aliou Sow)	- Connaissance et perception du projet de centrale - Parties prenantes affectées - Avantages attendus	10/12/2025 à la SDDR de Linguère	Projet jugé positif pour l'amélioration de l'accès à l'électricité et le développement local	- Perte d'espaces agro-pastoraux, - Risques liés à la divagation du bétail, vulnérabilité des femmes	- Création de domaines agricoles et banques d'aliments pour le bétail, clôture des sites, soutien aux femmes via activités économiques et	- Restaurer ou aménager des espaces agro-pastoraux de substitution (zones de pâturage améliorées, points d'eau, pistes de bétail).

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 43
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
	- Impacts sociaux et environnementaux - Mesures de mitigation - Groupes vulnérables : - Genre et inclusion - Rôle des autorités locales - VBG / EAS / HS - Mécanisme de Gestion des Plaintes				structuration, sensibilisation à la sécurité et prévention VBG/EAS/HS, comité de gestion et suivi régulier, consultation continue des autorités et populations locales	- Aménager des couloirs de passage du bétail et des zones de pâturage clairement délimitées. - Installer des clôtures adaptées autour des infrastructures sensibles, sans bloquer les itinéraires pastoraux traditionnels. - Identifier les impacts différenciés sur les femmes (perte de terres cultivées, revenus, accès aux ressources naturelles). - Mettre en place des mesures ciblées : accès prioritaire aux compensations, activités génératrices de revenus, appui à l'agriculture et à l'élevage féminin. - Assurer la participation effective des femmes dans les mécanismes de concertation, de compensation et de gestion des plaintes.
Boyda Ba et Demba Ka	- Connaissance et perception du projet	11/12/2025 au village de Ndadane	- Projet bien accepté par la communauté,	Perte de surfaces pastorales, impact sur l'élevage,	Accompagner les éleveurs en aménageant des terres	- Appuyer les éleveurs affectés par des actions ciblées : amélioration de

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 44
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
(Chef du village et Éleveur)	- Parties prenantes affectées : - Avantages attendus - Impacts sociaux et environnementaux - Mesures de mitigation - Groupes vulnérables - Genre et inclusion - Rôle des autorités locales - VBG / EAS / HS - Mécanisme de Gestion des Plaintes		perçu comme un moyen d'améliorer les conditions de vie, l'accès à l'électricité et le développement local - Electrification des villages environnants, recrutement de main-d'œuvre locale, - Développement d'activités génératrices de revenus	vulnérabilité des femmes, besoins de sécurité sur le chantier	pour les cultures fourragères	l'accès à l'alimentation du bétail, renforcement des services vétérinaires, diversification des sources de revenus. - Garantir leur accès effectif aux compensations, aux activités génératrices de revenus et aux emplois temporaires du chantier dans des conditions sûres. - Assurer leur participation active aux consultations, à la prise de décision et au mécanisme de gestion des plaintes. - Mettre en place un Plan de gestion de la sécurité et de la santé incluant la prévention des accidents, la gestion des flux de personnes et d'animaux, et la signalisation adéquate. - Sécuriser le chantier (clôtures, panneaux d'avertissement, éclairage) afin de réduire les risques pour les

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 45
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
						populations, le bétail et les travailleurs. - Former les entreprises et les agents de sécurité aux normes de conduite, au respect des communautés locales et à la prévention des violences basées sur le genre.
Baba Koundoul (Chef du village / Enseignant)	- Connaissance et perception du projet - Parties prenantes affectées - Avantages attendus - Impacts sociaux et environnementaux - Mesures de mitigation - Groupes vulnérables - Genre et inclusion - Rôle des autorités locales - Mécanisme de Gestion des Plaintes	13/12/2025 au domicile du Chef de Village, Nguith	- Projet perçu positivement pour l'augmentation de la production électrique et la création d'emplois - Possible baisse du prix de l'électricité	Perte de terres, destruction du tapis herbacé, désertification, abattage d'arbres, besoins de compensation pour les populations affectées	- Recenser tous les impactés et indemniser selon la perte de terre - Actions de reboisement et compensation des pertes environnementales - Soutien aux populations vulnérables : financement pour activités des femmes, construction d'une case des tout-petits, appui à la structure sanitaire - Renforcement du dialogue entre impactés et responsables du	- Mise en œuvre du PAR avec le paiement de toutes les compensations - Appuyer la restauration durable des moyens de subsistance (appui à l'agriculture, à l'élevage, activités génératrices de revenus). - Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) accessible et fonctionnel pour traiter les réclamations liées aux compensations et aux impacts environnementaux

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 46
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Acteurs / Institutions	Points discutés	Date et lieu	Atouts pour le Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations des parties prenantes	Dispositions pour la prise en compte des suggestions et recommandations par le projet
					projet pour assurer transparence et acceptabilité - Utilisation du chef de village et du préfet comme points de contact pour le mécanisme de plaintes	

Les consultations menées avec les acteurs institutionnels (Agence Régionale de Développement, mairies, directions régionales de l'Urbanisme, du Développement Rural, de l'Environnement et des Eaux et Forêts, Préfecture de Linguère, SDELPA et SDDR) ont montré une forte acceptabilité sociale du projet de centrale solaire. Les avantages attendus identifiés comprennent l'amélioration de l'accès à l'électricité, la création d'emplois locaux, le développement économique et l'augmentation de la capacité énergétique de la SENELEC. Les institutions ont souligné l'importance de mesures environnementales et agropastorales, notamment le reboisement, la sécurisation des parcours de bétail, la compensation des pertes de terres et le suivi des impacts sur l'élevage et l'agriculture. Elles ont également insisté sur la nécessité d'une information régulière et transparente des populations, l'inclusion des jeunes et des femmes dans le recrutement et la formation, ainsi que sur la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) accessible et fonctionnel, impliquant autorités locales, relais communautaires et services techniques. Des mesures de prévention des VBG, EAS et HS ont été proposées, notamment la sensibilisation, la définition de codes de conduite et la mise en place de procédures de signalement.

Les consultations avec les populations locales, et particulièrement les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les éleveurs et agriculteurs affectés, ont permis de recueillir des préoccupations concrètes. Ces populations ont exprimé des craintes sur la perte de terres agricoles et pastorales, la déforestation, la perturbation des parcours de bétail et l'exclusion des femmes des activités économiques. Elles ont formulé des recommandations pour une indemnisation juste et équitable, la création de périmètres maraîchers équipés, l'accès aux unités de transformation, la construction de mini-forages, le soutien aux jeunes et aux femmes dans l'entrepreneuriat, ainsi que la sensibilisation sur les risques VBG/EAS/HS. Les autorités et relais locaux ont proposé d'intégrer ces mesures dans les instruments de gestion environnementale et sociale du projet, avec un suivi régulier et inclusif afin de garantir l'inclusion des groupes vulnérables et la participation des femmes et jeunes dans toutes les étapes de mise en œuvre, assurant ainsi à la fois la durabilité et l'acceptabilité sociale du projet.

Les consultations publiques ont également révélé que certaines parties prenantes clés n'avaient pas été informées du projet. Il apparaît donc essentiel de garantir, tout au long du cycle de vie du projet, que toutes les parties prenantes soient régulièrement consultées et pleinement impliquées. Cette démarche permettra non seulement d'améliorer la transparence et la compréhension du projet, mais aussi de renforcer la légitimité et l'acceptation sociale des activités entreprises. Un suivi systématique et structuré des consultations, incluant des retours sur les recommandations reçues, est crucial pour s'assurer que toutes les préoccupations soient prises en compte et que le projet réponde aux besoins et attentes des communautés concernées.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 48
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

9 Programme d'Engagement et de Mobilisation des Parties Prenantes

9.1 Objectifs du PEMPP

Dans le cadre du Projet d'électrification de Ouarkhokh, le PEMPP vise à garantir une participation active, inclusive et continue des acteurs concernés afin de renforcer la transparence, la redevabilité et la durabilité sociale et environnementale du projet. Le PEMPP permet d'assurer l'appropriation du projet par les communautés locales, de prévenir les risques sociaux liés notamment au foncier, à la sécurité électrique ou aux nuisances de chantier, et de favoriser une mise en œuvre harmonieuse en tenant compte des besoins du territoire.

Plus spécifiquement, le PEMPP vise à :

- ❖ Identifier les différentes parties prenantes du Projet d'électrification de Ouarkhokh (ménages, autorités locales, leaders communautaires, SENELEC, services techniques, femmes, jeunes, personnes vulnérables, exploitants agricoles, organisations communautaires, etc.) afin de prendre en compte leurs avis, préoccupations et attentes dans la conception et la mise en œuvre ;
- ❖ Définir les rôles et responsabilités de chaque acteur, en précisant les échéances, le séquençage des activités et, si nécessaire, les coûts associés aux consultations et actions de participation communautaire ;
- ❖ Développer des stratégies efficaces de diffusion d'information et de consultation, adaptées au contexte local (langues locales, canaux communautaires, radios rurales, réunions publiques), en veillant à la prise en compte des groupes vulnérables, notamment les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les ménages à faible revenu et les personnes âgées ;
- ❖ Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) accessible, sûr et confidentiel, permettant de recueillir, traiter et résoudre les doléances liées au projet, y compris celles associées aux violences basées sur le genre (VBG), à la violence contre les enfants, à l'exploitation et abus sexuels, et au harcèlement sexuel (EAS/HS) durant les travaux.

Les parties prenantes seront mobilisées à travers des approches différenciées selon leur influence, leur niveau d'intérêt, leurs attentes vis-à-vis du projet et leur niveau d'exposition aux impacts potentiels. Les méthodes incluront notamment : réunions publiques villageoises, consultations ciblées, ateliers techniques, communication digitale lorsque possible, annonces radio, et échanges communautaires via les autorités locales et leaders traditionnels.

Le PEMPP sera traduit en un programme d'activités budgétisé, précisant clairement :

- Les étapes clés du Projet d'électrification (études techniques pour la ligne électrique souterraine reliant la ventral au poste électrique d'une longueur approximative de 400 mètres), installation des lignes, travaux, mise en service, etc.) ;
- Les actions de consultation à chaque phase ;
- Les responsabilités institutionnelles (SENELEC, Huawei, collectivités locales ; prestataires, comité local de suivi etc.) ;
- Les coûts associés ;
- Et le dispositif de suivi et d'ajustement continu des risques sociaux et environnementaux.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 49
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

La mise en œuvre des activités de mobilisation tiendra compte du contexte national et international marqué par des risques sanitaires. Ainsi, le projet appliquera des mesures de précaution adaptées pour protéger les communautés et les équipes intervenantes. Une formation spécifique du personnel du Projet et des prestataires sera assurée afin qu'ils maîtrisent les exigences liées à la santé, la sécurité communautaire et la gestion responsable des interactions avec les populations locales.

9.2 Stratégie d'engagement et de mobilisation des parties prenantes du Projet de centrale solaire de Ouarkhokh

La mise en œuvre du projet de centrale solaire de Ouarkhokh, incluant les installations électriques associées, nécessite une stratégie d'engagement et de mobilisation des parties prenantes adaptée aux spécificités sociales, économiques et culturelles de cette zone pastorale située dans le département de Linguère. La zone de Ouarkhokh se caractérise par :

- ❖ Une forte activité Agricole et surtout pastorale,
- ❖ Une mobilité saisonnière des populations et du bétail,
- ❖ Une pression accrue sur les ressources naturelles déjà soumise aux effets du changement climatique,
- ❖ Des besoins importants en infrastructures énergétiques fiables.

Dans ce contexte, la stratégie d'engagement vise à assurer la participation active des communautés locales. Elle prévoit également une coordination étroite avec SENELEC, agence d'exécution, et Huawei Technologies, maître d'ouvrage, pour la préparation des travaux, la gestion du chantier et la communication technique. Elle permet également d'anticiper et de gérer les préoccupations liées au foncier, aux parcours du bétail, à l'accès à l'eau et aux autres ressources naturelles, tout en associant les autorités locales aux processus de décision et de suivi. La stratégie prend en compte les besoins des groupes vulnérables et met en place des mécanismes clairs d'information, de consultation, de concertation et de gestion des plaintes, conformes aux standards environnementaux et sociaux en vigueur. Cette stratégie permet d'instaurer un dialogue transparent, continu et constructif entre les acteurs institutionnels, les partenaires techniques, les populations locales et toutes les parties prenantes impliquées dans le projet. Le tableau ci-dessous présente les principales missions et le chronogramme d'engagement des parties prenantes pendant tout le cycle de vie du projet.

Tableau 8 : Programme de mise en œuvre du PEMPP

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
Préparation	- Priorité d'investissement - Critères de sélection des zones bénéficiaires des infrastructures dans l'emprise des 100 ha - Divulgateion des instruments (EIES ; PAR ; MGP ; PEPP etc.) - Discussion sur les impacts E&S	- Consultation du public (assemblées publiques communautaires - Communiqué de presse - Radios nationales et communautaires en Français et langues locale - Affichage au niveau des secteurs et de la mairie - Site Web de l'UGP - Réseaux sociaux	- Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution - Dès validation des rapports Avant les travaux	- Autorités administratives et services techniques - ONG, OCB, Coopératives, Unités de production, - Structures communautaires de base - PAP - Groupes vulnérables/défavorisés - Organisations de la société civile - UGP	- UGP - Consultants chargés des études
	Dispositions du PAR (critères d'éligibilité, date butoir, méthodes de compensation, etc.)	- Consultation du public - Focus groups - Communiqués radios (nationales et communautaires) - Affichage secteurs/mairie - Site Web UGP	Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution	- Autorités territoriales - ONG, OCB, Coopératives, Unités de production - Structures communautaires de base - PAP - Groupes vulnérables/défavorisés - UGP	UGP Consultants chargés du PAR
	- Mécanisme de gestion des plaintes - Plan VBG/EAS/HSVCE et procédures de plainte	- Assemblées publiques - Focus groups - Radios nationales et communautaires - Affichage préfecture et mairie (objectifs du projet, dates, heures	- Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution	- Autorités administratives et services techniques - ONG, OCB, Coopératives, Unités de production	- UGP - Missions de contrôle - Entreprises - Consultants PAR

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 51
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
		- Site Web UGP		- Structures communautaires de base - PAP - Groupes vulnérables/défavorisés - OSC - Comités de gestion des plaintes - Entreprises contractantes	
Mise en œuvre du projet	- Dispositions du PEPP (cadre de concertation) - Suivi de l'état d'avancement du PEPP	- Assemblées publiques - Focus groups - Communiqués radios - Lettres - Courriels, réseaux sociaux - Téléphonie	Démarrage du projet + trimestriel + annuel	- Autorités administratives et services techniques - ONG, OCB, Coopératives, Unités de production - Structures communautaires de base - PAP - Groupes vulnérables/défavorisés - OSC - Entreprises contractantes	UGP
Pré-travaux	- Opportunités d'emplois et exigences	Affichage hebdomadaire dans secteurs/mairies/villages	Avant le démarrage des travaux	- Collectivités territoriales - Communautés riveraines - OCB - Société civile	- UGP - Entreprises - Bureaux de contrôle

  	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH		Page 52
			Date : Février 2026
	PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		Version : Provisoire

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
Phase des Travaux	- Opportunités d'emplois et exigences - Signature des codes de conduite - MGP Travailleur - Sensibilisation sur les VBG/EAS/HSVCE - Risque d'accidents dans l'emprise des travaux - PGES, le PGES-C et leur mise en œuvre - Plan de communication autour des travaux du projet et MGP au cas où les riverains auraient des plaintes liées aux travaux ou à l'endommagement ou la destruction de biens qui n'avait pas été identifiés par le PAR ou qui sont hors des emprises	- Affichage hebdomadaire dans secteurs/mairies/villages - Focus groups - Renforcement de capacités et formation - Communiqués radios	Pendant toute la durée des travaux	- Autorités administratives et services techniques - ONG, OCB, Coopératives, Unités de production - Structures communautaires de base - PAP - Groupes vulnérables/défavorisés - OSC - Les enfants	- UGP - Entreprises - Bureaux de contrôle
Suivi du projet	- État d'avancement du Projet - Retards/blocages - Performance technique	- Réunions formelles - Visites de sites - Rapports de suivi environnemental et social	Toute la phase de mise en œuvre	- Autorités administratives - ONG, OCB, Coopératives	UGP

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 53
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
	- Performance environnementale et sociale	- Réunions communautaires - Radios communautaires - Site web UGP		- Communautés touchées - Groupes vulnérables - OSC	
Mise en service	- Mesures d'entretien et sécurité - Planification des travaux d'entretien - Sensibilisation des riverains sur les mesures de distanciation à prendre par rapport à la centrale. Expliquer aux riverains les zones à ne pas franchir, les clôtures, et les règles d'accès au site. - Sensibilisation sur les risques potentiels liés aux installations (chocs électriques etc.) - Sensibilisation sur l'importance de protéger le site	- Radios communautaires - Affichage dans secteurs et mairies - Réunions en mairie	Dès la mise en service	- Bénéficiaires - Acteurs gouvernementaux - OSC	UGP
Clôture du projet	- Résultats finaux du projet - Bilan des réalisations techniques,	- Ateliers nationaux et régionaux de restitution	En fin de mise en œuvre, avant la clôture	- Autorités administratives et services techniques - Collectivités territoriales	- UGP - Ministères sectoriels concerné

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 54
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
	environnementales et sociales - Leçons apprises - Mesures de durabilité et dispositions de post-projet - Procédure de transfert des infrastructures et équipements - Conclusion du mécanisme de gestion des plaintes	- Réunions communautaires dans les zones du projet - Communiqués de presse (radios nationales et communautaires en français et langues locales) - Publications sur le site Web de l'UGP et réseaux sociaux - Rapports de clôture partagés avec les parties prenantes - Diffusion d'un résumé accessible (flyers, infographies)	officielle du projet	- ONG, OCB, Coopératives, Structures communautaires de base - PAP et communautés affectées et environnantes - Groupes vulnérables/défavorisés - Organisations de la société civile - Partenaires techniques et financiers	- Partenaires techniques et financiers

9.3 Plan de consultations

Le plan de consultation pour le projet de la centrale solaire de Ouarkhokh vise à mettre en place un processus structuré, inclusif et continu permettant aux différentes parties prenantes d'exprimer leurs perceptions, préoccupations et attentes, et de garantir leur prise en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet. Ce processus est essentiel pour renforcer la transparence, favoriser l'appropriation locale et prévenir les risques sociaux dans cette zone principalement pastorale. Le plan de consultation repose sur des principes clés visant à garantir une participation équitable et efficace de toutes les parties prenantes. Il assure l'accessibilité de l'information, y compris pour les populations rurales éloignées, et promeut un dialogue inclusif impliquant les autorités locales, les éleveurs, les chefs coutumiers, les organisations pastorales, les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap. Il garantit également une réactivité et une traçabilité des préoccupations exprimées, ainsi que l'intégration systématique des retours reçus dans les décisions techniques et sociales du projet. Enfin, il contribue à la prévention des risques sociaux, notamment ceux liés au foncier, aux parcours de bétail, à la gestion des ressources naturelles et aux VBG/EAS/HS/VCE.

9.3.1 Stratégie proposée pour les consultations et la participation des parties prenantes

Dans le cadre du projet de la centrale solaire de Ouarkhokh, des outils de collecte de données (guides d'entretien individuels et collectifs, questionnaires, etc.) seront élaborés en tenant compte des spécificités des différentes parties prenantes, notamment les communautés, les autorités locales, les services techniques, SENELEC, Huawei Technologies et les groupes vulnérables. Les méthodes utilisées varieront selon le profil des parties prenantes visées et comprendront :

- Des entretiens avec les acteurs institutionnels, coutumiers, techniques et communautaires ;
- Des enquêtes, sondages et questionnaires ;
- Des réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis ;
- Des méthodes participatives adaptées au contexte de Ouarkhokh ;
- Des mécanismes traditionnels locaux de consultation et de prise de décision.

Des entretiens individuels seront menés avec les acteurs étatiques centraux, les services déconcentrés, la commune de Ouarkhokh, les leaders communautaires, ainsi que les acteurs du secteur privé impliqués, dont SENELEC (agence d'exécution) et Huawei Technologies (maître d'ouvrage). Ces échanges seront conduits dans le respect des directives nationales, des normes internationales et des bonnes pratiques en matière de consultation inclusive. Au niveau communautaire, des focus groups seront organisés avec les agriculteurs, les éleveurs, les autorités coutumières, les organisations pastorales, les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap et d'autres groupes vulnérables etc. afin de recueillir leurs perceptions, préoccupations et attentes par rapport à la centrale solaire.

Des sessions spécifiques seront dédiées aux questions liées aux VBG/EAS/HS, incluant des focus groups distincts avec les groupes de femmes, les jeunes filles et les prestataires de services spécialisés dans les localités concernées.

À l'issue du processus de consultation, des séances de restitution des résultats seront organisées au niveau national, régional et communal pour assurer la transparence et valider les propositions issues des parties prenantes.

Pour la mobilisation et la sensibilisation, plusieurs outils et modes de communication seront utilisés, en garantissant que toutes les rencontres physiques se déroulent dans le respect des mesures sanitaires en vigueur :

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 56
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

❖ **Assemblées communautaires**

Ces réunions publiques, présidées par les autorités locales, permettent de partager des informations générales sur le projet et de rassurer les populations quant à l'appui institutionnel apporté. Bien que la prise de parole puisse y être dominée par les leaders les plus influents, ces assemblées constituent un outil essentiel pour diffuser des messages à grande échelle et démontrer la transparence du projet.

❖ **Focus groups**

Les focus groups permettront d'engager des discussions ciblées avec des groupes homogènes (agriculteurs, éleveurs, femmes, jeunes, acteurs économiques, etc.). Ils sont particulièrement adaptés à la zone de Ouarkhokh pour encourager les échanges sur les enjeux spécifiques du projet, notamment les impacts sur le pastoralisme, le foncier et les moyens de subsistance. L'animation sera adaptée (par sexe, âge, activité) pour favoriser une participation libre et authentique.

❖ **Entretiens individuels**

Les entretiens individuels permettent d'explorer en profondeur les perceptions, attentes et préoccupations des autorités locales, leaders coutumiers, services techniques, représentants de SENELEC et de Huawei, et autres acteurs clés. Cet outil est essentiel pour comprendre les dynamiques locales et renforcer l'appropriation du projet. Il est toutefois important de veiller à ne jamais utiliser cette méthode pour identifier ou interroger des survivantes de VBG/EAS/HS.

❖ **Ateliers**

Des ateliers nationaux, régionaux et communaux rassembleront diverses parties prenantes pour partager des informations techniques, discuter des impacts du projet et favoriser la coordination entre acteurs institutionnels, techniques et communautaires. Ces ateliers contribueront à établir un consensus, renforcer la transparence et favoriser l'engagement local autour du projet de centrale solaire de Ouarkhokh

❖ **Comités Régionaux de Développement (CRD) et des Comités Départementaux de Développement (CDD)**

Le projet a organisé des réunions des Comités Régionaux de Développement (CRD) et des Comités Départementaux de Développement (CDD), qui constituent des cadres privilégiés d'information, de concertation et de coordination avec les institutions concernées. Cette démarche contribuera à renforcer l'appropriation institutionnelle du projet, à assurer une meilleure cohérence avec les politiques publiques et à faciliter la coordination intersectorielle pour une mise en œuvre efficace et concertée.

❖ **Entretiens semi-dirigés**

Serviront à recueillir des informations plus nuancées auprès d'acteurs spécifiques dont les points de vue sont déterminants, en suivant un guide d'entretien flexible permettant d'approfondir les enjeux techniques, sociaux et institutionnels liés au projet.

❖ **Calendrier de consultation**

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 57
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Le calendrier de consultation précisera les dates et lieux de tenue des différentes activités, les catégories de parties prenantes concernées ainsi que les thématiques abordées et les objectifs visés. Cette planification sera effectuée à travers l'outil de gestion mis en place et utilisé par l'UGP, garantissant un suivi rigoureux, structuré et transparent de l'ensemble du processus participatif.

Cet outil intégrera notamment :

- Les données générales (type d'activité, localisation, thématique, objectif, date) ;
- Les éléments liés à la logistique et à l'organisation, incluant la planification des invitations et la composition des équipes d'intervention ;
- Des informations relatives au suivi et à l'engagement des parties prenantes, telles que l'état de participation, les plaintes reçues, les engagements pris, les risques soulevés et les mesures correctives appliquées ;
- Un historique complet des interactions comprenant les comptes rendus, les photos, les enregistrements, les fiches d'entretien et les feuilles de présence ;
- Les méthodes de collecte et de gestion des données utilisées lors des consultations.

L'ensemble des documents sera archivé de manière sécurisée et restera accessible aux parties prenantes concernées. Un mécanisme de mise à jour régulière des données de consultation permettra de suivre l'évolution des dynamiques sociales autour du projet de la centrale solaire de Ouarkhokh et d'ajuster, en conséquence, les mesures d'atténuation, d'inclusion ou de gestion des conflits.

Tableau 9 : Description des informations qui seront transmises et des thèmes qui seront abordés

Activités	Sujet de la consultation	Méthodes utilisées	Dates & Lieux	Groupes cibles	Responsabilité
Phase de préparation					
Préparation des conditions préalables	- Présentation globale du projet de Ouakhokh - Risques et opportunités ESS (environnement, social, genre, VBG) - Rôles et responsabilités - Documents ESS à élaborer (PAR, PEPP, EIES, MGP Etc.)	- Réunions techniques (face-à-face) - Visioconférences - Ateliers de travail - Appels téléphoniques - Courriels - CRD - CDD	- Période : Mois 1 à Mois 6 de la phase de préparation - Lieux : bureaux ministériels, mairie de Ouakhokh, en ligne	- Ministères concernés (infrastructures, environnement, affaires sociales) - Collectivités locales (mairie, élus) - ONG locales / nationales - Bénéficiaires potentiels - Populations riveraines - Travailleurs potentiels du projet	- BOAD- Équipe projet nationale - Consultant ESS (Environnement & Social) - Unité de gestion de projet (UGP)
Étude d'impact environnementale et sociale (EIES) et Plan d'Action de Réinstallation (PAR)	- Identification des risques ESS spécifiques - Analyse de la vulnérabilité (femmes, jeunesse, pauvres) - Propositions de mesures d'atténuation - Besoin de compensation / réinstallation, si applicable	- Focus groupes (groupes cibles) - CRD, CDD - Consultations publiques - Entretiens individuels avec leaders et personnes vulnérables - Visites de terrain	- Période : avant la finalisation du dossier ESS (par exemple mois 4–8) - Lieux : villages de Ouakhokh, zones d'impact	- Populations affectées (ménages, chefs de ménage) - Groupes vulnérables (femmes, handicap, jeunes) - Chefs de village - Autorités locales - Associations communautaires	- Consultant ESS - UGP - Services techniques locaux (environnement, social)

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 59
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Activités	Sujet de la consultation	Méthodes utilisées	Dates & Lieux	Groupes cibles	Responsabilité
Phase de mise en œuvre					
Lancement et sensibilisation	- Présentation des activités du projet - Rappel des activités menées pendant la phase de préparation - Calendrier des travaux - Sécurité, perturbations attendues - Plan de gestion des plaintes (incl. VBG/EAS/HS)	- Réunions publiques dans les villages - Radios communautaires / locales - Distribution d'affiches, de flyers - Réseaux sociaux - Permanences MGP (guichet plaintes)	- Dès le démarrage des travaux (mois 1 de la mise en œuvre) - Lieux : mairie de Ouakhokh, villages, espaces communautaires	- Populations locales (habitants des villages) - Femmes, jeunes - Personnes vivant avec un handicap - Travailleurs du projet - Commerçants, transporteurs	- UGP - Entreprise contractante - Consultant ES / HSE - Comité de gestion local
Application du Plan ESS, PEPP	- Mise en place des mesures de gestion des risques ESS - Conditions de travail, code de conduite - Formation des travailleurs - Suivi des engagements de main-d'œuvre	- Réunions internes avec le personnel de projet - Séances de formation - Séances de sensibilisation quotidienne / briefings - Inspections HSE régulières	- Tout au long de la mise en œuvre (par exemple mois 1–24 selon durée) - Lieux : chantiers, bureaux de projet	- Travailleurs du projet - Sous-traitants - UGP	- UGP - Entreprise de construction - Consultant HSE / ES - Responsable des ressources humaines du projet
Gestion foncière / réinstallation	- Recensement des personnes affectées	- Réunions individuelles (PAP)	- Avant et pendant les activités qui nécessitent un	- Personnes affectées (PAP) - Chefs de village - Autorités foncières	- UGP - Consultant social / foncier - Mairie de Ouakhokh

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 60
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Activités	Sujet de la consultation	Méthodes utilisées	Dates & Lieux	Groupes cibles	Responsabilité
	- Modalités de compensation - Plan de réinstallation (si nécessaire) - Dispositifs de soutien post-réinstallation	- Ateliers communautaires - Visites de terrain - Entretiens avec autorités locales	- accès foncier (par exemple mois 3–12) - Lieux : terrains concernés, villages	- Services cadastraux fonciers /	- Autorités locales
Phase de suivi & reporting					
Suivi participatif	- Suivi de l'avancement des travaux - Impacts sociaux et environnementaux - Plaintes et retours via MGP	- Réunions de suivi communautaire - Appels téléphoniques et enquêtes - Plateforme numérique (si disponible) pour les plaintes - Rapports réguliers partagés	- Tous les trimestres (par exemple tous les 3 mois) - Lieux : communautés, mairie, en ligne	- Communautés locales - Groupes vulnérables (femmes, jeunes) - ONG partenaires - Autorités municipales	- UGP - Consultant ES / HSE - Comité de suivi local - BOAD (via supervision)
Évaluation intermédiaire	- Performance du projet par rapport aux indicateurs - Satisfaction des parties prenantes - Besoin d'ajustements	- Ateliers d'évaluation intermédiaire - Focus groupes avec bénéficiaires - Enquêtes de satisfaction	- À mi-parcours (par exemple mois 12 si projet de 24 mois) - Lieux : mairie, villages, en ligne	- Bénéficiaires directs - Autorités locales - ONG - Comités de projet	- UGP - Consultant M&E (monitoring & évaluation) - Banque Ouest-Africaine de Développement
Phase de clôture					

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 61
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Activités	Sujet de la consultation	Méthodes utilisées	Dates & Lieux	Groupes cibles	Responsabilité
Évaluation finale	- Résultats du projet (impacts, efficacité) - Leçons tirées - Durabilité des résultats - Recommandations pour l'avenir	- Ateliers de restitution - Consultations finales (focus groupes, réunions) - Rapports de clôture	- À la fin du projet (par exemple mois fin du projet) - Lieux : mairie, villages, en ligne	- Bénéficiaires - Communautés locales - Autorités locales - ONG partenaires	- UGP - Consultant M&E - Banque Ouest-Africaine de Développement
Transfert & durabilité	- Transfert des infrastructures au niveau local - Formation des comités de gestion - Plans de maintenance - Modalités de pérennisation	- Réunions techniques - Cérémonies officielles de transfert - Formations des comités	- Fin du projet (juste avant clôture officielle) - Lieux : mairie, installations du projet	- Mairie / Collectivités locales - Comités de gestion des infrastructures - Services techniques (municipaux)	- UGP - Ministère local - Collectivités - Comités de gestion locaux

Tableau 10 : Échéancier préliminaire prévu avec les dates et les lieux des consultations préliminaires

Date prévisionnelle	Lieu	Type de consultation	Objectifs principaux	Parties prenantes visées
10–13 décembre 2025	Ouarkhokh (Commune)	Assemblées communautaires Lancement des consultations EIES/PAR et PEPP	Informar sur le projet, expliquer l'EIES/PAR et le PEPP, clarifier les enjeux initiaux, recueillir les premières réactions	- Populations locales - Chefs de village - Notables - Femmes - Jeunes - Personnes vulnérables
14–20 décembre 2025	Villages de la zone d'influence (Nguith, Thilla, Ndadane etc.)	Focus groups	Identifier les impacts potentiels (foncier, pastoralisme, moyens de subsistance), les attentes et préoccupations spécifiques	- Agriculteur - Eleveurs - Femmes - Jeunes

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 62
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Date prévisionnelle	Lieu	Type de consultation	Objectifs principaux	Parties prenantes visées
				- Acteurs économiques - Personnes vivant avec un handicap
21–24 décembre 2025	Ouarkhokh / Linguère	Entretiens individuels	Collecter des données détaillées sur les enjeux techniques, fonciers et sociaux	- Maire - Elus - Chefs coutumiers - Services techniques déconcentrés - ARD - SENELEC
5–10 janvier 2026	Dakar / Ouarkhokh	Entretiens semi-dirigés	Approfondir les aspects techniques, réglementaires et institutionnels et les besoins de coordination	- SENELEC - Huawei - Direction en charge de l'Environnement - Direction de l'Énergie, - Direction en charge des domaines - Société civile
15–17 janvier 2026	Linguère	Atelier régional de concertation	Partager les résultats préliminaires des consultations, discuter des impacts et des mesures d'atténuation	- Préfet - Services techniques régionaux - ARD Louga - Leaders communautaires
20–22 janvier 2026	Dakar	Atelier national de concertation	Assurer l'alignement avec les autorités centrales, valider la méthodologie EIES/PAR/PEPP	- Ministères en charge de l'Énergie, de l'Environnement, des Finances - Partenaires techniques et financiers

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 63
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Date prévisionnelle	Lieu	Type de consultation	Objectifs principaux	Parties prenantes visées
Fin janvier 2026	Ouarkhokh	Atelier communal de restitution	Présenter la synthèse des consultations, valider les préoccupations et convenir des prochaines étapes	- Communauté locale - Elus - Services techniques - Leaders communautaires

9.4 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Pour garantir une diffusion efficace, inclusive et transparente des informations liées au Projet d'électrification de Ouarkhokh, un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre tout au long du cycle du projet. Ce plan soutiendra l'engagement des parties prenantes en tenant compte de leur diversité, de leur niveau d'accès à l'information et des spécificités socioculturelles de la commune de Ouarkhokh et des villages environnants. Les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale, le spécialiste VBG/EAS/HS ainsi que le spécialiste en communication de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) veilleront à la vulgarisation du PEPP et à la diffusion régulière des informations pertinentes.

Plusieurs canaux de communication et d'échanges seront mobilisés :

- ❖ **Radios communautaires locales** (Radio Louga FM, Radio Ndef Leng, radios communautaires de Linguère, ou stations locales proches) et **chaînes de télévision nationales** (RTS1, 2STV, TFM, Walf TV) pour relayer les communiqués, reportages, interviews et informations clés du projet en français et en langues nationales (wolof, sérère, pular). Ces médias permettront d'atteindre efficacement les populations rurales, y compris les groupes vulnérables.
- ❖ **Presse écrite et en ligne** (Le Soleil, Enquête, Observateur, Seneweb, PressAfrik, Dakaractu, etc.) pour renforcer la visibilité du projet, diffuser les bilans d'étape, les annonces de consultations publiques et les communiqués officiels.
- ❖ **Sites web et réseaux sociaux des institutions impliquées** (SENELEC, Ministère en charge de l'énergie, Huawei, commune de Ouarkhokh), etc.
- ❖ **Visites de terrain sur les sites d'implantation des équipements** (poteaux, postes, tranchées, câblage) organisées pour les autorités locales, les comités villageois, les organisations communautaires, les journalistes, les jeunes et les femmes. Ces visites favoriseront une compréhension concrète du projet, de ses impacts et des mesures d'atténuation.
- ❖ **Réunions communautaires, consultations publiques, ateliers d'information dans les villages** de Ouarkhokh et zones adjacentes. Les conclusions seront relayées via les radios locales pour maximiser la portée et informer les ménages non présents.
- ❖ **Affiches, panneaux d'information et flyers affichés dans les lieux publics** (mairies, écoles, marchés, postes de santé, maisons des jeunes et des femmes) indiquant les activités prévues, les contacts utiles, le MGP, les mesures de sécurité, et les dates des consultations.
- ❖ **Brochures simplifiées sur le projet diffusées** dans les villages et lieux publics, comprenant :
 - Les objectifs et principales composantes du projet d'électrification ;
 - l'emplacement exact des installations ;
 - Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux ;
 - Les procédures de consultation et les moyens de participation ;
 - Le mécanisme de gestion des plaintes (y compris modalités de signalement des cas de VBG/EAS/HS et services de prise en charge disponibles) ;
 - Les documents mis à disposition du public et leur localisation ;
 - Les contacts des responsables du projet.

Cette brochure sera actualisée régulièrement pour inclure les réalisations, les chantiers en cours, les inaugurations, et les indicateurs d'emploi local (main-d'œuvre locale mobilisée, entreprises sous-traitantes, etc.).

9.5 Examen des commentaires

Les spécialistes en développement social de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), en collaboration avec les services techniques du Ministère du Pétrole et des Énergies, de la SENELEC et des

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 65
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

collectivités territoriales concernées, assureront l'examen régulier et la prise en compte des commentaires émis par les parties prenantes dans le cadre du Projet d'électrification de Ouarkhokh. Les commentaires, qu'ils soient verbaux ou écrits, seront systématiquement consignés dans un registre dédié, disponible au niveau communautaire, communal et départemental. Ce registre fera l'objet d'un suivi régulier et chaque commentaire recevra une réponse formelle dans un délai maximum de trois (03) semaines. Une attention particulière sera portée aux groupes vulnérables pour garantir leur pleine expression et l'accessibilité des informations. Les contributions, préoccupations ou réclamations pourront être formulées à travers :

- ❖ Des rencontres de consultation (réunions communautaires, focus groups, entretiens individuels)
- ❖ Une boîte à suggestions installée à l'UGP, à la mairie de Ouarkhokh, dans les villages concernés et au niveau des antennes régionales
- ❖ Un formulaire de commentaires rempli lors des sessions publiques
- ❖ L'envoi d'un courriel, d'un courrier, ou d'un appel téléphonique
- ❖ Les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp), ou le site Web du Ministère du Pétrole et des Énergies ou du projet).

Les feedbacks compilés par les spécialistes en sauvegarde sociale seront transmis aux responsables des agences d'exécution pour une prise en charge efficace et concertée. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre du Projet, d'améliorer la qualité des interventions et de répondre de manière adéquate aux attentes des bénéficiaires. Le cas échéant, une réponse formelle sera envoyée au plaignant ou au contributeur. Celle-ci inclura :

- ❖ Un résumé du commentaire reçu ;
- ❖ Les explications sur les solutions envisagées ;
- ❖ La solution retenue;
- ❖ La procédure et les délais de mise en œuvre.

Le langage utilisé sera adapté au niveau linguistique, culturel et éducatif du destinataire afin de garantir une compréhension optimale.

9.6 Entité de coordination et de mise en œuvre du PEPP

Senelec, responsable du projet assurera :la coordination, la gestion opérationnelle et le suivi de la mise en œuvre des activités du PEMPP. L'UGP rendra compte au Comité de Pilotage du Projet, présidé par une autorité nationale (ministère de l'Énergie ou toute autre autorité désignée). Le Comité de Pilotage aura pour mandat :

- ❖ D'orienter stratégiquement le projet,
- ❖ De statuer sur les mesures d'atténuation,
- ❖ Et de superviser les performances techniques, environnementales et sociales.

9.6.1 Entité d'appui à la mise en œuvre

L'UGP sera appuyée par plusieurs entités techniques nationales et locales, notamment : la DEEC / DREEC, les ARD etc. La coordination du projet délèguera la mise en œuvre du PEMPP au Responsable Développement Social et Genre de l'UGP Ses responsabilités incluront :la mobilisation des parties prenantes ; la communication sociale, les relations avec les OCB/OSC/ONG, autorités locales et services techniques ; la coordination avec les médias locaux

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 66
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

; l'appui au fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)/VBG/EAS/HS/VCE ; le suivi des aspects sociaux, du genre, de l'inclusion et de la participation. Ce spécialiste devra : disposer d'une expérience confirmée en processus participatifs, mener l'ensemble des actions prévues dans le PEMPP, travailler sous l'autorité directe du Coordonnateur de l'UGP.

9.6.2 Autres spécialistes mobilisés

Spécialiste en Sauvegarde Environnementale pour le suivi des risques, conformité, rapports E&S ; Spécialiste Suivi-évaluation, il sera en charge du suivi des indicateurs de participation et performance et le Spécialiste en communication.

9.7 Formation et sensibilisation

Des actions de renforcement de capacités seront menées tout au long du projet afin d'assurer une compréhension partagée des enjeux sociaux, environnementaux et sécuritaires. Des ateliers de formation seront organisés dans chaque zone d'intervention, notamment à Ouarkhokh et dans les localités riveraines, au profit des travailleurs du projet, des autorités administratives, des élus locaux, des chefs coutumiers, des organisations communautaires de base (OCB/GPF/jeunes), des relais communautaires ainsi que des comités de gestion des plaintes. Ces sessions incluront une formation spécifique sur la résolution à l'amiable des différends, assurée par un consultant spécialisé en MGP/VBG-EAS/HS. Parallèlement, des campagnes d'information et de sensibilisation seront déployées dans toutes les zones d'influence du projet pour renforcer les connaissances sur les risques sociaux et environnementaux, la gestion des conflits, les VBG/EAS/HS/VCE, les droits des PAP et des groupes vulnérables, ainsi que les règles de sécurité liées aux infrastructures solaires.

9.8 Retour d'information aux parties prenantes

Le projet mettra en place un mécanisme structuré de retour d'information afin de garantir une communication transparente, continue et adaptée aux besoins des différentes parties prenantes. Les résultats des consultations, les décisions prises, les mesures d'atténuation, ainsi que l'état d'avancement des activités seront régulièrement partagés à travers des réunions communautaires, des rencontres ciblées avec les autorités locales et techniques, des supports d'information simplifiés, ainsi que des canaux digitaux lorsque cela est possible. Les parties prenantes recevront également un retour systématique sur les préoccupations exprimées, les plaintes enregistrées et les actions correctives mises en œuvre, conformément aux standards de transparence et de redevabilité du projet. Ce mécanisme vise à renforcer la confiance, favoriser une participation active et assurer une appropriation collective du projet.

9.9 Format type des comptes rendus qui sera utilisé pour documenter les consultations

Le compte rendu de consultation documentera de manière structurée l'ensemble du processus, en précisant d'abord les informations générales telles que le titre de la séance, le projet concerné, la date, le lieu, les organisateurs, les facilitateurs et le nombre ainsi que le profil des participants. Il présentera ensuite les objectifs de la consultation et décrira le déroulement de la rencontre, incluant l'accueil, la présentation du projet, les exposés techniques, les discussions ouvertes et la synthèse des échanges. Le document restituera de façon détaillée les préoccupations soulevées, les attentes et propositions formulées par les participants, ainsi que les besoins spécifiques identifiés, notamment en matière de langues, d'accessibilité, de participation des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Il exposera les réponses et

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 67
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

engagements fournis par l'équipe projet, suivis des recommandations issues des discussions et des prochaines étapes convenues pour le suivi. Enfin, le compte rendu inclura la liste des participants et des annexes telles que les photos, feuilles de présence et supports de présentation, pour assurer une traçabilité complète et transparente du processus de consultation.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 68
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

10 Description de la prise en compte des points de vue des femmes et des groupes vulnérables dans le processus de consultation

Le processus de consultation adoptera une approche inclusive, participative et sensible au genre, conformément aux exigences de la **Banque Ouest-Africaine de Développement** (NSES 9) et aux standards de la SFI. Les points de vue des femmes, des minorités, des jeunes, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes vulnérables seront intégrés tout au long du cycle du projet grâce aux mesures suivantes :

10.1 Identification préalable des groupes vulnérables et de leurs besoins

Avant toute consultation, une cartographie sociale sera réalisée afin d'identifier :

- ❖ Les femmes, en tenant compte de leurs rôles et responsabilités spécifiques ;
- ❖ Les minorités ou groupes marginalisés ;
- ❖ Les personnes âgées ;
- ❖ Les jeunes (filles et garçons) ;
- ❖ Les personnes vivant avec un handicap ;
- ❖ Les ménages pauvres ou isolés ;
- ❖ Les personnes déplacées ;
- ❖ Etc.

Cette identification permettra d'adapter les méthodes de mobilisation à leurs réalités et contraintes.

10.2 Organisation de consultations séparées et adaptées

Pour garantir une participation effective, des sessions de consultation distinctes seront organisées lorsque nécessaire :

- ❖ Réunions exclusivement féminines, animées par des facilitatrices formées ;
- ❖ Groupes de discussion spécifiques pour les jeunes, minorités ou aînés ;
- ❖ Ateliers accessibles aux personnes vivant avec un handicap (langage des signes, rampes d'accès, documents en version simplifiée) ;
- ❖ Format adapté aux personnes âgées (distance, assises, horaires proches de la journée).

Ces consultations ciblées permettent d'éviter la domination des échanges par les hommes ou les élites locales et favorisent des discussions libres.

10.3 Choix d'horaires, lieux et modalités favorables aux groupes vulnérables

- ❖ Tenir les réunions à des heures compatibles avec les contraintes des femmes (éviter les heures de ménage, marché, préparations de repas).
- ❖ Sélectionner des lieux sûrs, neutres et proches, accessibles à pied.
- ❖ Prévoir des allocations de transport ou un appui logistique pour les groupes vulnérables.
- ❖ Utiliser des langues locales et une communication inclusive (audio, visuel, simplifiée).

10.4 Utilisation d'outils participatifs adaptés

- ❖ Groupes de discussion (FGD) spécifiques.
- ❖ Discussions porte-à-porte pour les ménages vulnérables.
- ❖ Méthodes participatives comme la cartographie communautaire sensible au genre.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 69
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

- ❖ Outils visuels pour les personnes peu alphabétisées.
- ❖ Boîtes à suggestions anonymes ou formulaires sécurisés.

10.5 Représentation équitable dans les instances de décision / comités villageois

- ❖ Exiger un quota de 40–50 % de femmes dans les comités communautaires.
- ❖ Inclure explicitement des représentants des : personnes vivant avec un handicap, les jeunes, les personnes âgées
- ❖ Appuyer la participation des organisations de femmes ou d'associations vulnérables.

10.6 Collecte et analyse de données désagrégées

Les données issues des consultations seront désagrégées par sexe, âge et vulnérabilité, ce qui permettra de : comprendre les besoins spécifiques des différents groupes ; adapter les mesures d'atténuation et les activités du projet ; suivre l'évolution des perceptions selon les groupes.

La rétroinformation sera assurée de manière transparente et continue grâce à des réunions de restitution, à la diffusion de supports audio-visuels et d'informations en langues locales, ainsi qu'à une communication adaptée aux personnes analphabètes ou vivant avec un handicap, permettant aux communautés de donner un retour sur la qualité du processus. Parallèlement, l'accès au mécanisme de gestion des plaintes sera simplifié afin de garantir son utilisation par tous les groupes : femmes (avec des points focaux féminins dédiés), jeunes (via WhatsApp, SMS ou numéros gratuits) et personnes vivant avec un handicap (supports audio, braille ou accompagnement personnalisé), avec une désagrégation systématique des plaintes selon le sexe et la vulnérabilité pour détecter les éventuelles inégalités. Enfin, le projet veillera à impliquer activement les leaders religieux, coutumiers et féminins afin de renforcer la confiance, encourager la participation des groupes sous-représentés et garantir un environnement participatif, respectueux et inclusif pour l'ensemble des parties prenantes.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 70
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

11 Phase post-installation

Dans la phase post-installation du PEPP à Ouarkhokh, le projet mettra en place un dispositif de mobilisation continue des parties prenantes afin d'assurer l'appropriation locale, la bonne utilisation des infrastructures et la prévention des risques sociaux et environnementaux. Des réunions périodiques seront organisées avec les autorités locales, les services techniques déconcentrés, les leaders communautaires, les représentants des éleveurs, les organisations de femmes et de jeunes, ainsi que les groupes vulnérables pour présenter les performances de la centrale, partager les incidents observés, discuter des mesures correctives et recueillir les retours des usagers. Le projet maintiendra également des mécanismes de communication régulière notamment des séances d'information, des visites de terrain, des campagnes de sensibilisation et des bilans publics afin de renforcer la transparence et la confiance. Par ailleurs, le Comité local de Suivi et de Gestion des Impacts, incluant des membres de la communauté, sera activé pour assurer un dialogue permanent, remonter les préoccupations et contribuer à la résolution rapide des problèmes liés à l'exploitation de la centrale. Cette mobilisation continue garantira un fonctionnement durable, socialement accepté et bénéfique pour toutes les parties prenantes de Ouarkhokh et des localités environnantes.

12 Pérennisation des activités du projet

La stratégie de pérennisation du PEPP à Ouarkhokh repose sur une implication active et durable des parties prenantes locales afin d'assurer la continuité du service, la maintenance des infrastructures et l'appropriation communautaire des ouvrages. Le projet renforcera les capacités des acteurs clés — élus locaux, services techniques, comités villageois, organisations pastorales, associations de femmes et de jeunes — à travers des formations régulières sur la maintenance préventive, la surveillance communautaire des installations, la gestion des risques, la sécurité autour des infrastructures solaires et BESS, ainsi que la prévention des VBG/EAS/HS. Des outils de gestion simplifiés (fiches de suivi, registres de maintenance, protocoles d'alerte) seront transférés à la commune et aux structures locales pour faciliter la prise en charge des opérations courantes après la clôture du projet. Par ailleurs, la mise en place d'un Comité local de Pérennisation et de Suivi, incluant SENELEC, la commune, les chefs coutumiers, les représentants des éleveurs et les groupes vulnérables, garantira une coordination permanente et un système d'alerte rapide en cas de défaillance ou de risque social. Enfin, le projet appuiera la commune dans l'identification de mécanismes financiers durables (budget local, partenariats, participation communautaire encadrée) afin de sécuriser les ressources nécessaires à l'entretien des infrastructures et d'assurer la longévité des bénéfices pour les populations de Ouarkhokh et des zones environnantes.

13 Ressources Financières et Humaines pour la mise en œuvre du PEPP

Le projet de centrale solaire de Ouarkhokh mobilisera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective du PEPP. Les ressources prévues couvriront notamment l'organisation d'ateliers de partage du PEPP avec les parties prenantes, l'élaboration du plan de communication sociale et d'engagement communautaire, ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un programme de communication destiné aux entreprises et à leurs sous-traitants. Elles financeront également les campagnes de sensibilisation et d'information (radios, télévisions, presse écrite) portant sur les impacts environnementaux et sociaux, les risques de VBG/EAS/HS/VCE et le mécanisme de gestion des plaintes (MGP), la conception des supports de communication, la mise en place d'une plateforme

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 71
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

interactive (site web, pages Facebook et X, groupes WhatsApp), ainsi que la dotation en numéros de téléphone pour les relais communautaires chargés de l'enregistrement et du suivi des plaintes. Le budget couvrira en outre la conception des registres de plaintes, l'édition de brochures, affiches et dépliants sur le MGP, la formation des entités de mise en œuvre aux procédures de gestion et de résolution amiable des plaintes, le suivi des feedbacks, la publication des rapports de suivi du PEPP et la mise à jour régulière du plan. Le budget prévisionnel alloué au PEPP pour le projet de Ouarkhokh est estimé à 104 000 000 FCFA, entièrement financé par le Projet, afin de garantir la réalisation efficace et transparente de l'ensemble de ces activités.

Tableau 11 : Budget du PEPP

Composante	Activité	Objectif	Responsables	Méthodes Outils	/ Période	Coût indicatif (FCFA)
Engagement des parties prenantes	Lancement du projet & information initiale	Sensibiliser sur les objectifs, zones d'intervention et rôles	UGP, Huawei Technologie SENELEC, ARD, Commune Ouarkhokh	Réunions publiques, supports visuels	Démarrage	5 000 000
	Registre & mise à jour des parties prenantes	Suivi dynamique et transparent	SENELEC, ARD	Tableaux Excel ou base partagée	Continu	2 000 000
Plan de communication	Campagne inclusive multicanal	Informar les populations en langues locales	Médias communautaires, SENELEC, Commune Ouarkhokh	Radios, spots, brochures, théâtre forum	Avant & pendant travaux	5 000 000
	Sessions ciblées femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap	Assurer l'inclusion des groupes vulnérables	Point focal genre & inclusion, OSC locales	Focus groups séparés, facilitation adaptée	Trimestriel	3 000 000
	Communication en formats accessibles	Adapter l'information aux groupes à besoins spécifiques	Médias, OSC, Commune Ouarkhokh	Radios, traducteurs, supports audio	Continu	3 000 000
Prévention & gestion des VBG/EAS/HS/VCE	Cartographie des risques VBG/EAS/HS	Identifier risques liés aux activités du projet	Consultant genre/VBG, SENELEC, ARD	Atelier, entretiens ciblés, rapport	Avant travaux	3 000 000
	Sensibilisation communautaire sur VBG/EAS/HS et droits	Réduire risques et favoriser protection	ONG spécialisées, Point Focal Genre	Causeries, théâtre, messages radios	Semestriel	4 000 000

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 73
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Composante	Activité	Objectif	Responsables	Méthodes Outils	Période	Coût indicatif (FCFA)
	Mécanisme de signalement VBG/EAS/HS	Offrir des canaux sûrs et confidentiels	Comité MGP, OSC VBG/EAS/HS, Services sociaux	N° vert, boîte confidentielle, agents relais	Continu	2 000 000
	Formation du personnel et entreprises	Prévenir comportements à risque & promouvoir l'éthique	SENELEC, Consultant genre/VBG, entreprises	Modules interactifs, guides pratiques	Démarrage	5 000 000
Renforcement de capacités & mobilisation	Ateliers de formation pour autorités, élus, chefs coutumiers, OSC et comités de plaintes	Renforcer compétences techniques et sociales pour exploitation, maintenance et suivi	UGP, SENELEC, Consultant social	Ateliers, modules interactifs, guides pratiques	Trimestriel	4 000 000
	Campagnes de sensibilisation communautaire	Informers sur risques sociaux et environnementaux, VBG/EAS/HS, droits PAP, sécurité infrastructures	UGP, OSC, médias	Réunions, supports audio-visuels, radios, théâtre forum	Trimestriel	3 000 000
PAR	Information des populations affectées (PAP)	Informers sur implications et droits des PAP	SENELEC, ARD, Commune Ouarkhokh, Préfet	Réunions, supports visuels, messages radios	Avant travaux	2 000 000
	Consultation et engagement des PAP	Implication active dans décisions liées à la	UGP, ARD, OSC, Chefs de village	Entretiens ciblés, focus groupes, fiches de retour	Préparation PAR	3 000 000

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 74
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Composante	Activité	Objectif	Responsables	Méthodes Outils	Période	Coût indicatif (FCFA)
		relocalisation ou adaptation				
	Communication pendant les paiements d'indemnisation	Transparence et prévention des conflits	UGP, ARD, OSC, Chefs de village	Affichage listes validées, assistance sociale, hotline	Paiements	3 000 000
	Suivi participatif de la phase de réinstallation	Recueillir retours et ajuster mise en œuvre	UGP, Comité local, OSC, ARD	Mécanisme de plaintes, boîtes à suggestions, réunions de suivi	Pendant & après travaux	3 000 000
Rétroinformation & suivi	Rétroinformation continue aux parties prenantes	Partager résultats des consultations et décisions prises	UGP, Comités locaux, OSC	Réunions, supports audio-visuels, langues locales, adaptations handicap	Continu	4 000 000
Suivi & évaluation du PEPP	Évaluation participative & retour d'expérience	Adapter le projet à la réalité du terrain	Consultant, UGP, ARD	Enquêtes, groupes de discussion	Semestriel	3 000 000
	Suivi spécifique inclusion genre & VBG	Mesurer résultats sur groupes vulnérables	Consultant genre, Comité PEPP	Indicateurs genrés, focus groupes	Annuel	4 000 000
Pérennisation	Mise en place du Comité local de pérennisation & suivi	Assurer durabilité et appropriation communautaire	UGP, Commune, SENELEC, OSC, chefs coutumiers	Ateliers, protocoles, registres, suivi participatif	Continu	5 000 000
	Formation continue à	Garantir compétences locales pour	SENELEC, OSC, Commune	Modules techniques et	Continu	5 000 000

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 75
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Composante	Activité	Objectif	Responsables	Méthodes Outils	/ Période	Coût indicatif (FCFA)
	l'exploitation et maintenance	exploitation durable		sociaux, guides pratiques		
Total						71 000 000 FCFA

14 Mécanisme de gestion des plaintes sensible aux VBG/EAS/HS pour le projet de Ouarkhokh

Le Projet d'électrification de Ouarkhokh mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) accessible, confidentiel et sécurisé, intégrant des procédures spécifiques pour les violences basées sur le genre (VBG), l'exploitation et les abus sexuels (EAS), ainsi que le harcèlement sexuel (HS) et les violences contre les enfants (VCE). Ce dispositif vise à permettre aux populations locales, travailleurs et toutes les autres parties prenantes de signaler sans crainte tout incident ou risque lié à la mise en œuvre du projet. C'est un outil dimensionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, accessible et ouvert à toutes les parties prenantes. Le MGP privilégiera les systèmes formels ou non formels de gestion des plaintes existants, complétés au besoin par des dispositions spécifiques au projet.

14.1 Objectif du MGP

Dans le cadre du projet d'électrification de la commune de Ouarkhokh, incluant la construction et l'exploitation des infrastructures électriques (centrale solaire, BESS et ligne de transmission), le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) vise à offrir aux populations et aux parties prenantes affectées un cadre structuré, accessible et efficace pour l'expression, le traitement et la résolution des griefs liés aux activités du projet. À cet effet, le MGP du projet a pour objectif de :

- ❖ Définir clairement les différents niveaux de traitement des plaintes, depuis le niveau communautaire jusqu'aux instances administratives et judiciaires compétentes, afin de garantir une prise en charge progressive et adaptée des plaintes.
- ❖ Examiner et de valoriser les pratiques locales de règlement des conflits au sein des communautés affectées, tout en veillant à leur compatibilité avec les normes nationales et les exigences environnementales et sociales de la SFI et la **Banque Ouest-Africaine de Développement**. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les ménages à faibles revenus, afin de garantir leur accès équitable au mécanisme.
- ❖ Décrire de manière claire et opérationnelle le processus par lequel toute personne affectée par les activités du projet peut soumettre une doléance ou une réclamation, qu'il s'agisse d'impacts environnementaux, sociaux, fonciers, de sécurité, de conditions de travail ou de risques liés aux VBG/EAS/HS/VCE, en vue d'un examen et, le cas échéant, d'une réparation appropriée.
- ❖ Mettre en place un dispositif transparent, adapté au contexte local, gratuit et fonctionnant sans crainte de représailles, afin d'encourager le recours au MGP et de renforcer la confiance des populations dans le projet.
- ❖ Définir les modalités et procédures pratiques de dépôt des plaintes, incluant les différents points d'entrée (communautaires, institutionnels, téléphoniques ou écrits), les délais de traitement et les voies de recours, de manière simple et compréhensible pour tous.
- ❖ Identifier clairement les acteurs et les responsabilités liés à la mise en place, à la gestion et au suivi du mécanisme, notamment au niveau de l'équipe de mise en œuvre du projet, des autorités locales et des relais communautaires.
- ❖ Garantir la célérité et l'efficacité dans la résolution des plaintes et des conflits, afin de limiter les impacts négatifs du projet sur les populations et d'assurer la continuité des activités dans un climat apaisé.
- ❖ Etablir un système efficace de communication et d'échange d'informations entre l'équipe du projet d'électrification de Ouarkhokh et les personnes concernées, tant pour la réception des plaintes que pour la transmission des décisions et des mesures correctives.
- ❖ Identifier les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à son bon fonctionnement, et de proposer un plan de renforcement des capacités des acteurs

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 77
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

impliqués dans la gestion des plaintes, afin d'assurer la durabilité et la performance du dispositif.

- ❖ Mettre en place un système de suivi-évaluation permettant de mesurer l'efficacité du MGP, d'identifier les dysfonctionnements éventuels et d'améliorer continuellement la gestion des plaintes tout au long du cycle du projet.

14.2 Principes fondamentaux du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Le MGP du projet d'électrification de Ouarkokh reposera sur les principes fondamentaux suivants :

Participation : Le MGP est fondé sur une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes et des groupes sociaux concernés. Il est élaboré et mis en œuvre avec la participation active des populations bénéficiaires à toutes les étapes du processus, depuis la conception jusqu'au suivi-évaluation. Une attention particulière est accordée à la participation des femmes et des filles, notamment à travers des consultations spécifiques en petits groupes, animées par des femmes, afin de garantir l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des procédures, en particulier pour les plaintes liées aux EAS/HS.

Sécurité et confidentialité : Le mécanisme garantit la protection des plaignant(e)s par le respect de l'anonymat lorsque cela est nécessaire et par l'assurance d'une confidentialité stricte, notamment pour les plaintes sensibles telles que celles relatives aux EAS/HS/VCE. L'accès aux informations sensibles est limité à un nombre restreint de personnes autorisées afin de prévenir tout risque de stigmatisation, de représailles ou de revictimisation.

Information complète et choix éclairé des plaignants : Le MGP assure une information claire et exhaustive sur toutes les options de recours disponibles. Les différents niveaux de traitement des plaintes sont expliqués, y compris la possibilité de recourir aux mécanismes judiciaires formels, tels que le Tribunal de Grande Instance territorialement compétent, lorsque le plaignant (e) le souhaite.

Pertinence et contextualisation : Le mécanisme est conçu de manière à être adapté au contexte local et aligné sur les structures de gouvernance existantes. Il tient compte des réalités sociales, culturelles et institutionnelles du milieu d'intervention et s'inscrit dans le cadre spécifique du projet. Sa conception repose sur une démarche participative associant les usagers potentiels et les autres parties prenantes.

Accessibilité et diversité des points d'entrée : Le MGP est accessible à tous les groupes cibles, y compris les personnes les plus vulnérables ou marginalisées. Il est largement diffusé en tenant compte des barrières linguistiques, géographiques, financières et intellectuelles. Les procédures de dépôt de plainte sont clairement expliquées et plusieurs canaux sont mis à disposition (oral, écrit, téléphone, relais communautaires, etc.). Un accompagnement spécifique est prévu pour les personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès.

Impartialité, objectivité et neutralité : Le traitement des plaintes repose sur l'impartialité des acteurs impliqués dans les enquêtes et les décisions. Aucune personne ayant un intérêt direct ou indirect dans l'issue d'une plainte ne participe à son instruction ou à sa résolution, garantissant ainsi l'équité et la crédibilité du mécanisme.

Transparence : Le fonctionnement du MGP est communiqué de manière claire et transparente à toutes les parties prenantes. Les procédures, les délais et les responsabilités sont explicitement présentés, notamment à travers des actions d'information et de sensibilisation. Les plaignants sont régulièrement informés de l'évolution et des résultats du traitement de leurs plaintes.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 78
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Prévisibilité et rapidité : Le mécanisme repose sur un processus clairement défini, assorti de délais précis pour chaque étape du traitement. Il garantit une prise en charge rapide des plaintes et une réponse diligente aux plaignants, afin de renforcer la confiance dans le dispositif.

Simplicité : Le MGP est conçu de manière simple et compréhensible afin d'en faciliter l'utilisation par toutes les parties prenantes, quels que soient leur niveau d'instruction ou leur situation socio-économique. Les procédures de dépôt et de traitement des plaintes sont claires, courtes et accessibles, évitant toute complexité administrative excessive. Cette simplicité vise à encourager le recours au mécanisme et à réduire les obstacles à l'expression des griefs.

Rétroaction (redevabilité) : Le mécanisme prévoit un retour d'information systématique aux parties prenantes, en particulier aux plaignants, sur les actions entreprises et les décisions prises. Cette rétroaction contribue à renforcer la confiance, la transparence et la redevabilité du projet.

Approche centrée sur les survivantes et survivants de VBG/EAS/HS : Le MGP adopte une approche centrée sur la victime pour toutes les plaintes liées aux VBG/EAS/HS. Les choix, les besoins, la sécurité, le bien-être, les droits et la dignité des survivantes et survivants sont placés au cœur du processus, tout en respectant les exigences légales et procédurales.

Approche centrée sur le bien-être et l'intérêt supérieur de l'enfant : Toutes les dispositions du MGP s'appliquent aux enfants, en reconnaissant leur droit à participer aux décisions qui les concernent. Lorsque des décisions sont prises en leur nom, l'intérêt supérieur de l'enfant constitue le principe directeur, et le tuteur légal est associé au processus chaque fois que cela est possible, sans exposer l'enfant à des risques supplémentaires.

14.3 Procédure de gestion des plaintes

14.3.1 Typologie des plaintes

Dans le cadre du projet d'électrification de la commune de Ouarkhokh, le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) prend en charge aussi bien les plaintes que les demandes d'informations et les doléances formulées par les populations, les travailleurs et les autres parties prenantes. Les plaintes sont classées en quatre (04) catégories selon leur objet. Il est aussi important de noter que la liste ci-dessous n'est pas exhaustive elle a été établie sur la base des consultations avec les parties prenantes et peut être modifiée.

Type 1 : Demandes d'informations et doléances

Ces plaintes concernent principalement :

- ❖ Les demandes d'informations sur les activités du projet (calendrier des travaux, zones d'intervention, impacts attendus) ;
- ❖ Les informations relatives au processus d'acquisition des terres et, le cas échéant, à la réinstallation ;
- ❖ Les opportunités d'emploi direct ou indirect liées au projet ;
- ❖ Les doléances ou requêtes d'appui en lien avec les interventions du projet.
- ❖ Les objectifs, les limites et les domaines d'intervention du projet d'électrification de Ouarkhokh sont clairement expliqués aux parties prenantes afin d'éviter toute confusion ou attente irréaliste.

Type 2 : Plaintes liées à la gestion du projet

Ces plaintes peuvent porter sur :

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 79
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

- ❖ Le respect des mesures prévues dans les Plans d'Action de Réinstallation (PAR) ;
- ❖ L'application des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des chantiers ;
- ❖ La mise en œuvre des Plans Hygiène, Qualité, Sécurité et Environnement ;
- ❖ La réinstallation des populations affectées, le cas échéant ;
- ❖ Le processus d'acquisition des terres ;
- ❖ Le recensement des biens et des personnes affectées par le projet ;
- ❖ Les conflits fonciers ou de propriété ;
- ❖ Les modalités et le niveau de compensation des pertes de biens ou de moyens de subsistance.

Type 3 : Plaintes liées aux travaux et aux prestations

Il s'agit notamment de plaintes relatives à :

- ❖ La gestion des ressources naturelles, en particulier l'utilisation de l'eau ;
- ❖ Le choix et la sélection des entreprises, prestataires et sous-traitants ;
- ❖ La qualité des travaux et des services fournis ;
- ❖ Le respect des engagements contractuels et le paiement des contrats formels ;
- ❖ Le comportement des travailleurs des entreprises et sous-traitants ;
- ❖ Les relations entre les entreprises en charge des travaux et les communautés riveraines ;
- ❖ Le choix des bénéficiaires et le traitement administratif des dossiers ;
- ❖ Les dommages matériels ou corporels causés aux biens, aux personnes ou aux animaux durant les travaux.

Type 4 : Plaintes liées à la violation du code de conduite

Ces plaintes concernent des manquements graves, notamment :

- ❖ Les cas de corruption, de concussion et de fraude ;
- ❖ Les violences basées sur le genre, en particulier les cas d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) ou encore les VCE ;
- ❖ L'emploi de mineur(e)s sur les chantiers ;
- ❖ Le non-respect des us et coutumes de la localité ;
- ❖ Les incidents et accidents impliquant des personnes ou des animaux.

Les plaintes de type 4 sont considérées comme sensibles. Leur traitement est assuré dans le strict respect de la confidentialité et sans risque de représailles pour les plaignants. Le projet procédera à l'identification et au mapping des structures locales compétentes situées à proximité des sites de travaux et évaluera leurs capacités de prise en charge afin de les associer à la mise en œuvre du projet.

14.3.2 Niveaux de gestion des plaintes dans le cadre du projet d'électrification de Ouarkhokh

La gestion des plaintes liées au projet d'électrification de la commune de Ouarkhokh s'organise à trois niveaux complémentaires : local (village), communal et national, afin de garantir un traitement progressif, accessible et efficace des griefs, tout en privilégiant la résolution à l'amiable lorsque cela est approprié et conforme aux normes en vigueur.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 80
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

14.3.2.1 Niveau local (village)

Au niveau local, une première instance de médiation est assurée par le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP), mis en place dans chacune des localités affectées par les activités du projet. Cette médiation intervient dans un délai maximum de cinq (05) jours à compter de la date de saisine.

Dans chaque village concerné, le CLGP est constitué de manière inclusive et comprend :

- ❖ Le chef de village qui assure la présidence du comité ;
- ❖ Une (01) représentante des organisations féminines de la localité ;
- ❖ Une (01) représentant des jeunes sachant lire et écrire, désignée comme rapporteur ;
- ❖ Un (01) représentant des autorités coutumières ou religieuses ;
- ❖ Deux (02) représentant(e)s des personnes affectées par le projet notamment des agriculteurs.

Un ou plusieurs relais communautaires seront identifiés au sein des villages impactés (leaders communautaires, jeunes, agents communautaires), chargés de sensibiliser les populations sur l'existence du MGP, d'appuyer le dépôt des plaintes et d'orienter les personnes vulnérables. Le rôle du CLGP est d'enregistrer les plaintes au niveau du village, sur un registre mis à disposition par le projet. Cette première instance privilégie les mécanismes existants de médiation communautaire et aura un délai maximum de dix (5) jours à compter de l'enregistrement de la plainte pour y apporter une réponse. Si une vérification de terrain est nécessaire, un délai supplémentaire de cinq (5) jours peut être accordé. Si la plainte est jugée recevable, des mesures correctives appropriées seront proposées. En cas d'insatisfaction, la plainte est transmise au niveau communal. Les plaintes peuvent être déposées oralement ou par écrit, tous les jours sauf le dimanche, généralement auprès du chef de village ou d'un membre désigné du comité ou relais communautaire.

Lorsque la plainte concerne des conflits de propriété ou des différends mineurs, le comité villageois peut engager une tentative de règlement à l'amiable en première instance, en concertation avec les parties concernées. En cas d'accord, un procès-verbal est établi et transmis au l'équipe du projet pour enregistrement et archivage. La plainte est alors considérée comme close à ce niveau, après remplissage du formulaire de clôture par le spécialiste en sauvegardes sociales du projet.

Il est rappelé que les plaintes liées aux Exploitations et Abus Sexuels ou au Harcèlement Sexuel (EAS/HS) ne doivent en aucun cas être traitées au niveau des comités villageois, et qu'aucune résolution à l'amiable n'est autorisée pour ce type de plaintes.

14.3.2.2 Niveau communal

Au niveau de la commune de Ouarkhokh, la gestion des plaintes est assurée par le Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP). Ce comité est composé de :

- ❖ Le Préfet du département ou son représentant, qui en assure la présidence ;
- ❖ Le Secrétaire général de la Mairie ou son représentant, en qualité de rapporteur ;
- ❖ Deux (02) représentants des services techniques communaux (urbanisme, action sociale, santé, éducation) ;

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 81
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

- ❖ Deux (02) spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du projet d'électrification ;
- ❖ Un (01) représentant des organisations de la société civile (OSC/ONG, groupements de femmes ou de jeunes) ;
- ❖ Un (01) représentant des ARD
- ❖ Une (01) représentante des organisations féminines du secteur concerné ;
- ❖ Le chef coutumier de la localité ou son représentant.

Les plaintes peuvent être déposées directement au niveau de la préfecture et la mairie ou auprès du point focal communal désigné par le président du comité communal, du lundi au vendredi, aux heures ouvrables.

Dès réception, les plaintes sont enregistrées dans le registre communal et font l'objet d'un tri et d'un classement par les membres du comité. Lorsque nécessaire, des investigations de terrain sont organisées par des membres désignés en fonction de leurs compétences. À l'issue de ces investigations, le comité communal élabore un compte rendu assorti de propositions de solutions, transmis à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour avis. Le délai maximal de traitement des plaintes au niveau communal est fixé à un (01) mois à compter de la date de réception. Pour les plaintes ne nécessitant pas d'investigation, la notification de la résolution intervient dans un délai de deux (02) semaines. Pour celles nécessitant des investigations, la résolution est engagée dans un délai maximal de quatre (04) semaines.

Il est rappelé que les plaintes relatives aux VBG/EAS/HS/VCE ne sont en aucun cas traitées au niveau communal.

14.3.2.3 Niveau national

Au niveau national, la gestion des plaintes est assurée par le Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP) du projet d'électrification. Dans le cadre du MGP du Projet le CNGP entrera en scène au terme de l'échec de la conciliation et de la résolution à l'amiable au niveau du CLGP et au niveau du CCGP. Ce comité comprendra :

- ❖ Le Coordonnateur du projet, qui en assure la présidence ;
- ❖ Les spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du projet et des agences d'exécution ;
- ❖ Un représentant du gouverneur de la région de Louga ;
- ❖ Un relais communautaire désigné par les bénéficiaires du projet ;
- ❖ Un représentant de la société civile
- ❖ Un représentant du service techniques désigné au niveau communal.

Pour assurer la confidentialité du processus, la réunion du CNRP se tiendra dans les locaux du projet. En cas de nécessité, une visite du site pourra être réalisée pendant le processus de résolution de la plainte. Le rapport d'investigation ainsi que des invitations formelles seront adressées aux membres au moins une semaine avant la réunion du comité. La réunion du CNGP est convoquée par le coordonnateur de l'UGP. L'UGP en assurera donc la préparation, le secrétariat, et le rapportage. Si cette résolution a une déclinaison financière, la procédure financière et comptable du Projet se mettra en place en mode d'urgence pour faciliter la mise en œuvre efficace de la décision du comité au moins une semaine après la tenue de la réunion et l'approbation de la décision par le plaignant. Au terme de la mise en œuvre de la décision, un rapport d'enquête de satisfaction du plaignant signé par le Spécialiste des Questions Sociales et

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 82
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

le plaignant est dressé. L'enregistrement de ce rapport de satisfaction marque la clôture de la plainte. La commission dispose d'un délai de dix (10) jours pour proposer une solution à l'amiable. Les décisions et recommandations sont documentées pour suivi.

En dernier ressort, si la personne demeure insatisfaite après les trois premiers niveaux de traitement, elle pourra saisir la justice. Cette voie reste ouverte à tout moment, en particulier pour les cas graves comme les violences basées sur le genre (VBG), les violences contre les enfants (VCE) ou les atteintes aux droits fondamentaux.

14.3.3 Enquête de satisfaction

En cas d'acceptation par le plaignant ou la plaignante de la solution proposée par l'une des commissions de traitement, celui-ci ou celle-ci devra en informer formellement le comité concerné. Les actions nécessaires à la mise en œuvre de la solution seront alors prises en charge par l'UGP dans un délai maximum de quatorze (14) jours. Une fois la solution appliquée, la plainte sera considérée comme clôturée. Toutefois, avant l'archivage définitif du dossier, une enquête de satisfaction sera systématiquement conduite auprès du plaignant afin d'évaluer la qualité du traitement et de recueillir ses éventuelles recommandations pour améliorer le mécanisme.

14.3.4 Procédures de traitement des plaintes

La procédure de gestion des plaintes du projet d'électrification de la commune de Ouarkhokh repose sur un processus clair, progressif et sécurisé, visant à garantir un traitement rapide, équitable et confidentiel des plaintes formulées par les populations, les travailleurs et les autres parties prenantes. Elle se décline en trois (03) étapes principales.

14.3.4.1 Réception et enregistrement des plaintes

Les plaintes liées au projet d'électrification de Ouarkhokh peuvent être formulées oralement ou par écrit, selon les préférences et capacités des plaignants. Afin de garantir l'accessibilité du mécanisme, les points de recueil des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire de la zone d'intervention. Les plaintes peuvent être déposées notamment par les canaux suivants :

- ❖ Boîtes à suggestions et à plaintes installées au niveau des mairies et de UGP ;
- ❖ Téléphone, un numéro vert sera mis en place pour recevoir les plaintes. Ce numéro sera communiqué à toutes les parties prenantes ;
- ❖ Saisine directe, orale ou écrite, auprès des comités de gestion des plaintes ou relais communautaires ou des points focaux désignés (hommes et femmes) ;
- ❖ Dépôt par l'intermédiaire d'un tiers de confiance (parent, proche, autorité locale, relais communautaire, ONG spécialisée, association de défense des droits humains, etc.).
- ❖ Les relais communautaires, identifiés au sein des villages affectés, jouent un rôle clé dans l'information des populations sur l'existence du MGP, l'orientation des plaignants, l'appui au dépôt des plaintes et l'accompagnement des personnes vulnérables.

Toute plainte reçue, qu'elle soit verbale ou écrite, est immédiatement enregistrée dans un registre dédié au niveau du comité concerné. Un accusé de réception est remis au plaignant dès le dépôt ou dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures.

Cas spécifiques des plaintes VBG/EAS/HS/VCE

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 83
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Les plaintes liées aux Exploitations et Abus Sexuels ou au Harcèlement Sexuel (EAS/HS) font l'objet d'un traitement distinct et spécifique. Elles ne sont pas enregistrées dans les registres ordinaires du projet. Un formulaire spécifique est utilisé et l'enregistrement est assuré exclusivement par une structure spécialisée en VBG (ONG ou prestataire qualifié). Lorsqu'une plainte EAS/HS est signalée à un point focal communautaire ou à un relais communautaire, celle-ci est immédiatement référée à la structure spécialisée, qui : procède à l'enregistrement confidentiel de la plainte ; offre ou facilite l'accès aux services de prise en charge (médicale, psychosociale, juridique) ; discute avec la survivante ou le survivant des options disponibles, y compris le transfert de la plainte au niveau communal ou national. Les survivant (e)s conservent à tout moment le droit de suspendre le processus administratif et peuvent accéder au système judiciaire à n'importe quelle étape, indépendamment du MGP.

14.3.4.2 Catégorisation et examen de l'admissibilité des plaintes

Dans le cadre du projet d'électrification de Ouarkhokh, toutes les plaintes reçues et enregistrées dans les registres du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) feront l'objet d'une catégorisation préalable par le point focal/relais communautaire désigné et formé à cet effet. Cette catégorisation permet de distinguer deux grandes catégories de plaintes : les plaintes non sensibles et les plaintes sensibles, afin d'adapter les modalités de traitement à la nature et au niveau de gravité de chaque réclamation.

Les plaintes non sensibles concernent principalement la mise en œuvre opérationnelle du projet. Elles peuvent porter, par exemple, sur le choix des sites d'implantation des infrastructures électriques, les méthodes de travaux, l'organisation du chantier, les résultats obtenus ou encore les modalités d'accès aux opportunités générées par le projet. Ces plaintes relèvent généralement de dysfonctionnements techniques ou administratifs et peuvent être traitées dans des délais courts par les instances locales ou communales du MGP.

Les plaintes sensibles, quant à elles, portent sur des situations plus graves et délicates, telles que des fautes personnelles, des abus de pouvoir, des cas de discrimination, le non-respect des clauses environnementales et sociales, les expulsions forcées, les accidents graves ou encore les violences basées sur le genre, y compris l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS) et VCE. Ces plaintes nécessitent un traitement spécifique, fondé sur la confidentialité, la protection des plaignants et le respect des principes éthiques. À ce titre, toutes les plaintes liées aux VBG/EAS/HS/VCE sont considérées comme admissibles a priori.

Pour les autres plaintes liées au projet, l'examen de l'admissibilité débute dès la phase de catégorisation par le point focal/relais communautaire, en concertation avec le spécialiste en sauvegardes sociales du projet. Ensemble, ils ou elles valident ensuite la catégorisation et l'admissibilité de la plainte à l'issue d'une analyse préliminaire conjointe. Si une plainte est jugée non admissible, elle est rejetée et le plaignant est informé par écrit des motifs de cette décision. Lorsque la plainte est jugée recevable et que les informations disponibles permettent une résolution immédiate, une solution est proposée et formalisée à travers des accords écrits entre le plaignant et le comité qui représente le projet. En revanche, si les informations sont jugées insuffisantes, le comité concerné, identifiera ces informations complémentaires nécessaires afin de poursuivre le traitement de la plainte. En tout état de cause, le projet s'engage à donner une suite à toutes les plaintes reçues.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 84
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

14.3.4.3 Tri et classification des plaintes

Après l'enregistrement, un tri et une classification des plaintes sont effectués par le comité compétent afin de déterminer :

- ❖ La nature de la plainte (sensible ou non sensible) ;
- ❖ Son lien avec le projet d'électrification de Ouarkhokh ;
- ❖ La procédure de traitement appropriée ;
- ❖ Le niveau de responsabilité (UGP, entreprise en charge des travaux, prestataires, autorités etc.).

Ce tri permet également d'identifier si la plainte nécessite :

- ❖ Une investigation de terrain ;
- ❖ Le recours à des personnes ressources externes.
- ❖ Les spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du projet, ainsi que l'expert VBG, sont systématiquement informés à l'issue de cette phase, afin de formuler des avis et recommandations.

Pour les plaintes VBG/EAS/HS/VCE, seules les informations non identifiables (type de cas, âge et sexe de la survivante ou du survivant, lien présumé avec le projet) sont partagées avec l'UGP, SENELEC et Huawei technologie. Les informations confidentielles et identifiables restent strictement conservées par la structure spécialisée et le spécialiste VBG du projet.

Les plaintes non sensibles peuvent être traitées aux niveaux villageois, communaux ou national selon leur complexité, tandis que les plaintes sensibles, y compris celles liées aux EAS/HS, sont transmises et gérées exclusivement au niveau central du projet.

14.3.4.4 Vérification, décision et mise en œuvre des actions

À cette étape, les informations et éléments de preuve nécessaires sont collectés afin d'évaluer la validité de la plainte et d'identifier des solutions appropriées.

Pour les plaintes non sensibles, lorsque la plainte est jugée fondée, une proposition de solution est formulée par le comité compétent et soumise au plaignant. Si celui-ci l'accepte, la solution est mise en œuvre. En cas de désaccord, la plainte peut être transmise au niveau supérieur pour réexamen. À défaut de solution acceptée, le plaignant conserve le droit de saisir les juridictions compétentes.

Le projet privilégie autant que possible le règlement à l'amiable, sauf pour les plaintes VBG/EAS/HS/VCE pour lesquelles cette option est strictement exclue.

Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter des compétences spécifiques non disponibles au sein des organes du MGP. À cet effet, les personnes ressources et structures spécialisées sont identifiées avant le démarrage des activités du projet afin d'assurer une prise en charge rapide et appropriée.

Spécificité du processus de vérification des plaintes VBG/EAS/HS/VCE

Pour les plaintes EAS/HS, le processus de vérification vise exclusivement à :

- ❖ Établir l'existence ou non d'un lien entre l'auteur présumé et le projet d'électrification de Ouarkhokh ;

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 85
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

- ❖ Recommander, le cas échéant, des mesures disciplinaires appropriées à l'encontre de l'auteur présumé.

Ce processus ne vise ni à établir la culpabilité pénale ni l'innocence, responsabilité qui relève exclusivement du système judiciaire national. Les décisions finales relatives aux sanctions disciplinaires relèvent de l'employeur ou de l'entité gestionnaire de l'auteur présumé, sur la base des recommandations issues du processus de vérification.

Le MGP du projet intègre des dispositions garantissant un enregistrement éthique et confidentiel, une documentation sécurisée et une communication responsable des informations relatives aux cas de VBG, EAS/HS et de violences contre les enfants, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux exigences de la SFI et BOAD.

14.3.4.5 Suivi, évaluation

Dans le cadre du projet d'électrification de la commune de Ouarkhokh, l'ensemble des plaintes reçues sera systématiquement enregistré dans une base de données dédiée afin de faciliter leur suivi et d'assurer la traçabilité du processus de traitement. Les agences d'exécution et UGP produiront des rapports trimestriels sur l'état de gestion des plaintes, lesquels seront intégrés aux rapports contractuels du projet. Ces rapports présenteront notamment le nombre de plaintes enregistrées, leur typologie, les délais de traitement ainsi que le niveau de résolution et d'acceptation des solutions proposées par les plaignants.

S'agissant des plaintes liées aux VBG/EAS/HS/VCE, seules des informations non identifiables pourront figurer dans les rapports, conformément aux principes de confidentialité et d'éthique. Lorsque la plainte est liée au projet, les rapports préciseront si le ou la survivant(e) a bénéficié de services adaptés ainsi que la durée globale de traitement du dossier. En complément du reporting, des entretiens seront conduits auprès des parties prenantes locales afin de recueillir leurs appréciations sur le fonctionnement du MGP. Le niveau de satisfaction des plaignants sera évalué afin d'identifier, le cas échéant, les ajustements nécessaires pour améliorer l'efficacité du mécanisme.

Les rapports trimestriels incluront également une analyse qualitative des plaintes selon leur nature, ainsi qu'une présentation des mesures correctives et préventives mises en œuvre par le projet d'électrification de Ouarkhokh pour remédier aux dysfonctionnements identifiés et prévenir la récurrence de plaintes similaires.

14.3.4.6 Délais de traitement des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes du projet d'électrification de Ouarkhokh vise à garantir un traitement rapide et efficace des réclamations. À ce titre, le délai maximal de traitement des plaintes en première instance ne devra pas excéder dix (10) jours, incluant l'envoi d'un accusé de réception au plus tard quarante-huit (48) heures après le dépôt de la plainte, l'évaluation de sa recevabilité et la proposition d'une solution au plaignant.

Lorsque les solutions proposées ne sont pas jugées satisfaisantes, le plaignant dispose du droit de saisir le niveau supérieur, communal ou national. Dans ce cas, le comité compétent devra formuler une réponse dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de la plainte. Pour les plaintes sensibles, notamment celles liées aux VBG/EAS/HS/VCE, des délais plus longs

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 86
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

peuvent être nécessaires en raison des investigations et de la mobilisation de compétences spécialisées. Toutefois, l'UGP veillera à ce que le délai global de traitement n'excède pas huit (08) semaines à compter de la date de réception. En cas de dépassement, le plaignant sera informé et un nouveau délai sera communiqué.

14.3.4.7 Règlement judiciaire

Lorsque toutes les tentatives de résolution à l'amiable ont été épuisées sans parvenir à une solution satisfaisante, le plaignant conserve le droit de recourir à la voie judiciaire à tout moment. Le projet d'électrification de Ouarkhokh privilégie le règlement à l'amiable à travers le MGP mis en place, à l'exception des plaintes liées aux VBG/EAS/HS/VCE, pour lesquelles des procédures spécifiques s'appliquent. Le recours à la justice se fera toujours sur la base du consentement libre et éclairé du plaignant, lequel sera systématiquement informé de cette option.

14.3.4.8 Clôture des plaintes

Toute plainte résolue dans le cadre du projet fera l'objet d'une clôture formelle à travers un formulaire cosigné par le président du comité compétent, selon le niveau de résolution (local, commune ou National), et par le ou les plaignants. Trois exemplaires du formulaire seront établis, dont une copie remise au plaignant, une conservée par le comité ayant conduit le processus et une transmise à l'UGP pour archivage physique et électronique. Les plaintes pour lesquelles le plaignant a opté pour la voie judiciaire seront également clôturées au niveau du projet, afin d'attester que toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été menées.

14.3.4.9 Archivage

Le projet d'électrification de Ouarkhokh mettra en place un système d'archivage physique et électronique centralisé au niveau de l'UGP afin de garantir une gestion rigoureuse et sécurisée des plaintes. Un dossier individuel sera constitué pour chaque plaignant et comprendra l'ensemble des pièces relatives au traitement de la plainte, notamment le formulaire de dépôt, les procès-verbaux de vérification, le formulaire de clôture et, le cas échéant, les documents relatifs aux compensations accordées.

Le système d'archivage permettra d'accéder aux informations essentielles relatives aux plaintes reçues, aux solutions apportées, aux délais de traitement et à l'acceptation ou non des résolutions proposées. Les plaintes liées aux VBG/EAS/HS/VCE seront conservées exclusivement par les prestataires de services spécialisés et le spécialiste VBG du projet dans des espaces sécurisés garantissant strictement la confidentialité des informations.

14.3.4.10 Évaluation, enquête et résolution en interne

Lorsque la plainte liée au projet d'électrification de Ouarkhokh nécessite une enquête approfondie, une Commission d'enquête est mise en place par l'UGP. Cette commission comprend au minimum les responsables des sauvegardes environnementale, sociale et VBG de l'UGP, le point focal du niveau concerné, ainsi que toute personne ressource dont l'expertise est jugée nécessaire, notamment des services techniques de l'État ou des spécialistes du domaine concerné par la plainte. L'enquête vise à rassembler des éléments objectifs et détaillés afin de parvenir à une résolution équitable et satisfaisante pour le plaignant. Elle peut impliquer des visites de terrain, des échanges directs avec le ou les plaignants pour recueillir des informations complémentaires, ainsi que des discussions sur les différentes options de résolution.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 87
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

envisageables. L'investigation permet notamment d'identifier les parties impliquées, de clarifier la nature de la plainte et ses impacts, de collecter les preuves nécessaires, d'échanger avec les témoins le cas échéant, et de déterminer les responsabilités.

Idéalement, le processus d'enquête et l'élaboration du rapport correspondant doivent être conduits dans un délai maximal de dix (10) jours à compter du démarrage de l'enquête. À l'issue de ce processus, la ou les solutions proposées ou convenues sont notifiées formellement au plaignant par courrier signé du Coordonnateur de l'UGP. Le contenu de cette notification est adapté au contexte culturel et au niveau de compréhension du destinataire et précise les résultats de l'enquête, les solutions retenues, ainsi que, le cas échéant, les modalités et délais de mise en œuvre. Une fiche de clôture est renseignée et archivée lorsque la plainte est résolue.

14.3.4.11 Gestion des plaintes dans les entreprises

Dans les cas où la plainte relève directement des activités de l'entreprise en charge des travaux d'électrification, le président du comité national saisit les responsables de ladite entreprise afin que des mesures appropriées soient prises pour le règlement de la plainte. Le dossier est suivi de près par le point focal de l'agence d'exécution et par le comité local concerné, afin de garantir un traitement juste, équitable et conforme aux engagements du projet. À cet effet, le projet veillera à ce que chaque entreprise dispose des canaux de réception des plaintes, d'un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale à temps plein et applique un code de conduite connu et signé par l'ensemble de ses agents.

14.3.5 Étapes de gestion des plaintes relatives aux VBG/EAS/HS et aux violences contre les enfants (VCE) – Approche centrée sur la survivante ou le survivant

En raison de la sensibilité du sujet, les plaintes relatives à la VBG/EAS/HS/VCE seront orientées vers des procédures spécifiques, lesquelles décrivent les étapes de base à suivre en cas de survenue d'un incident de VBG/EAS/HS/VCE et identifient clairement les acteurs et les structures impliqués tout au long du processus de gestion.

14.3.5.1 Organe de Gestion des plaintes VBG/EAS/HS/VCE

Un comité indépendant sera mis en place sous la responsabilité et la supervision technique de l'experte VBG du projet. Cet organe sera chargé de l'ensemble des actions intervenant depuis la réception et la signalisation d'une plainte jusqu'à sa clôture. Conformément aux dispositions du MGP du projet, et au-delà des critères qui y sont définis, les membres du comité seront des acteurs spécialisés en VBG/EAS/HS et bénéficieront d'au moins une formation spécifique sur la conduite des investigations administratives en matière de VBG/EAS/HS. Pour des raisons de sécurité, de prévention des conflits d'intérêts et de limitation des risques de proximité, les membres du comité ne devront pas être issus de la même zone de couverture que le personnel ou la personne mise en cause, ni du lieu de survenue de l'incident.

Les membres du comité indépendant sont sélectionnés après le recrutement de l'expert(e) VBG du projet, qui statuera sur leur choix sur la base des ressources humaines disponibles, spécialisées en VBG/EAS/HS/VCE, dans la zone d'intervention du projet.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 88
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

14.3.5.2 Procédure de Gestion des plaintes VBG/EAS/HS/VCE

☐ Réception et enregistrement de la plainte

Les personnes survivantes peuvent signaler un incident par différents moyens sécurisés, notamment auprès des points focaux/relais communautaires, via les boîtes à plaintes installées dans les espaces publics, par le biais des lignes téléphoniques dédiées, des plateformes numériques ou directement auprès d'organisations partenaires spécialisées dans la prise en charge des VBG intervenant dans la zone du projet. Avec l'accord libre, éclairé et verbal de la personne concernée, la plainte est transmise dans un délai maximal de 24 heures au spécialiste VBG de l'UGP. Celui-ci procède à l'enregistrement de la plainte au moyen d'un formulaire sécurisé et strictement confidentiel.

En parallèle, une orientation immédiate vers les services appropriés est proposée, en fonction des besoins exprimés et du consentement de la survivante ou du survivant. Ces services comprennent, a minima, une assistance médicale, un accompagnement psychosocial et un appui juridique. D'autres formes de soutien, telles que la protection, l'hébergement temporaire ou l'appui à la réinsertion, peuvent être mobilisées si nécessaire. Le recours aux services reste possible même en l'absence de dépôt formel de plainte, conformément au choix de la personne concernée.

☐ Analyse initiale et accusé de réception

Après l'enregistrement officiel de la plainte, le spécialiste VBG du projet informe, dans un délai de 24 heures, le chargé de projet de Huawei technologie et Senelec, en ne transmettant que des informations non nominatives : typologie de l'incident, sexe et tranche d'âge de la survivante ou du survivant, lien potentiel avec les activités du projet et confirmation de l'orientation vers des services spécialisés. Un accusé de réception est ensuite communiqué à la personne concernée dans un délai maximal de trois (03) jours, selon le canal utilisé pour le signalement.

☐ Examen et vérification des faits

L'analyse de la plainte est confiée à un Comité restreint de vérification, spécifiquement constitué pour les cas de VBG/EAS/HS/VCE. Ce comité comprend cinq membres : le ou la spécialiste genre du projet (présidence), une représentante d'une organisation féminine ou communautaire locale, le point focal genre, un représentant des services sociaux ou sanitaires compétents et un membre indépendant sélectionné en fonction du contexte du cas.

Tous les membres sont formés aux principes de l'approche centrée sur la survivante, à la gestion éthique des informations sensibles, à la confidentialité, à la protection des données et à la non-discrimination. Le mandat du comité consiste à déterminer si l'incident est lié aux activités du projet, notamment lorsque l'auteur présumé est un employé, un prestataire ou un contractant. Le comité peut formuler des recommandations disciplinaires à l'attention des entités concernées, sans se substituer aux autorités judiciaires compétentes. L'examen doit être conduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de la plainte.

La mise en œuvre des mesures disciplinaires relève exclusivement de la responsabilité de l'employeur ou de l'entité concernée, qui est tenue d'agir dans un délai raisonnable. À tout moment, la survivante ou le survivant conserve le droit de saisir les autorités judiciaires, avec l'appui du projet sans aucune contrainte. Tous les dossiers sont conservés de manière sécurisée, tant sous format physique que numérique, et toute diffusion d'information se fait de manière anonymisée.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 89
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

☐ **Prise en charge des violences à l'encontre des enfants**

Dans le cadre spécifique du projet d'Ouarkhokh, tout cas présumé ou avéré de viol, d'abus sexuel ou de violence à l'encontre d'un enfant sera immédiatement signalé et transmis aux autorités administratives, sociales et judiciaires compétentes, conformément à la législation nationale en vigueur et aux exigences des normes environnementales et sociales de la SFI. Tout acte d'exploitation, d'abus ou de violence sexuelle à l'encontre d'un enfant est strictement interdit et passible de sanctions pénales, y compris toute forme de complicité ou de bénéfice tiré de telles situations. En effet, au Sénégal, le cadre juridique national garantit la protection de tous les enfants sans discrimination. Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant guide l'ensemble des actions et décisions. Toute personne ayant connaissance d'un cas de violence ou de violation des droits d'un enfant est tenue de le signaler aux autorités compétentes, notamment aux services sociaux ou aux forces de sécurité. Tout acte d'exploitation, d'abus ou de violence sexuelle à l'encontre d'un enfant est strictement interdit et sanctionné par la loi, y compris toute forme de complicité ou de profit tiré de telles situations.

☐ **Communication des résultats et mécanisme d'appel**

À l'issue du processus de vérification, les conclusions sont communiquées en priorité à la survivante ou au survivant dans un délai de quatorze (14) jours calendaires, par l'expert en sauvegardes sociales ou genre. Cette démarche vise à permettre une planification adéquate des mesures de sécurité, le cas échéant. L'auteur présumé peut-être informé ultérieurement des résultats. Toute partie insatisfaite de la décision peut introduire un recours dans le cadre du mécanisme d'appel du MGP, dans un délai de sept (07) jours suivant la notification des conclusions.

☐ **Évaluation de la satisfaction de la survivante**

Une fois la solution mise en œuvre, la survivante est invitée à exprimer son niveau de satisfaction quant à la réponse apportée. Cette appréciation constitue une étape clé dans la clôture du dossier. L'évaluation est réalisée au plus tard quatre (04) semaines après la réception de la plainte, concomitamment à la mise en œuvre de la solution.

☐ **Recours à la justice**

Le recours aux juridictions nationales demeure une option ouverte à tout plaignant ou toute plaignante. Le projet s'engage à fournir les informations nécessaires sur les procédures judiciaires et à orienter les survivantes vers des structures d'assistance juridique appropriées.

☐ **Clôture et archivage des plaintes**

La clôture d'une plainte VBG/EAS/HS/VCE comprend l'archivage sécurisé de l'ensemble des documents afférents, incluant la plainte initiale, les rapports d'examen et d'investigation, les formulaires de validation et l'évaluation de satisfaction. Toute personne ayant accès aux informations sensibles est tenue de signer un engagement de confidentialité. Les dossiers sont conservés dans des conditions garantissant la protection des données et la prévention de toute divulgation non autorisée. Les informations utilisées à des fins de suivi sont anonymisées autant que possible afin d'éviter tout risque de préjudice ou de représailles à l'encontre des survivant(e)s.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 90
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

□ Différentes fiches qui seront utilisées pour les Cas VBG/EAS/HS/VCE

- Fiche de consentement : Une fiche écrite et signée par le/la survivant(e) qui donne son consentement à la prestation des services et le partage de certaines informations limitées concernant son cas. Si le/la survivant(e) est analphabète, le prestataire peut lire le document à haute voix au/à la survivant(e), écrire les termes de consentement tels qu'exprimés par le/la survivant(e), et puis la personne peut signer le document avec son pouce. Le prestataire doit s'assurer que le/la survivant(e) comprend qu'il/elle peut retirer son consentement et refuser les services à tout moment. Le/la survivant(e) doit aussi donner son accord pour que certaines données qui ne l'identifient pas puissent être partagées avec d'autres acteurs ; il/elle a le droit de limiter les données qui seront transmises et de préciser avec quelles organisations.
- Fiche d'enregistrement : Les données reprises dans cette fiche n'identifient pas le/la survivant(e) moins encore du présumé auteur. Un code sera utilisé à la place du nom du/de la survivant(e). Au cours de l'entretien, le prestataire devrait aussi informer le/la survivant(e) du type d'assistance qu'il peut offrir et aussi des autres services qui sont à la disposition du/de la survivant(e) dans la zone, y compris les conséquences et les avantages de ces différents types de services.
- Fiche de confidentialité : Cette fiche est signée par le prestataire ou tout autre acteur qui enregistre le cas et ou a accès aux informations lié à l'incident.

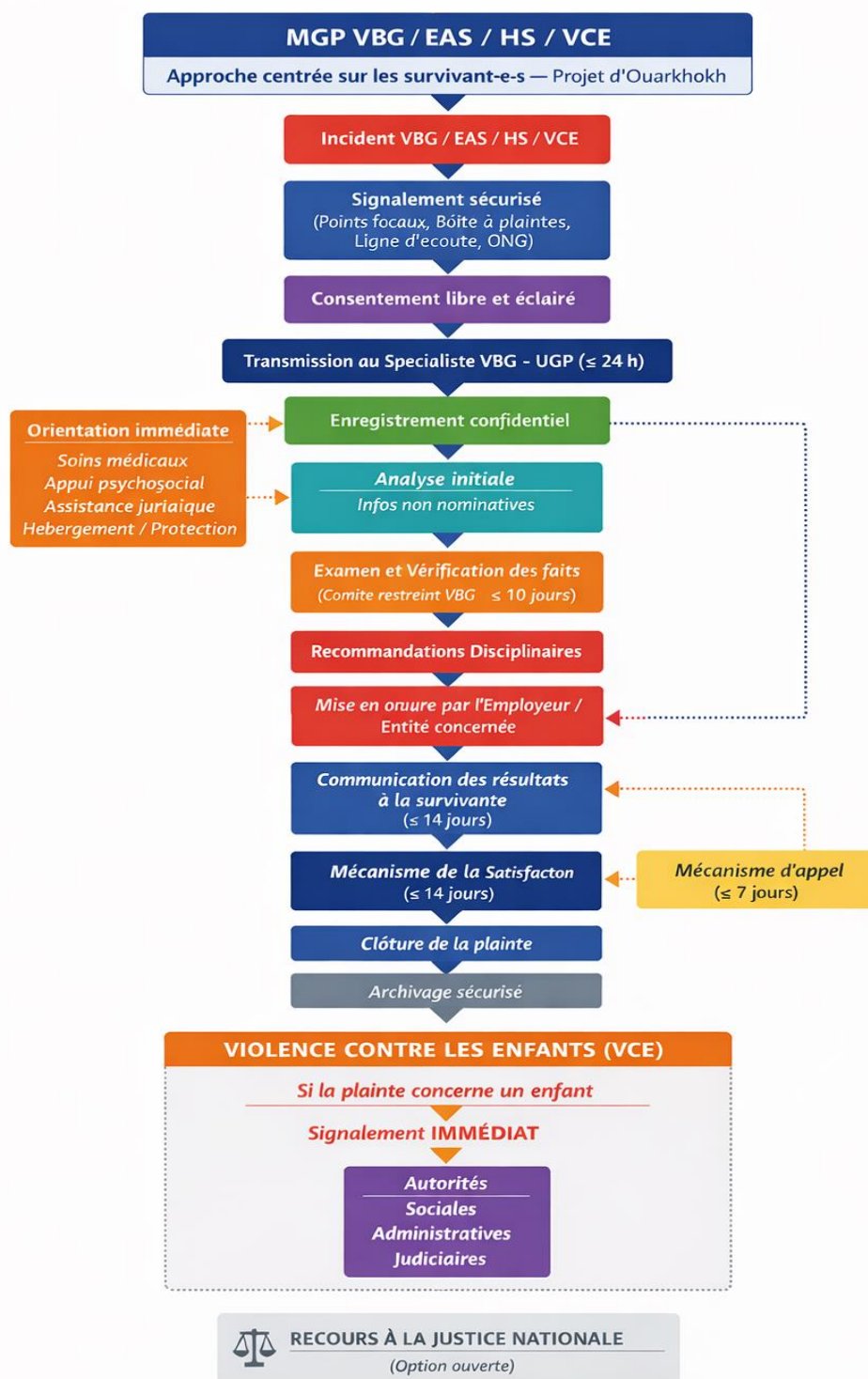


Figure 3 : Processus de traitement des plaintes VBG/EAS/HS/VCE

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 92
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

14.3.5.3 Indicateurs de résultats du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Afin d'évaluer l'efficacité, l'accessibilité et la crédibilité du Mécanisme de Gestion des Plaintes mis en place dans le cadre du projet de centrale solaire et de ligne HTA d'Ouarkhokh, un dispositif de suivi-évaluation fondé sur des indicateurs de résultats a été défini. Ces indicateurs permettent d'apprécier la capacité du MGP à recevoir, traiter et résoudre les plaintes de manière équitable, confidentielle et dans des délais raisonnables, tout en garantissant une attention particulière aux plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS/VCE et aux violences contre les enfants. Les indicateurs retenus couvrent l'ensemble du cycle du MGP, depuis l'information et l'accessibilité du mécanisme au niveau communautaire, jusqu'à la résolution des plaintes, la satisfaction des plaignant(e)s et la redevabilité du projet. Ils servent également d'outil d'aide à la décision pour ajuster les modalités de mise en œuvre du MGP et renforcer la confiance des parties prenantes, notamment des groupes vulnérables, dans le dispositif de recours.

Tableau 12 : Indicateurs de résultats du MGP

Axe de suivi	Indicateur de résultat	Définition / Méthode de calcul	Cible	Fréquence de suivi	Responsable
Accessibilité du MGP	Taux de communautés informées sur l'existence du MGP	Nombre de villages ayant bénéficié d'au moins une activité d'information / nombre total de villages impactés	≥ 90 %	Semestrielle	UGP / ONG locales
	Proportion de plaintes reçues via canaux communautaires	Nombre de plaintes reçues via relais communautaires / nombre total de plaintes	≥ 40 %	Trimestrielle	Points focaux
Utilisation du MGP	Nombre total de plaintes enregistrées	Total des plaintes formellement enregistrées (tous types)	Suivi descriptif	Trimestrielle	UGP
	Part des plaintes émanant de femmes et groupes vulnérables	Nombre de plaintes déposées par femmes, jeunes, personnes vulnérables / total plaintes	≥ 50 %	Trimestrielle	Expert genre
Traitement des plaintes	Délai moyen d'accusé réception	Nombre de jours entre réception et accusé de réception	≤ 3 jours	Trimestrielle	UGP

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 93
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Axe de suivi	Indicateur de résultat	Définition / Méthode de calcul	Cible	Fréquence de suivi	Responsable
	Taux de plaintes traitées dans les délais	Nombre de plaintes traitées dans les délais / nombre total de plaintes recevables	≥ 85 %	Trimestrielle	Comités MGP
Plaintes sensibles VBG/EAS/HS/VCE	Taux de plaintes sensibles orientées vers services spécialisés	Nombre de cas VBG/EAS/HS/VCE orientés / nombre total de plaintes sensibles	100 %	Trimestrielle	ONG VBG / UGP
	Respect de la confidentialité des cas sensibles	Nombre de violations de confidentialité signalées	0	Continue	UGP
Résolution satisfaction et	Taux de plaintes résolues	Nombre de plaintes clôturées / nombre total de plaintes reçues	≥ 80 %	Trimestrielle	UGP
	Niveau de satisfaction des plaignant(e)s	Pourcentage de plaignant(e)s se déclarant satisfait(e)s ou très satisfait(e)s	≥ 75 %	Annuelle	Expert social
Redevabilité et amélioration continue	Nombre de recommandations intégrées dans la gestion du projet	Recommandations issues du MGP effectivement mises en œuvre	≥ 70 %	Annuelle	Senelec / UGP
	Existence de rapports périodiques MGP	Rapports produits et partagés selon le calendrier	100 %	Annuelle	UGP

14.3.5.4 Utilisation des indicateurs

Les résultats issus du suivi de ces indicateurs seront intégrés dans les rapports périodiques du projet et partagés avec les autorités compétentes et les bailleurs. Ils permettront d'identifier les tendances, d'anticiper les risques sociaux et d'améliorer en continu la performance du MGP, contribuant ainsi à une mise en œuvre socialement responsable et inclusive du projet d'Ouarkhokh.

Tableau 13 : Budget du MGP

Activité principale	Sous-activités / Détails	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total CFA	Responsable
1. Mise en place du système MGP	Élaboration des procédures spécifiques (manuel MGP adapté au projet d'Ouarkhokh)	Forfait	1	1 200 000	1 200 000	Expert social et genre Senelec
	Traduction en langues locales et braille	Forfait	1	600 000	600 000	Expert social et genre Senelec
	Boîtes à plaintes sécurisées dans les villages impactés de la commune de Ouarkhokh	Unité	12	15 000	180 000	Comités de gestion des plaintes / Commune de Ouarkhokh / Entreprises / Expert social et genre Senelec
	Mise en place d'une ligne verte anonyme (appel / SMS)	Forfait/an	1	2 100 000	2 100 000	Senelec
	Intégration du registre numérique sécurisé	Forfait	1	1 500 000	1 500 000	Senelec
1.1 Fonctionnement des comités	Indemnités Comité local de gestion des plaintes (réunions, déplacements)	Session	7	150 000	1 050 000	Senelec / Commune de Ouarkhokh
	Indemnités Comité technique de traitement	Session	10	1200 00	1 200 000	Senelec /BOAD
	Indemnités Comité de restreint vérification VBG/EAS/HS/VCE	Session	10	180 000	1 800 000	Senelec/BOAD
	Indemnités mensuelles relais	Mois	72	40 000	2 880 000	Senelec /BOAD

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 95
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Activité principale	Sous-activités / Détails	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total CFA	Responsable
1.2 Relais communautaires et points focaux	communautaires (10 relais × 12 mois)					
	Indemnités points focaux genre/VBG (5 PF × 12 mois)	Mois	36	50 000	1 800 000	Senelec /BOAD
2. Formation et renforcement de capacités	Formation UGP, autorités locales, ONG (approche centrée survivant, trauma)	Session	3	800 000	2 400 000	Expert social et genre Senelec
	Formation spécifique relais communautaires et points focaux	Atelier	10	300 000	3 000 000	Expert social et genre Senelec
	Élaboration et diffusion de guides pratiques	Lot	1	600 000	600 000	Consultant communication
3. Sensibilisation communautaire	Campagnes radio, théâtre forum, caravanes locales	Forfait	1	3 000 000	3 000 000	Expert social et genre du projet/ relais communautaires /ARD
	Supports IEC (vidéos, affiches, SMS)	Forfait	1	1800 000	1 800 000	Responsable communication
	Traductions en langues locales (wolof, pulaar)	Forfait	1	900 000	900 000	Consultant linguistique
4. Réponse et accompagnement des cas	Mise en réseau avec structures de prise en charge	Forfait	1	1 200 000	1 200 000	UGP / Services État
	Fonds d'urgence (transport, soins, hébergement)	Fonds	-	-	3 000 000	UGP

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 96
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Activité principale	Sous-activités / Détails	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total CFA	Responsable
5. Suivi et redevabilité	Prise en charge médicale directe	Cas	30	100 000	3 000 000	UGP
	Assistance juridique	Cas	18	75 000	1 350 000	UGP / Juristes
	Supervision trimestrielle	Mission	4	480000	1 920 000	Expert social
	Rapport annuel consolidé MGP	Forfait	1	600 000	600 000	
	Audit externe éthique et VBG	Forfait	1	1800 000	1 800 000	Cabinet indépendant
Total Général					38 880 000 FCFA	

Le coût global de mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet d'Ouarkhokh est estimé à **38 880 000 FCFA**. Ce budget couvre l'ensemble des activités nécessaires à l'opérationnalisation du MGP tout au long du cycle de vie du projet, notamment la mise en place des structures de gestion, le renforcement des capacités des acteurs impliqués, la sensibilisation et l'information des parties prenantes, le fonctionnement des comités, le traitement et le suivi des plaintes, ainsi que les actions de communication, de reporting et de suivi-évaluation.

15 Conclusion

Le Projet de Construction de la Centrale Solaire Photovoltaïque et de Stockage par Batteries de Ouarkhokh s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale du Sénégal visant à renforcer l'accès universel à l'électricité, à promouvoir les énergies renouvelables et à soutenir une transition énergétique juste et durable. Sa mise en œuvre repose sur l'implication de plusieurs acteurs majeurs, notamment la SENELEC en tant qu'acteur clé du secteur électrique, Huawei comme partenaire technologique et maître d'ouvrage, ainsi que les autorités administratives et territoriales, les services techniques de l'État et les communautés locales concernées.

Le PEPP est élaboré conformément aux références réglementaires nationales et internationales, notamment le Code de l'Environnement du Sénégal, les textes régissant le secteur de l'électricité et des énergies renouvelables, ainsi que les Normes de sauvegardes Environnementales et Sociale de la BOAD et les Normes de Performance de la SFI, en particulier celles relatives à l'engagement des parties prenantes, à l'inclusion sociale, au genre et à la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Le projet est encadré par plusieurs études environnementales et sociales, incluant l'EIES, le PAR ainsi que les instruments spécifiques relatifs au genre, à la gestion des risques sociaux, à la communication et à la participation communautaire. Ces études constituent le socle technique accompagnant la mise en œuvre du présent PEPP.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 97
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Le plan de mise en œuvre du PEPP, tel que proposé dans le rapport, définit de manière claire les activités, les responsabilités, le calendrier, les indicateurs de suivi et les mécanismes de coordination nécessaires pour assurer un engagement continu, inclusif et efficace des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Il est complété par un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) fonctionnel, accessible et adapté au contexte local, permettant de recevoir, traiter et résoudre de manière transparente et équitable les plaintes et préoccupations des parties prenantes et sensible aux plaintes VBG/EAS/HS/VCE.

Le budget total alloué à la mise en œuvre du PEPP est estimé à 109 880 000 FCFA, couvrant l'ensemble des actions de communication, de consultation, de renforcement des capacités, de fonctionnement des structures de dialogue et de suivi-évaluation, ainsi que l'opérationnalisation du MGP.

Ainsi, le présent PEPP constitue un cadre stratégique et opérationnel évolutif, appelé à être régulièrement actualisé afin d'intégrer de nouvelles parties prenantes et de s'adapter à l'évolution du projet. Sa mise en œuvre effective contribuera à renforcer l'acceptabilité sociale du projet, à maximiser les retombées positives pour les communautés locales et à garantir la conformité du projet aux exigences nationales et aux standards internationaux en matière environnementale et sociale.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 98
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Annexes

Annexe 1 : Calendrier des consultations

☐ Consultations Institutionnelles

Date	Acteurs	Nombre de personne	Nombre de femmes
10/12/2025	Préfecture de Linguère	1	0
10/12/2025	Secteur des Eaux et Forêts de Linguère	1	0
10/12/2025	Service départemental de l'élevage et des productions animales de Linguère	1	0
11/12/2025	Service départemental du développement rural de Linguère	1	0
11/12/2025	Brigade nationale des sapeurs-pompiers	1	0
12/12/2025	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés	1	0
12/12/2025	Agence Régionale du Développement	4	2
18/12/2025	Direction Régionale du Développement Rural	1	0
18/12/2025	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale	1	0
18/12/2025	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Louga	1	0

Histogramme du niveau de participation Institutionnelle des hommes et des femmes

☐ Consultations Communautaires

Date	Acteurs	Nombre de personne	Nombre de femmes
10/12/2025	Commune de Ouarkhokh	1	0
11/12/2025	Village de Ndadane	12	6
11/12/2025	GIE Rocky Maty Koundoul et Groupement des femmes	2	2
13/12/2025	Village de Nguith	8	2
13/12/2025	Hameau de Ndadane Seno	3	0
14/12/2025	Président des éleveurs de la Commune de Ouarkhokh	1	0

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 100
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Annexe 2 : Compte rendu des réunions

□ PREFECTURE DE LINGUERE

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Modou Thiam
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 10/12/2025 à la Préfecture de Linguère
4. Profession / activité principale : Préfet de Linguère

Section / Questions	Réponses
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	La Préfecture dispose d'une bonne connaissance du projet. Elle a officiellement reçu une correspondance de la SENELEC et a participé à une visite du site en collaboration avec les services techniques compétents et le Maire. Une commission a procédé au recensement des personnes potentiellement impactées. Le site a fait l'objet d'une délibération au niveau de la mairie et est soumis à l'approbation du Gouverneur, conformément à ses compétences pour les projets d'une superficie de 100 hectares. Le projet est jugé très pertinent et bénéfique, dans la mesure où la centrale sera raccordée à un poste électrique déjà existant. Il contribuera à l'augmentation de la capacité de production de la SENELEC et à l'atteinte de l'objectif d'accès universel à l'électricité. À terme, avec la construction d'autres centrales prévues, ce projet permettra de couvrir l'ensemble des besoins électriques du département et de réduire durablement les problèmes d'électricité.
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Populations locales ; municipalité ; autorités administratives et la SENELEC
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Amélioration de l'accès à l'électricité ; augmentation de la capacité de production ; réduction des coupures ; renforcement du réseau électrique ; promotion des énergies renouvelables ; développement économique local ; amélioration des services sociaux (santé, éducation) ; création d'emplois temporaires.
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Le site se situe dans une zone pastorale, ce qui pourrait affecter les agro-pastoralismes en perturbant les parcours de bétail et la production animale, l'élevage étant la principale activité du

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 101
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Section / Questions	Réponses
	département. Pour minimiser ces impacts, il est nécessaire d'indemniser équitablement les personnes concernées et d'accompagner les populations en tenant compte
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	Zones forestières ; zones pastorales ; activités d'élevage
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Aucune difficulté majeure rencontrée lors d'autres projets de développement dans la commune, à l'exception de la disponibilité limitée de l'assiette foncière.
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Les villages de Nguith et de Ndadane
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Radio communautaire ; téléphone ; bouche-à-oreille ; WhatsApp.
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Démarrage des travaux ; entreprise en charge des travaux Délais de livraison des travaux ; dispositions pour le recrutement de la main-d'œuvre locale ; avancement des travaux ; calendrier des paiements des impenses.
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	Par CDD ou e-mail
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	L'implication de toutes les parties prenantes concernées afin d'assurer une communication transparente et une participation active tout au long du projet.
SECTION 4 : PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Communautés d'éleveurs : l'élevage est leur principal moyen de subsistance
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Réduction de la surface disponible pour le pastoralisme et perturbation des parcours de bétail, ce qui affecte la production animale
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Prise en charge des besoins des éleveurs ; mise en place de mesures RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Sous-préfet ; maire ; chefs de village ; ASC ; groupements de femmes.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 102
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Section / Questions	Réponses
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Les autorités et leaders locaux auront un rôle de sensibilisation ; ils seront informés du projet et serviront de relais entre le projet et les populations
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Maire et chefs du village
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui, le préfet est conscient que certains projets peuvent entraîner des risques de violences basées sur le genre (VBG), d'exploitation et abus sexuels (EAS) ou de harcèlement sexuel (HS)
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Les femmes et les enfants
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Non
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Mettre en place un suivi régulier pour s'assurer que les femmes travaillant sur les chantiers ne subissent pas de violences, et garantir mécanismes de signalement accessibles.
SECTION 7 : GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Non, le projet est bénéfique à tous
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	Les besoins spécifiques des femmes concernent principalement le financement. Certains groupements féminins s'activent dans la transformation de produits locaux et non ligneux, et un soutien financier permettrait de renforcer leur autonomie économique
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	Dans ces villages, les femmes participent généralement peu aux projets. Organiser des réunions dédiées aux femmes
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Participation limitée des femmes dans les instances locales
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Attribuer un quota aux femmes lors du recrutement de la main-d'œuvre locale et mettre en place toutes les dispositions nécessaires pour prévenir toute forme de violences.
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Partager toutes les informations relatives au projet avec l'ensemble des parties prenantes, en poursuivant la communication déjà en place. Accompagner la commune de Ouarkhokh dans la construction d'infrastructures sociales de base et soutenir les femmes actives dans la transformation des produits locaux

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 103
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

Section / Questions	Réponses
2.Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Organiser des ateliers d'information pour présenter le projet aux populations, leur expliquer les enjeux et favoriser leur adhésion au projet.
SECTION 9 : MGP	
1.Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Les plaintes sont reçues par la Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses, qui se charge ensuite de les remonter aux instances compétentes
2.Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Mettre en place un comité de gestion des plaintes, sous la responsabilité de l'autorité administrative

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 104
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

❑ SECTEUR DES EAUX ET FORETS DE LINGUERE

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Massamba Niang
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 10/12/2025 au Secteur des Eaux et Forêt
4. Profession / activité principale : Chef de Secteur

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	Le Chef de secteur des Eaux et Forêts dispose d'une bonne connaissance du projet ainsi que du site d'implantation, lequel se situe dans le domaine classé. Le service des Eaux et Forêts a procédé à l'inventaire forestier sur une superficie de 100 hectares. Il s'agit d'un projet qui contribue à l'atteinte de l'accès universel à l'électricité.
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	L'État à travers le service des Eaux et Forêts, les éleveurs, les agriculteurs ainsi que les populations locales.
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	L'augmentation de la production énergétique au niveau local.
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Le déséquilibre de l'écosystème dû à l'abattage de 12 096 arbres, notamment Combretum glutinosum, Acacia nilotica, Acacia raddiana et Balanites aegyptiaca ; La perte de biens et services écosystémiques pour les populations locales ; Un impact négatif sur l'élevage, lié à la coupe d'espèces servant d'aliments au bétail. Prévoir une compensation adéquate des pertes forestières ; Mettre en défens une superficie d'au moins 2 hectares.
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	Domaine classé de l'Etat et zone agropastorale
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 105
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	
SECTION 7: GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 106
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Partager le plan du site avec le service des Eaux et Forêt
2. Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	
SECTION 9 : MGP	
1. Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	
2. Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 107
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

❑ **SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES DE LINGUERE**

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Papa Aboubacar Touré
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 10/12/2025 à la SDELPA de Linguère
4. Profession / activité principale : Adjoint Chef de Service

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	Le Service Départemental de l'Élevage et des Productions Animales n'a reçu aucune information précise concernant le projet de construction de la centrale, si ce n'est l'existence d'un poste électrique déjà installé à proximité du site. Le service considère que c'est un bon projet, car la zone connaît des baisses de tension et des délestages fréquents, malgré les progrès déjà réalisés.
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Les éleveurs seront directement touchés, étant donné que la zone est pastorale. La commune accueille aussi de nombreux transhumants, qui pourraient être affectés indirectement. Les maires et les populations locales font également partie des parties prenantes concernées
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Un des principaux avantages attendus de ce projet est l'électrification des villages situés aux alentours de la centrale, ce qui améliorera l'accès à l'électricité pour les populations locales
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	L'occupation de 100 hectares de pâturages risque d'empiéter sur les couloirs de transhumance, ce qui représente un impact négatif pour les éleveurs. Pour y remédier, il est proposé de mettre en place une parcelle fourragère de 10 hectares équipée d'un miniforage, ce qui favorisera la création d'emplois locaux et de fournir aux éleveurs en aliments concentrés pour le bétail
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	Les zones de pâturage ainsi que les activités des éleveurs sont les plus affectées
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Non. Il n'y a pas de difficultés particulières, car tous les projets respectent les normes en vigueur
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Les éleveurs doivent être particulièrement consultés, leurs activités étant directement liées aux

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 108
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
	terres concernées par le projet, ainsi que les agriculteurs qui y ont quelques champs
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Les radios communautaires et les réseaux sociaux sont les principaux canaux d'information disponibles dans la commune
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Informations régulières sur l'avancement et l'évolution du projet.
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	Le service préfère recevoir les informations par le Comité Départemental de Développement (CDD)
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Il est important que le projet prend en compte les besoins des éleveurs et des agriculteurs de la zone
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Les personnes handicapées et les femmes sont les groupes les plus vulnérables dans la communauté
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Le projet aura un impact positif en permettant à ces personnes d'avoir accès à l'électricité
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Organiser des activités économiques pour les personnes vulnérables, telles que la création d'unités d'embouche, le développement de l'agriculture villageoise pour les femmes, ainsi que la production et la transformation laitière.
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Les personnes et autorités à impliquer dans le projet comprennent les chefs de village, le maire de la commune, le sous-préfet, le président du MDE (Mouvement des Éleveurs) et la présidente du DIRFEL (Directoire des Femmes en Élevage)
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Ces autorités vont anticiper les conflits, sensibiliser les populations et jouer un rôle dans l'acceptabilité du projet au sein de la communauté.
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Sous-préfet, maire, et chefs de village.
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Le service est conscient que certains projets peuvent présenter ces risques, mais estime qu'il n'y en aura pas pour ce projet.
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Même si aucun risque n'est attendu pour ce projet, les femmes et les jeunes pourraient être les plus exposés

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 109
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Non, le service n'a pas connaissance de cas de VBG, EAS ou HS dans d'autres projets réalisés dans la commune
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Le projet peut renforcer la sécurité en sensibilisant les communautés, en informant les populations sur les mesures de protection et en veillant à ce que toutes les activités respectent les normes de sécurité
SECTION 7: GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Oui. Certaines activités, comme la transformation laitière et l'élevage domestique, sont exclusivement réservées aux femmes.
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	Les femmes ont besoin d'un soutien financier pour leurs activités, notamment la production et la transformation laitière.
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	L'implication des structures comme le DIRFEL (Directoire des Femmes en Élevage) pour garantir la participation active des femmes dans le projet
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Non, il n'existe pas d'obstacles, les femmes sont toujours présentes lors des réunions.
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Le projet peut promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale en développant des activités économiques destinées aux femmes
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Il est recommandé de renforcer la sensibilisation et d'impliquer activement les parties prenantes, notamment le maire et le préfet.
2. Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Le dialogue et la confiance peuvent être renforcés par l'organisation de CDD et par des actions de sensibilisation au niveau des communautés afin de leur faire comprendre et accepter le projet.
SECTION 9 : MGP	
1. Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Un registre est disponible au niveau de la commune, ou bien la plainte peut être déposée directement auprès d'un agent de l'élevage
2. Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	La mise en place d'un registre au niveau de la mairie, qui est plus proche du site, semble être le mécanisme le plus approprié et accessible

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 110
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

□ **COMMUNE DE OUARKHOKH**

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Yoro Sow
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 10/12/2025 à la Mairie de Ouarkhokh
4. Profession / activité principale : Maire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	La mairie a délibéré un site de 9 hectares pour un poste électrique. La SENELEC a ensuite demandé une assiette de 100 hectares pour l'installation d'une centrale solaire raccordée au poste. La délibération foncière est déjà faite. Il s'agit d'un projet national d'intérêt public, perçu comme positif par les populations.
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Les populations locales, en particulier les éleveurs et les agriculteurs
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Retombées RSE (actions sociales, appui communautaire) Accompagnement des populations locales Extension de la couverture électrique des villages Amélioration de l'accès à l'électricité
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	La mise en œuvre du projet pourrait entraîner une diminution de l'espace pastoral, la perte d'arbres fruitiers et d'espèces non ligneuses, ainsi qu'une entrave à la mobilité des troupeaux et une réduction des cultures fourragères. Pour atténuer ces impacts, il faut accompagner les éleveurs dans la création de surfaces fourragères et de leur fournir un appui en aliments pour bétail.
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	Zones agropastorales Élevage Agriculture
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Non-respect des engagements de recrutement de la main-d'œuvre locale. Par ailleurs, sur des projets similaires, comme la ligne reliant à Touba, des terres cultivées ont été impactées pendant l'hivernage et les dommages n'ont pas été indemnisés.
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Chefs de village Groupements de femmes Groupements de jeunes Organisations d'éleveurs Conseillers municipaux de Ouarkhokh

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 111
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Radio communautaire Réseaux sociaux
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Début des travaux Informations sur les risques et mesures de sécurité pour sensibiliser la population Durée des travaux
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	Lettre officielle Appel téléphonique
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Le projet devrait renforcer la communication avec les populations, prendre en compte leurs préoccupations et veiller à respecter les engagements pris envers la communauté
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Les populations locales, les éleveurs et les agriculteurs
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Le projet pourrait avoir un impact positif pour les femmes éleveurs, en leur permettant la transformation et la conservation du lait. Cependant, il pourrait également entraîner des pertes de terres pastorales, ce qui constitue un impact négatif potentiel sur leurs activités
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Proposer des mesures d'accompagnement et de soutien
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Maire, chefs des villages et imams
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Faciliter la communication avec les populations
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Le conseil municipal
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Les femmes et les jeunes
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Non
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Sensibilisation des jeunes et des femmes sur ces dangers
SECTION 7: GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	le projet n'affectera pas différemment les femmes et les hommes, car ces derniers participent aux mêmes activités et sont impactés de manière similaire

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 112
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	Financement Fourniture d'équipements de maraîchage Mise à disposition d'équipements ménagers communautaires (moulins et machines de transformation de produits laitiers et agricoles)
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	Sensibiliser les femmes sur l'importance du projet et de les impliquer davantage dans toutes les phases de sa mise en œuvre
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Il n'existe pas d'obstacle majeur à la participation des femmes, à condition qu'elles soient informées en temps utile
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Assurer l'inclusion de tous les groupes de la communauté, en impliquant les femmes, les jeunes, les organisations communautaires de base (OCB) ainsi que les Badiene Gokh, afin de promouvoir l'égalité de genre
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Garantir l'accessibilité des responsables aux populations et d'assurer le partage transparent des informations concernant toutes les phases du projet.
2. Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Organisation des séminaires de sensibilisation et des forums communautaires
SECTION 9 : MGP	
1. Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Actuellement, les plaintes sont généralement reçues à la mairie ou à la préfecture
2. Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Dialogue pour traiter et résoudre rapidement les plaintes

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 113
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

❑ **SERVICE DEPARTEMENTAL DU DEVELOPPEMENT RURAL DE LINGUERE**

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Aliou Sow
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 10/12/2025 à la SDDR de Linguère
4. Profession / activité principale : Chef de Service

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	Le service connaît le projet en tant que membre de la CDREI et à la suite d'une visite du site. La zone comprend majoritairement des parcelles non exploitées depuis plus de 20 ans, utilisées comme zones de pâturage, avec une seule parcelle actuellement cultivée (pastèque et niébé). Les recensements réalisés ont révélé certaines omissions lors de la visite de terrain. Le projet est perçu positivement, car il permettra d'améliorer la qualité et la capacité de l'alimentation électrique du département.
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Les agriculteurs et surtout les éleveurs, la zone du projet étant majoritairement utilisée comme zone de pâturage.
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Amélioration de l'accès à l'électricité et création d'activités génératrices de revenus locales.
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Perte d'espaces agro-pastoraux et risques liés à la divagation du bétail Comme mesures il faut la création de domaines agricoles pour agriculteurs et éleveurs, mise en place de banques d'aliments pour le bétail, recrutement local, et clôture des sites pour prévenir la divagation du bétail.
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	L'élevage
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Faible implication du service de l'agriculture et manque d'information sur les réalisations et accompagnements des projets
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Éleveurs, agriculteurs et Chefs des villages
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Déplacements pour rencontrer les producteurs, radio communautaire, réunions en mairie et au CDD, et courrier

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 114
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Démarrage des travaux, détails sur les indemnisations et engagements pris par le projet.
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	CDD
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Respect des délais d'exécution des travaux.
SECTION 4 : PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Les femmes
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Le projet aura un impact positif sur les femmes en favorisant la création d'activités génératrices de revenus
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Les accompagner dans leurs activités et leur attribuer des terres pour l'agriculture.
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Le préfet, le sous-préfet, le maire, les chefs de village et les organisations communautaires de base (OCB).
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	la délivrance de la délibération du site ainsi que la facilitation de l'accompagnement des populations.
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	L'autorité administratif et le maire
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui, le service est conscient que certains projets peuvent entraîner des risques de VBG, EAS et HS.
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Les femmes
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Oui, des cas de viol sont souvent signalés, surtout dans les zones rurales.
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Favoriser le recrutement de main-d'œuvre locale en limitant l'arrivée de personnes extérieures.
SECTION 7 : GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Oui, le projet aura un impact particulier sur les femmes, en favorisant le développement de leur commerce autour du chantier.
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	Mise en place d'unités de transformation de produits laitiers, de moulins, de décortiqueuses, ainsi que la création d'activités génératrices de revenus.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 115
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	Structurer les femmes, collaborer directement avec elles, renforcer leurs compétences et organiser des réunions régulières
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Parfois, les groupements féminins ne sont pas pleinement opérationnels : seule la présidente est active, tandis que les autres membres se sentent mises à l'écart.
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Mettre tout le monde au même niveau d'information
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Impliquer tous les acteurs concernés et produire régulièrement des rapports de mise en œuvre.
2. Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Mettre en place un comité de gestion et de supervision pour suivre le niveau d'avancement des travaux
SECTION 9 : MGP	
1. Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Les populations informent directement les chefs de village ou les autorités administratives pour transmettre leurs plaintes.
2. Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Se rapprocher des services techniques compétents.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 116
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

□ **VILLAGE DE NDADANE**

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Boyda Ba et Demba Ka
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 11/12/2025 au village de Ndadane
4. Profession / activité principale : Chef du village et Eleveur
5. Localité / village : Ndadane

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	Le village a été informé du projet par la mairie et la préfecture. Plusieurs rencontres sur le site ont été organisées avec le préfet concernant les indemnités et les recensements. Il s'agit d'un projet d'État visant à améliorer les conditions de vie des populations, et il est globalement accepté par la communauté.
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Les populations, les éleveurs et les agriculteurs
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Electrification des villages environnants, recrutement de main-d'œuvre locale, développement d'activités génératrices de revenus, conservation des aliments et accès à l'information.
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Perte de surfaces pastorales, l'élevage étant l'activité principale du village Accompagner les éleveurs en aménageant des terres pour les cultures fourragères.
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	L'élevage
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Non
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Associations des jeunes et groupements des femmes
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Réunion convoquée par le chef de village.
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Critères de recrutement de la main-d'œuvre et conditions de travail.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 117
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	Contacteur par appel le chef du village ou le maire.
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Prendre en compte les préoccupations des populations
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Femmes veuves chefs de ménage, personnes non actives et personnes en situation de handicap.
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Le projet permettra aux femmes de brancher des réfrigérateurs pour vendre de la glace et du jus, aux jeunes de se former à la couture, et aux filles de développer des activités de coiffure.
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Accompagnement financier et matériel, fourniture de matériel agricole et forage.
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Chefs de village, maire et imams
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Ils serviront de porte-voix et contribueront à faciliter l'acceptabilité du projet.
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Le maire
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui, le service est conscient que certains projets peuvent entraîner des risques de VBG, EAS et HS, ces situations sont fréquentes sur les chantiers.
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Les femmes
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Non
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Recruter des agents de sécurité et sensibiliser les populations.
SECTION 7: GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Le projet offre aux femmes une opportunité de travailler et de participer aux dépenses ménagères.
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	Unités de transformation des produits locaux, aménagement de périmètres maraîchers, dotation en moulins et décortiqueuses, et financement.

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	Informar les femmes sur le projet.
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Aucun, les femmes sont régulièrement sollicitées
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Former les hommes et les femmes et favoriser leur travail en collaboration
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Impliquer tous les acteurs concernés et assurer qu'ils soient au même niveau d'information.
2. Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Assurer une communication continue entre le projet et les communautés, du début à la fin.
SECTION 9 : MGP	
1. Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Gendarmerie, tribunal et préfecture.
2. Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Mairie

❑ **GIE ROCKY MATY KOUNDOUL ET GROUPEMENT DES FEMMES**

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Ndoumbé Thiam et Maty Faty Gadjji
2. Âge et Sexe : Féminin
3. Date et lieu de la consultation : 11/12/2025 au Domicile du Chef de Village de Nguith
4. Profession / activité principale : Transformation des produits céréaliers et Maraîchage
5. Localité / village : Nguith

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	Oui, à travers la mairie. Une commission a procédé au recensement des personnes impactées. Ce projet est important car il permettra aux villages de bénéficier d'un courant électrique en continu et aux GIE, groupements de femmes et associations de développer des activités économiques
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Les GIE, les groupements de femmes, les éleveurs et les agriculteurs.
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Électrification des villages environnants et création d'activités génératrices de revenus.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 119
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Coupe d'arbres, perte de terres de culture et de terres pastorales Indemniser les personnes impactées et prévoir des mesures d'accompagnement pour les éleveurs et les agriculteurs.
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	Agriculteurs et éleveurs
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Non
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Les associations d'éleveurs, les GIE, les imams et les populations locales
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Réunions communautaires et groupes WhatsApp.
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Critères de recrutement de la main-d'œuvre locale, en particulier des jeunes
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	Informez le chef de village, qui se chargera de relayer l'information.
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Perte de terres d'habitation pour les générations futures.
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Veuves chefs de ménage, orphelins et personnes en situation de handicap.
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Grâce à l'électricité, ils pourront travailler et gagner leur vie
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Création d'emplois avec la mise en place d'unités de transformation des produits locaux et de périmètres maraîchers équipés de mini-forages
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Maire, chef de village, imam, chef coutumier, Badienou Gokh, OCP et associations de jeunes.
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Diffuser l'information et sensibiliser les populations ; il est essentiel de passer par eux pour atteindre efficacement les communautés
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Le Maire

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 120
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Les femmes, ainsi que le personnel, qui peuvent être victimes de comportements inappropriés
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Non.
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Sensibiliser les femmes et les travailleurs.
SECTION 7: GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Oui. Les groupements de femmes et les GIE sont nombreux et actifs dans la transformation des produits locaux, une activité exclusivement réservée aux femmes
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	Extension de l'unité de transformation, mise en place d'un système d'emballage avec logo, acquisition d'un moulin et d'une décortiqueuse
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	Prévoir des recrutements spécifiquement destinés aux femmes
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Aucun obstacle identifié. Les femmes sont aussi actives que les hommes dans les activités économiques
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Organiser des réunions inclusives impliquant pleinement les femmes.
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Impliquer les autorités locales dans toutes les phases du projet.
2. Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Assurer la transparence dans la gestion et l'exécution du projet.
SECTION 9 : MGP	
1. Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Le chef de village, puis la gendarmerie si nécessaire
2. Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Le chef de village qui sera chargé de remonter l'information aux autorités compétentes



			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 122
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

□ **DIVISION DEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ETABLISSEMENTS**
CLASSES

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Cheikh Tdiane Kanté
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 12/12/2025 à la DREEC de Louga
4. Profession / activité principale : Chef de Service

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	La DREEC n'a pas encore été officiellement saisie du projet. Le projet de centrale solaire et de ligne HTA constitue un projet d'utilité publique, contribuant à l'atteinte des objectifs de l'État en matière d'accès universel à l'électricité et de transition énergétique
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Les populations locales Le secteur de l'élevage Le secteur de l'agriculture L'environnement (milieux naturels et biodiversité)
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Contribution au développement économique et social du pays Renforcement du réseau de la SENELEC dans une zone caractérisée par des baisses de tension Amélioration de la qualité du service électrique Réduction à terme des coûts de la facture d'électricité
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	La perturbation des activités agropastorales due à l'occupation définitive du site La perte de parcours de bétail Les impacts environnementaux, à savoir la perte de flore et de végétation, la diminution de la séquestration du carbone liée aux coupes d'arbres, la destruction d'habitats naturels, la génération de déchets électroniques, en particulier les batteries L'indemnisation juste et préalable des personnes affectées La mise en œuvre d'un plan de reboisement compensatoire avec l'accompagnement des services des Eaux et Forêts La mise en place d'un système de gestion des déchets, y compris les déchets dangereux L'identification des parcours de bétail et l'évaluation des possibilités de leur maintien ou de solutions alternatives
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 123
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	Activités agricoles Activités d'élevage
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Aucune difficulté majeure signalée
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Éleveurs Agriculteurs Populations locales riveraines du projet
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Radios communautaires et Relais communautaires
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Informations sur les différentes phases du projet (préparation, construction, exploitation, clôture)
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	Réunions institutionnelles (CRD) Correspondances
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Renforcement des capacités des membres du CRSE sur la technologie utilisée e mise à sa disposition de moyens matériels et logistique pour assurer le suivi environnemental et social du projet
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Femmes et Jeunes
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Impacts positifs à travers la création d'activités économiques et opportunités d'emplois locaux
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Appui aux femmes pour la mise en place de mini-laiteries et d'unités de conservation du lait Formation en transformation et en gestion Financement de l'entrepreneuriat des jeunes Recrutement prioritaire de la main-d'œuvre locale
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Autorités administratives (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet) Collectivités territoriales Services techniques déconcentrés de l'État (Environnement, Agriculture, Élevage, Eaux et Forêts) Leaders communautaires et religieux Organisations socioprofessionnelles
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Accompagnement du projet Sensibilisation des populations Facilitation de l'acceptabilité sociale

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 124
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Autorités locales Services techniques compétents Représentants des populations concernées
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui, existence de risques potentiels dans les projets d'infrastructures
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Femmes et jeunes filles Jeunes en situation de précarité Communautés riveraines du site
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Aucun cas signalé au niveau local
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Mise en œuvre d'un plan de prévention Sensibilisation des travailleurs et des communautés Adoption d'un code de conduite par les entreprises Mise en place d'un mécanisme de plainte sensible
SECTION 7: GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Non, ils font les mêmes activités
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	Accès au financement et renforcement des capacités techniques
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	Réunions inclusives Implication des relais communautaires
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Non, rares dans ces zones
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Sensibilisation et appui à l'autonomisation économique
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Implication de l'ensemble des acteurs Prévention des frustrations chez les ayants droit
2. Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Proximité avec les communautés Prise en compte de leurs préoccupations
SECTION 9 : MGP	
1. Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Niveau local : Sous-préfet, Préfet, Gouverneur puis tribunal en dernier ressort
2. Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Résolution des conflits à l'amiable

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 125
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

❑ **AGENCE REGIONALE DU DEVELOPPEMENT**

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Ngagne Ndiaye
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 12/12/2025 à l'Agence du Développement Rural
4. Profession / activité principale : DPF/ ARD Louga

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	Oui, l'ARD a été informé du projet à la suite de la réception des Termes de Référence (TDR) par courrier électronique. Il s'agit d'un projet pertinent et bénéfique pour la commune de Ouarkhokh, qui est très étendue et fait face à des défis importants en matière d'accès à l'électricité.
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Les populations locales, notamment les agriculteurs, les éleveurs, les femmes et les jeunes, ainsi que la municipalité, les services techniques déconcentrés et la SENELEC.
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Le projet permettra l'électrification de plusieurs villages de la commune et contribuera à l'augmentation de la production d'énergie électrique, ce qui devrait favoriser le développement des activités économiques, en particulier celles portées par les femmes.
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	la perte de terres et de couvert végétal utilisés par les agriculteurs et les éleveurs, en raison de l'importante superficie du site du projet. Mettre en place des mesures telles que le reboisement compensatoire, l'indemnisation des personnes affectées et la réalisation de mini-forages pour faciliter l'accès à l'eau, qui demeure difficile dans la zone, au bénéfice des agriculteurs et des éleveurs.
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	Activités d'élevage Activités agricoles
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Aucune difficulté majeure signalée, les projets sont généralement réalisés dans des zones éloignées.
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Groupements de femmes Associations de jeunes Coopératives d'éleveurs Organisations de producteurs Couches vulnérables, notamment les associations de personnes handicapées

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 126
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Radio communautaire Relais communautaires
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Informations complètes sur le projet, de la phase de démarrage jusqu'à la clôture
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	CRD Courrier électronique
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Implication totale de l'ARD en tant que bras technique des communes
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Femmes Jeunes Personnes handicapées
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Création d'activités économiques Recrutement de la main-d'œuvre locale
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Financement des femmes pour la mise en place d'unités de transformation et de conservation des produits laitiers et céréaliers Accompagnement des jeunes dans l'entrepreneuriat Implication effective des personnes handicapées dans le cadre du projet
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Commune de Ouarkhokh Groupements de femmes Guides religieux Autorités administratives Agriculteurs et éleveurs
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Diffusion de l'information auprès des communautés Facilitation de l'acceptabilité sociale du projet
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Le Maire
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui, conscient de l'existence de ces risques mais la probabilité est jugée faible dans le cadre de ce type de projet
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Populations locales, en cas de non-respect du recrutement de la main-d'œuvre locale
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Aucun cas spécifique signalé

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 127
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Respect strict du recrutement de la main-d'œuvre locale Implication des communautés afin de réduire les frustrations et les tensions sociales
SECTION 7: GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Oui, les Hommes sont principalement dans l'agriculture et l'élevage et les Femmes principalement dans le maraîchage
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	Accès au financement et accompagnement pour les activités économiques Formation et appui technique pour le maraîchage et la transformation des produits locaux
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	Organisation de réunions inclusives avec les relais communautaires
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Contraintes culturelles et responsabilités familiales
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Mobilisation des relais communautaires Sensibilisation sur l'égalité de genre et l'inclusion au sein des communautés
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Implication active de l'ARD dans la mise en œuvre de projets d'accompagnement des populations
2. Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Utilisation des relais communautaires pour faciliter la communication
SECTION 9 : MGP	
1. Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	L'ARD a accompagné les communes dans la mise en œuvre du MGP du PACASEN
2. Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Implication des élus locaux et des relais communautaires dans la mise en place du MGP

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 128
				Date : Février 2026
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Version : Provisoire

□ VILLAGE DE NGUITH

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Baba Koundoul
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 13/12/2025 au Domicile du Chef de Village
4. Profession / activité principale : Chef du village/Enseignant
5. Localité / village : Nguith

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	Le chef de village indique avoir été informé du projet par le maire de la commune. Il précise qu'il s'agit de l'implantation d'une centrale solaire par la SENELEC dans la localité de Nguith. Il considère que c'est un bon projet, dans la mesure où il permettra d'augmenter la production d'électricité au niveau de la commune.
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Eleveurs et agriculteurs
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Augmentation de la fourniture d'électricité, possible baisse du prix de l'électricité, création d'emplois pour les jeunes.
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Perte de terres, destruction du tapis herbacé, désertification, abattage de plus de 1000 arbres. Prevoir des actions de reboisement et de compensation.
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	Terres cultivables, tapis herbacé, forêts et élevage.
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	L'implantation de la première centrale a causé des impacts similaires sans compensation pour les personnes affectées.
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Les éleveurs et les cultivateurs
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Réunions sur la place de la mosquée et/ou les communiqués via le chef du village à la mosquée.
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Modalités d'indemnisation des personnes impactées Engagements pris dans le cadre de la RSE

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 129
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
	Résultats et suivi des impacts environnementaux
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	Réunions publiques, SMS ou WhatsApp via le chef du village.
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Indemnisation de tous les impactés et prise en compte des préoccupations RSE.
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Les femmes, les enfants et les personnes âgées
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Créations d'activités économiques pour les femmes, apprentissage pour les enfants et meilleurs soins pour les personnes âgées
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Aider les femmes au financement de leurs activités, construire une case des tout-petits, appuyer la structure sanitaire
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Préfet ou sous-préfet, maire de la commune et chef des villages concernés
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Les autorités administratives : coordonner, superviser, orienter ; Les municipales : appuyer les décisions ; Chefs de village : relais entre impactés et entreprise
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Le chef de village avec un ou plusieurs représentants des impactés
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	
SECTION 7: GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Non, le projet affectera femmes et hommes de la même manière
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	C'est un projet d'installation d'une centrale solaire, le chef du village ne voit pas de besoins spécifiques en genre
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Aucune spécificité dans ce projet.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 130
				Date : Février 2026
				Version : Provisoire
PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES				

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Aucune suggestion
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Recenser tous les impactés et indemniser selon les pertes de terres, instaurer un dialogue sincère entre impactés et responsables du projet.
2. Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Pendant la phase préparatoire, se parler et surtout écouter les impactés, seuls responsables de leur sort
SECTION 9 : MGP	
1. Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Autorités administratives, gendarmerie et tribunal de première instance de Linguère
2. Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Le chef de village puis le préfet

□ **HAMEAU DE NDADANE SENO**

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Sadibou Sow
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 13/12/2025 à Ndadane Seno
4. Profession / activité principale : représentant Chef du Village
5. Localité / village : Ndadane Seno

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	Le hameau a pris connaissance du projet lors des opérations de bornage du site. Un recensement des personnes affectées a été effectué par la commission compétente. Il est prévu, selon le maire, un déplacement du hameau, celui-ci étant situé à la limite du site du projet. Le projet est implanté dans une zone de transhumance accueillant des éleveurs provenant de Fatick, Gossas et Bambey, ainsi que dans des zones laissées en jachère depuis plus de 20 ans. Il est également prévu la construction d'un forage sur le site. Ce projet est jugé important, notamment pour l'augmentation de l'offre d'électricité dans une zone confrontée aux vols de bétail
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Les populations locales, les éleveurs et les agriculteurs

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 131
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	L'électrification des villages et la création d'activités économiques, en particulier dans le secteur du commerce
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Le déplacement du hameau situé à proximité du site et la perte de superficies agropastorales De recaser les populations dans une zone éloignée des périmètres agricoles afin d'éviter les conflits entre éleveurs et agriculteurs, et raccorder le nouveau site de recasement au forage prévu, afin de permettre le développement de la culture fourragère
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	les parcours de bétail, l'élevage et l'agriculture.
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Aucune
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	les éleveurs
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	réunions communautaires et appels téléphoniques.
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	le processus du recrutement de la main-d'œuvre locale
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	Appel téléphonique
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	L'entrée des animaux dans le site en cas d'insuffisance de mesures de protection.
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Les femmes, les jeunes sans emploi et les handicapés
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Création d'activités génératrices de revenus
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Prévoir des mesures d'accompagnement, incluant le financement et la formation des populations locales
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Le préfet, le maire et le chef de village.

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 132
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Assurer une médiation et un arbitrage entre le projet et les communautés
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Les femmes et les jeunes
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Non
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Mener des actions de sensibilisation en faveur de l'emploi local
SECTION 7 : GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Oui, actuellement les femmes sont surtout actives dans le maraîchage
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	L'installation de moulins et de périmètres maraîchers équipés de mini-forages.
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	Se concerter avec les femmes leaders
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Oui, les femmes ont des charges domestiques importantes
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Renforcer implication des femmes dans les projets de développement.
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Les travaux doivent être exécutés dans le respect des normes environnementales et sociales.
2. Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Partager toutes les informations relatives au projet avec les communautés afin de faciliter leur compréhension et leur adhésion
SECTION 9 : MGP	
1. Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Les plaintes peuvent être reçues par le chef de village, le maire ou le préfet.
2. Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Le chef de village

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 133
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

❑ **PRESIDENT DES ELEVEURS DE LA COMMUNE DE OUARKHOKH**

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Demba Rema Ba
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 14/12/2025 à l'Hôtel Fouta de Dakar
4. Profession / activité principale : Président

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	Le président connaît le projet. Il est adjoint au maire et a participé à la délibération du site par le Conseil municipal C'est un projet important pour les populations locales. Le projet peut favoriser le développement de l'élevage et la possibilité de développer la culture fourragère pour l'alimentation du bétail
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Éleveurs Agriculteurs Populations locales
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Électrification des villages proches du site Recrutement de la main-d'œuvre locale
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Réduction de la zone pastorale Installation d'un forage pour permettre la culture fourragère
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	Zone pastorale Élevage Agriculture
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Non, jamais
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Maire Chefs de village Éleveurs
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Radio communautaire Réunions Groupes WhatsApp
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Délais et calendrier des travaux
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	Appels téléphoniques Réunions à la mairie
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Installation de lampadaires dans la zone d'intervention du projet pour éviter les vols de bétail

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Pères de famille sans emploi Femmes Jeunes Personnes handicapées
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Développement des activités économiques
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Financement pour développer l'élevage et la vente du bétail
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Maire Éleveurs Chefs de village Guides religieux Enseignants
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Accompagner le projet
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Maire
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Jeunes filles
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Non
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Recruter des travailleurs responsables
SECTION 7 : GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Oui, Certaines activités sont réservées aux femmes : vente de glace et de jus autour du chantier
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	Mini-forage pour le maraîchage
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	Discussions avec les leaders féminins
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Non, les femmes sont toujours invitées aux réunions
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Non spécifié

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1.Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Clôturer le site pour protéger les installations contre la divagation des animaux
2.Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Concertation permanente et prise en compte des préoccupations des populations
SECTION 9 : MGP	
1.Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Tribunal de Linguère et Brigade de Dodji
2.Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Tribunal de Linguère



			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 136
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

□ **DIRECTION REGIONALE DU DEVELOPPEMENT RURAL**

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Daouda Hane
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 18/12/2025 à la Direction Regionale du Developpement Rural
4. Profession / activité principale : Directeur

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	La DRDR ne dispose pas encore d'informations officielles sur le projet Projet à saluer, jugé avantageux pour les populations locales
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Éleveurs et Agriculteurs même si les champs sont en jachère
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Électrification des villages environnants Augmentation de la production énergétique de la SENELEC
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Perte de terres agropastorales Émissions de poussières liées au transport des matériaux Risque de divagation du bétail dans le site Évaluation des impenses et indemnisation des ayants droit Identification de sites de recasement si nécessaire Mise en œuvre de mesures environnementales pour réduire les poussières Clôture du site pour sécurisation
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Informations sur les mesures prévues en faveur des populations locales

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 137
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	
SECTION 4 : PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Femmes
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Création d'emplois
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Prise en compte des besoins domestiques des femmes Mise à disposition de moulins et de décortiqueuses Construction d'un forage pour améliorer l'accès à l'eau
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui, les risques sont réels
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Femmes et Jeunes du village
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Aucun cas signalé
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Définition claire des règles de conduite Fixation de sanctions en cas de manquement Sensibilisation du personnel et des travailleurs
SECTION 7 : GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1.Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	
2.Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	
SECTION 9 : MGP	
1.Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	
2.Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	



			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 139
				Date : Février 2026
				Version : Provisoire
PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES				

❑ **INSPECTION REGIONALE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Ibrahima Diop
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 18/12/20225 à l'IRTSS de Louga
4. Profession / activité principale : Chef de service

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	L'inspecteur n'a pas d'information préalable sur le projet. Toutefois, il considère que c'est un bon projet, capable d'améliorer les conditions de vie des populations et de renforcer la capacité électrique de la SENELEC. Selon lui, la diminution des coupures d'électricité contribuera au développement des activités économiques et facilitera l'installation des entreprises dans la commune.
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Populations riveraines ; mairie ; employés du projet (directs et indirects) ; services techniques (développement communautaire, aménagement du territoire, environnement).
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Recrutement prioritaire des jeunes et de la

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 140
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
	main-d'œuvre locale, qualifiée et non qualifiée ; électrification des villages environnants.
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Risques d'accidents ; non-respect de la législation pouvant entraîner des conflits sociaux ; conflits entre employeurs et travailleurs ; tensions liées aux interactions entre populations locales et personnel du projet. Sensibilisation des travailleurs au respect des populations locales ; collaboration étroite de l'entreprise avec les services d'inspection et les autorités compétentes.
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	L'élevage : zone de pâturage
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Sous-traitance non transparente, l'inspection n'est pas informée des entreprises sous-traitantes.
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Autorités locales ; populations ; jeunes ; femmes.
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	NSP

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 141
				Date : Février 2026
				Version : Provisoire
PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES				

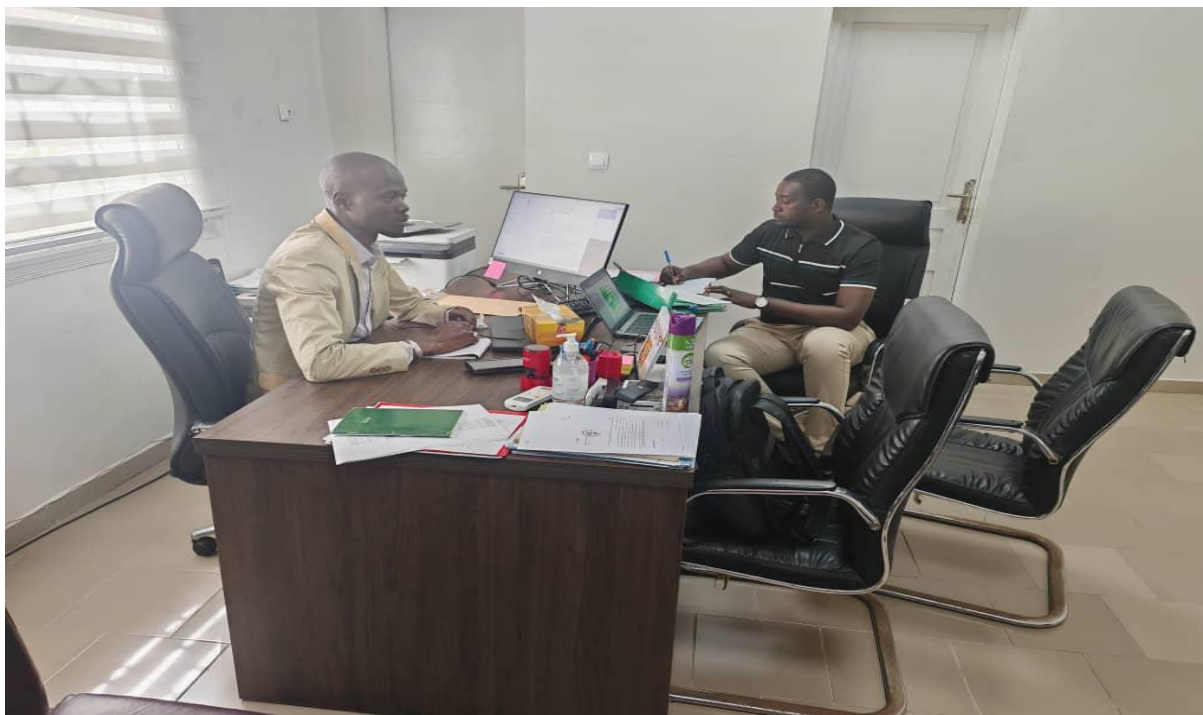
SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Détails sur les entreprises attributaires des marchés.
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	Email ou courrier physique.
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Accompagner les populations en identifiant leurs besoins pendant les phases de construction et d'exploitation, organiser des réunions de comité, et mettre en place des moyens de suivi adaptés.
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Les jeunes et les femmes
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	Création d'emplois et accès à l'électricité
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Garantir l'accès équitable aux emplois
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Toutes les personnes ressources, notamment les autorités locales et les populations.
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Faciliter l'information et la sensibilisation des communautés. Médiatiser et résoudre les conflits éventuels entre le projet et les populations
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Les autorités locales
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 142
				Date : Février 2026
				Version : Provisoire
PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES				

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui, discrimination basée sur le genre.
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Les jeunes et les femmes
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Peu de cas connus.
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Impliquer la gendarmerie, sensibiliser les populations et les travailleurs.
SECTION 7 : GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	Oui, certains impacts différenciés pour les femmes selon les pratiques traditionnelles, mais globalement, impact sera similaire pour les hommes et les femmes.
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	Mise en place d'une unité de transformation laitière, moulin et décortiqueuse Accès aux emplois et formations
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	Associer les organisations féminines pour identifier leurs attentes ; inciter les entreprises à favoriser l'emploi des femmes.
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	Oui, charge domestique et accès limité à l'information
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	Réserver un quota d'emplois aux femmes.
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1. Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Partager les informations à

  	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 143
		Date : Février 2026
		Version : Provisoire
PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
	chaque étape de la procédure.
2.Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	A travers les consultations publiques
SECTION 9 : MGP	
1.Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	Existence d'un dispositif actuel pour la gestion des plaintes
2.Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Mettre en place un dialogue permanent entre employeurs et travailleurs, avec l'implication de l'inspection régionale du travail et de la sécurité sociale.



□ **DIRECTION REGIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT DE LOUGA**

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 144
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

Informations Générales sur le répondant :

1. Nom et prénom : Mansour Diagne
2. Âge et Sexe : Masculin
3. Date et lieu de la consultation : 18/12/2025 à la DRUH de Louga
4. Profession / activité principale : Chef de Service

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 1 : CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PROJET	
1. Avez-vous entendu parler du projet de centrale solaire et de la ligne HTA à Ouarkhokh ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues ? Que pensez-vous de ce projet dans votre commune ?	Non, l'Urbanisme n'a reçu aucune information détaillée sur le projet. C'est un projet pertinent qui répond aux besoins croissants en électricité des populations, notamment dans une zone où l'extension des habitations s'accélère. Ce projet contribuera à renforcer la capacité de production et de distribution électrique de la SENELEC.
2. À votre avis, quelles sont les parties prenantes qui seront touchées directement ou indirectement par ce projet ?	Les populations locales La SENELEC Les services techniques de l'État
3. Quels avantages attendez-vous de ce projet ?	Électrification des villages et amélioration de l'accès à l'électricité Renforcement de la capacité de production de la SENELEC Réduction des coûts de l'électricité à moyen et long terme
4. Quels risques ou impacts négatifs craignez-vous ? et Quelles mesures devraient être mises en place pour minimiser ces impacts négatifs ?	Le transport des matériaux de construction peut engendrer des risques d'accidents pour les populations, en particulier le long des axes empruntés par les camions. Il peut également provoquer des émissions de poussière dues au soulèvement des sols. Installation de panneaux de signalisation et de sécurité le long des voies concernées Sensibilisation des populations riveraines et des chauffeurs Limitation de la vitesse des véhicules
SECTION 2 : IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	
1. Selon vous, quelles zones ou activités sont les plus susceptibles d'être affectées par le projet ?	Le foncier, l'élevage et l'agriculture
2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés liées à d'autres projets de développement dans la commune ?	Oui, mais sont généralement prises en charge et gérées à travers la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).
3. Quels groupes sociaux ou communautés devraient être particulièrement consultés pour ce projet ?	Les populations locales, la commune ainsi que les associations de consommateurs

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 145
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS SUR LE TYPE D'INFORMATION	
1. Quels sont les canaux d'information disponibles dans la commune/village ?	Radios communautaires et les réunions publiques
2. Quels types d'information souhaitez-vous recevoir pendant la mise en œuvre et la clôture du projet ?	Mesures de sécurité à mettre en œuvre, les dispositions prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), ainsi que l'état d'avancement des travaux.
3. Préférez-vous être informé par : Réunions publiques / Radio locale / Affiches / SMS-WhatsApp / Autres	CRD
4. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations concernant le projet ?	Assurer une communication régulière, transparente et adaptée aux réalités locales afin de favoriser l'adhésion des populations et de prévenir les incompréhensions.
SECTION 4: PERSONNES VULNÉRABLES	
1. Quels sont les personnes ou groupes particulièrement vulnérables dans votre communauté ?	Les éleveurs, les femmes et les jeunes
2. Selon vous, comment le projet pourrait-il impacter ces personnes ? (Positivement / Négativement / Pas d'impact)	La restriction des parcours de bétail, les risques liés à la divagation des animaux à proximité des chantiers, ainsi que certaines contraintes d'accès aux espaces et aux activités habituelles
3. Quelles mesures devraient être mises en place pour protéger et soutenir ces personnes vulnérables ?	Prendre des mesures pour prévenir la divagation du bétail, en particulier à proximité des installations et des chantiers Créer ou réaménager des parcours de bétail alternatifs afin de préserver les activités pastorales
SECTION 5 : RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET PERSONNES INFLUENTES	
1. Quelles autorités locales, organismes gouvernementaux, autorités religieuses ou personnes influentes devraient être impliqués dans le projet ?	Le sous-préfet, le maire, les chefs de village et les imams
2. Selon vous, quel rôle ces autorités devraient-elles jouer ?	Accompagner la mise en œuvre du projet et assurer la sensibilisation des populations
Qui devrait être impliqué dans les prises de décisions concernant le projet ?	Les autorités locales
SECTION 6 SPÉCIFIQUE : VBG / EAS / HS	
1. Êtes-vous conscient(e) que certains projets peuvent entraîner des risques de : VBG / EAS / HS ?	Oui
2. Selon vous, quels groupes pourraient être les plus exposés à ces risques dans la commune ?	Les jeunes
3. Avez-vous connaissance de cas de VBG / EAS / HS dans d'autres projets ou contextes similaires ?	Non
4. Selon vous, comment le projet pourrait-il améliorer la sécurité et la protection face à ces risques ?	Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale des jeunes

			CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 50 MWC COUPLÉE À UN SYSTÈME DE STOCKAGE PAR BATTERIES DE 30MW / 90MWH À OUARKHOKH	Page 146
			PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Date : Février 2026
				Version : Provisoire

SECTION / QUESTIONS	RÉPONSES
	Insister sur l'égalité de genre pour garantir une participation équitable
SECTION 7: GENRE ET INCLUSION	
1. Selon vous, le projet affectera-t-il différemment les femmes et les hommes ? (Oui / Non – préciser)	
2. Quels sont les besoins spécifiques des femmes dans votre communauté concernant le projet ?	
3. Quels mécanismes pourraient être mis en place pour assurer la participation active des femmes dans le projet ?	
4. Existe-t-il des obstacles à la participation pleine des femmes ? (Oui / Non – préciser)	
5. Quelles mesures le projet devrait-il prendre pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ?	
SECTION 8 : RECOMMANDATIONS GENERALES	
1.Quelles mesures recommandez-vous pour améliorer la mise en œuvre du projet ?	Prendre en compte systématiquement les impacts liés aux travaux de construction afin de minimiser les perturbations pour les populations et l'environnement.
2.Comment renforcer le dialogue et la confiance entre le projet et les communautés ?	Prendre en considération les préoccupations des communautés locales, organiser des consultations régulières et maintenir une communication transparente et continue
SECTION 9 : MGP	
1.Quels canaux de communication utilisez-vous habituellement pour les plaintes ?	NSP
2.Quel mécanisme vous semblerait approprié et accessible dans le cadre du projet ?	Créer un comité local de gestion des plaintes spécifiquement dédié au projet



Annexe 3 : Feuille de présence



LISTE DE PRESENCE DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES PEPP PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE PV ET BESS DE
(50MWp+30MW/90MWH) ET LIGNE DE TRANSMISSION HTA DE 30 KV

N°	Prénom (s) et Nom	Structure	Fonction/Profession	Date	Téléphone/E-mail	Emplacement
1.	Moussa Thiou	Préfecture	Préf. Supérieur	10/12/25	77 529 55 75	
2.	Moussa Thiou	Eaux et Forêts	chef de secteur	10/12/25	77 650 17 90	
3.	Papa Houdou	SDE/PA	Adjoint chef	10/12/25	77 379 88 92	
4.	Aliou Sow	SDE/R	chef de service	11/12/25	77 531 07 20	
5.	Papa Elime	BNSF	Préf. de Centre	11/12/2025	77 529 11 85	
6.	Charles Thiou	DESS	chef de service	11/12/2025	77 529 47 20	
7.	Moussa Thiou	ARD/Touga	APF/MRD	12/12/2025	77 868 33 10	
8.	Coumba Thiou	ARD/Louga	ADPF/ARD	12/12/2025	77 155 41 75	
9.	Moussa Thiou	ARD/Louga	ADSE/ARD	12/12/2025	77 296 56 04	
10.	Papa Thiou	ARD/Louga	ADSE/ARD	12/12/2025	77 268 03 08	
11.	BABA Thiou	NGW				
12.	Moussa Thiou	DRDR LG	Directeur	18/12/2025	77 720 59 15	
13.	Moussa Thiou	DRDR LG	chef de service	19/12/2025	77 648 56 32	
14.	Moussa Thiou	DRDR/LG	chef de service	19/12/2025	77 152 36 62	

LISTE DE PRESENCE DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES PEPP PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE PV ET BESS DE (50MWP+30MW/90MWH) ET LIGNE DE TRANSMISSION HTA DE 30 KV

N°	Prénom (s) et Nom	Fonction	Commune	Date	Téléphone	Emargement
1.	YORO Sow	Maine	Ouarkhokh	10-12-2025	77532 7586	
2.	Boydé B. Ba	Chef de village	Ndoulane	11-12-2025	77721 0117	
3.	Demba K.	Eleveur	Ndoulane	11-12-2025	78557 2004	
4.	Maly F. Gadjé	G.P.F	Nguith	11-12-2025	77675 2238	
5.	Daumbe Thiém	G.I.E	Nguith	11-12-2025	77716 0692	
6.	BABA Koumboul	Chef de village	Nguith	13/12/2025	77658 0302	
7.	Soud'Gué Sow	Représ. Chef de Village	Ndoulane Senu	13/12/2025	77105 4229	
8.	Demba R. Ba	Représ. des éleveurs	Ouarkhokh	14/12/25	77643 8298	A
9.						
10.						
11.						
12.						
13.						
14.						

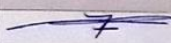
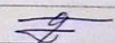
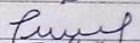
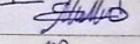
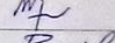
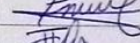
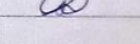
LISTE DE PRESENCE DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES PEPP PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE PV ET BESS DE (50MWP+30MW/90MWH) ET LIGNE DE TRANSMISSION HTA DE 30 KV

N°	Prénom (s) et Nom	Fonction	Localité	Date	Téléphone	Emargement
1.	Boydé B. Ba	Chef de village	Ndoulane	11/12/2025	77721 0117	
2.	Sady M. Saw	Natale	Ndoulane	11/12/2025	77431 1305	+
3.	Hame D. Ba	Imoim	Ndoulane	11/12/2025	78261 2535	9
4.	Hadouane Ba	Eleveur	Ndoulane	11/12/2025	78369 6043	m
5.	Demba Ka	Eleveur	Ndoulane	11/12/2025	78557 2004	
6.	Amadou Ba	Eleveur	Ndoulane	11/12/2025	78552 6187	+
7.	Moukama Ba	Eleveur	Ndoulane	11/12/2025	78612 4799	x
8.	Diama Ba	Eleveur	Ndoulane	11/12/2025	77053 7249	+
9.	Amel Ba	Eleveur	Ndoulane	11/12/2025	—	+
10.	Penda Ba	Eleveur	Ndoulane	11/12/2025	77805 0543	+
11.	Ndoulane Ba	Eleveur	Ndoulane	11/12/2025	77932 7317	x
12.	Amel Ba	Agriculteur	Ndoulane	11/12/2025	77150 7359	+
13.						





LISTE DE PRESENCE DES PARTIES PRENANTES CONSULTEES PEPP PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE PV ET BESS DE (50MWP+30MW/90MWH) ET LIGNE DE TRANSMISSION HTA DE 30 KV

N°	Prénom (s) et Nom	Fonction	Localité	Date	Téléphone	Emargement
1.	Baba Kaoundoul	Chef du Village	Nguith	13/12/2025	77 658 0302	
2.	Durseyman Kaoundoul	Notable	Nguith	13/12/2025	77 735 6371	
3.	Abi Kou Kaoundoul	Notable	Nguith	13/12/2025	77 540 3442	
4.	Ibrahima Kaoundoul	Notable	Nguith	13/12/2025	77 131 3066	
5.	Mou Ndiaye	Notable	Nguith	13/12/2025	77 553 1819	
6.	Chikh Reye	Notable	Nguith	13/12/2025	77 564 5507	
7.	Ndoundou Thiame	G.I.E	Nguith	13/12/2025	77 816 0692	
8.	Maty Faty Gadj	G. P. F	Nguith	13/12/2025	77 675 2238	
9.						
10.						
11.						
12.						
13.						





LISTE DE PRESENCE DES PARTIES PRENANTES CONSULTEES PEPP PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE PV ET BESS DE (50MWp+30MW/90MWH) ET LIGNE DE TRANSMISSION HTA DE 30 KV

N°	Prénom (s) et Nom	Fonction	Localité	Date	Téléphone	Emargement
1	Souli bou Sow	Représ. chef de Vil	Ndadiane Sene	13/12/2025	77 105 42 29	
2	Salif Sow	Eleveur	Ndadiane Sene	13/12/2025	77 758 03 49	
3	Aly Sow	Eleveur	Ndadiane Sene	13/12/2025	78 367 52 58	
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						